This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

—

TOME QUARANTE-QUATRIÈME

CINQUIÈME SÉRIE, TOME IV

NOTE TO THE READER

The paper in this volume is brittle or the inner margins are extremely narrow.

We have bound or rebound the volume utilizing the best means possible.

PLEASE HANDLE WITH CARE

GENERAL BOOKBINDING CO., CHESTERLAND, OHIO

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

CINQUIÈME SÉRIE

TOME QUATRIÈME

PARIS

AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ

AU PALAIS DU LOUVRE

ET CHEZ DUMOULIN, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

QUAI DES AUGUSTINS, N° 37

M DCCC LXXXIII

LA VIERGE, LE CHRIST, LES SAINTS

SUR

LES SCEAUX BYZANTINS

DES X^e^, XI^e^ ET XII^e^ SIÈCLES.

Par M. G. SCHLUMBERGER, membre résidant.

Lu dans la séance du 11 juillet 1883.

A. TYPES PIEUX.

1. *La Vierge.*

Aucun type ne figure plus fréquemment sur les sceaux de plomb byzantins que celui de la Vierge, toute-puissante patronne de ce peuple grec, le plus dévot du moyen âge. Il en est surtout ainsi sur les sceaux postérieurs à la seconde moitié du IX^e^ siècle, époque de la restauration du culte des Images. Le buste nimbé et voilé de la *Toute Sainte*, entre les deux sigles célèbres $\overline{\text{MHP}}$ -$\overline{\Theta\text{OY}}$, figure au droit de la moitié au moins des sceaux retrouvés jusqu'ici. Tantôt la grande Théotokos y est représentée dans l'attitude de l'oraison, les deux mains levées, avec ou sans le médaillon du Christ sur la poitrine; c'est là le type qu'on s'accorde à regarder comme représentant plus particulièrement la *Panagia Blachernitissa*, la fameuse Vierge des Blachernes, qui paraît sous ce nom et dans cette attitude consacrée sur une mon-

naie d'argent bien connue de l'empereur Constantin Monomaque. Tantôt au contraire la Vierge est figurée tenant de ses deux mains abaissées le Christ, plus souvent encore le *médaillon* du Christ, étroitement pressé contre sa poitrine[1], ou bien encore tenant les deux mains dressées devant sa poitrine. Tantôt, enfin, on la voit portant le Christ ou sur le bras gauche ou sur le bras droit[2].

Dans chacune de ces trois attitudes, la Vierge peut être figurée seulement à mi-corps, et c'est le cas le plus fréquent. Plus rarement elle est assise sur un trône ; tantôt alors elle bénit de ses deux mains levées, tantôt elle tient sur ses genoux le Christ ou serre son médaillon sur sa poitrine.

Plus souvent elle figure debout en pied, de face (parfois de trois quarts), dans ces mêmes attitudes diverses. Ainsi sur un grand nombre de très anciennes bulles d'un travail grossier, des VI^e^ et VII^e^ siècles, la Vierge est représentée en pied, de face, tenant des deux mains, sur sa poitrine, le saint médaillon ; de chaque côté d'elle on aperçoit une courte croix ; le champ ne porte ni sigles ni légende.

Beaucoup plus fréquemment enfin, surtout sur les sceaux plus récents, la Vierge figurée debout en pied porte le Christ sur le bras droit ou sur le bras gauche.

1. *Acta et diplomata græca,* t. IV, 300 : « τὴν Θεοτόκον βαστάζουσαν τὸν Χριστόν. »
2. *Ibid.*, t. I, 221 : « τὴν εἰκόνα τῆς Θεοτόκου βρεφοκρατοῦσαν. »

GENERAL BOOKBINDING CO.
76 3??ST 53 005 S 2 Ad/1 3008
QUALITY CONTROL MARK

Souvent aussi, surtout sur des sceaux anciens, la tête seule de la Panagia figure entre les sigles ou entre deux croix.

Il est bien probable que toutes ces attitudes diverses dont je viens de donner un aperçu rapide ont correspondu primitivement à autant de types différents de la Vierge byzantine, et ne sont que des représentations plus ou moins fidèles d'autant de peintures ou d'images de la Panagia, d'autant de Vierges célèbres connues sous un nom spécial rappelant tel des attributs, telle des vertus divines de la Mère de Dieu, joyau en renom de quelque église ou de quelque couvent fameux. En dehors de la *Panagia Blachernitissa* dont le type semble bien et dûment identifié, nous verrons plus bas, lorsqu'il sera question des épithètes sous lesquelles la Théotokos est désignée sur les sceaux, que quelques-unes de ces épithètes, rapprochées des effigies qu'elles accompagnent, nous permettent d'identifier de même un certain nombre d'autres types de la Vierge, et c'est précisément sur ce point fort intéressant que l'étude de la sigillographie byzantine nous fournit un certain nombre de ses données les plus précieuses.

Sur les sceaux, comme dans toutes les autres représentations d'origine byzantine, la tête nimbée de la Théotokos est constamment voilée.

Sur les plus anciens sceaux portant l'effigie de la Vierge, sceaux remontant au début même de l'empire d'Orient et qui se retrouvent du reste

assez communément, celle-ci est figurée en buste, d'un dessin si grossier qu'il en est parfois presque méconnaissable.

2. *Le Christ.*

Le Christ seul (et non plus le Christ enfant dans les bras de sa Mère) figure plus rarement qu'on ne pourrait le croire au droit des sceaux byzantins, et la présence de la Vierge, des Saints ou de la croix est incomparablement plus fréquente. Cependant le buste du Rédempteur portant le nimbe crucigère, ou simplement adossé à la croix, paraît sur un certain nombre de bulles, principalement sur quelques beaux sceaux des X^e^ et XI^e^ siècles, contemporains des monnaies des empereurs Nicéphore Phocas, Jean Zimiscès, Basile II et Constantin XI, pièces d'une exécution remarquable sur lesquelles on retrouve ce même type d'un dessin fort élégant.

Plus rarement le Christ est représenté assis sur un trône, bénissant; plus rarement encore il figure attaché au crucifix. D'autres fois sa tête seule apparaît adossée au nimbe crucigère, principalement alors sur de très anciennes bulles d'un travail grossier.

Toujours les sigles si connus $\overline{IC}$-$\overline{XC}$, pour IHCOYC XPICTOC, accompagnent les diverses représentations du Rédempteur.

Sur les sceaux du couvent du *Christ Philan-*

thrope à Byzance, le buste du Christ est environné par la légende : Ο ΦΙΛΑΝΘΡΩΠΟC [1]. Sur ceux du couvent du *Christ Pantépopte* (*Celui qui voit tout*), le fils de Dieu est invoqué sous ce nom, ΠΑΝΤΕΠΟΠΤΕ (*sic*) [2].

Sur le sceau du *protosébaste et grand domestique Jean Comnène*, le Christ debout, bénissant,

est accompagné de la légende : IC XC O ΕΥΕΡΓΕΤΗC, le *Christ Évergète* ou *Bienfaiteur*. C'est là certainement une représentation de l'image du *Christ Évergète* qui était adorée à Byzance au monastère de ce nom, μονὴ τοῦ Εὐεργήτου, situé non loin de la Corne d'or et du temple des Blachernes [3].

M. Dumont a publié dans le n° III-IV du *Bulletin de l'École française d'Athènes*, p. 58, une mon-

1. V. mon art. du *Bulletin de Correspondance hellénique de* 1883, sur les sceaux des églises, des couvents et des palais de Constantinople, p. 183.

2. *Ibid.*, p. 182.

3. V. ce que dit Du Cange de cet édifice au premier paragraphe du livre IV du *Constantinopolis christiana*.

naie byzantine anonyme portant l'effigie du *Christ* Χαλκήτης, avec l'inscription IC XC O ΧΑΛΚΗΤΗC. Je n'ai pas encore retrouvé ce type sur les sceaux.

3. *Les Saints.*

Voici par ordre alphabétique la liste des Saints dont j'ai relevé les effigies sur des sceaux byzantins. Je marque de deux astérisques les noms de ceux qui se retrouvent très fréquemment, d'un seul les noms de ceux que j'ai notés plusieurs fois. Tous les autres ne se rencontrent guère qu'à l'état d'exception.

Saint Agathonicos [1].
Saint Akakios [2].
Saint Akindynos.
Saint Antoine.
Saint Athanase.
Saint Auxentios.

1. Sceau de *Pierre protospathaire et chrysotriclinaire* (ma coll.). Autre sceau anonyme de la collection Dancoisne portant sur une face l'effigie de saint Agathonicos et sur la face opposée celle de saint Procope.

2. Sceau de *Léon asecretis et protonotaire* (ma coll.).

*Saint Basile.
Saint Constantin le Grand.
Saint Cosme et saint Damien.
**Saint Démétrius.
Saint Élie.
Saint Épiphane.
Saint Étienne[1].
Saint Eustathe.
Saint Eustrate.
Saint Gaudentios[2].
**Saint Georges.
Saint Gérasime ?
Saint Grégoire.
Saint Grégoire de Nyssa, Ο ΑΓΙΟC ΓΡΗΓΟΡΙΟC ΝΥCCΗC. Ma coll.
*Saint Jean Chrysostôme[3].
*Saint Jean-Baptiste ou le Précurseur[4].
Saint Jean Thaumaturge.
*Saint Jean Théologue.
Saint Marc.
Saint Martyrios[5].
Saint Myron, patron de Crète[6].
Saint Porphyrios[7].

1. Sceau de *Léon archôn de Gerania* (ma coll.).
2. Sceau de *N... Calliopolite* (ma coll.).
3. Ο ΑΓΙΟC ΙΩΑΝΝΗC Ο ΧΡΥCΟCΤΟΜΟC.
4. Ο ΑΓΙΟC ΙΩΑΝΝΗC Ο ΠΡΟΔΡΟΜΟC.
5. Sceau d'*Étienne, évêque d'Assos* (ma coll.).
6. Sceau de *Constantin, évêque de Cnossus* (ma coll.).
7. *Sceau principal des pupilles du grand Orphanotrophion* (ma coll.). V. *Rev. arch.*, 1880, t. II, p. 207, pl. XVIII, 14.

Saint Nicétas[1].
**Saint Nicolas.
Saint Panteleimon[2].
Saint Paul.
Saint Philippe[3].
Saint Phocas.
*Saint Pierre.
Saint Polycarpe.
*Saint Procope[4].
Saint Sabas[5].
Saint Serge.

1. Sceau portant la légende + OMΩNYMON CKEΠOIC ME NIKITA ΛATPHN (ma coll.). — Autre avec la légende + KE

BOHΘI TΩ CΩ Δ' NIKITA.

2. Sceau de *Constantin Natoulis*, fonctionnaire du Patriarcat, publié par M. Mordtmann, dans les *Mém. du Syllogue grec de CP.* pour 1871-72, p. 112. — Autre sceau d'un fonctionnaire du thème de Cappadoce (ma coll.). — Cachet en bronze et amulette également en bronze de ma collection, etc.

3. Sceau d'un évêque d'*Hiérapolis* (ma coll.).

4. V. saint Agathonicos.

5. Sceaux du monastère de Saint-Sabas (ma coll.).

Saint Spyridon[1].

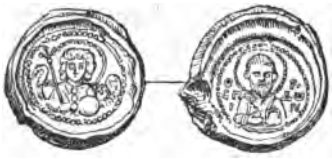

Saint Syméon, higoumène.
Saint Syméon Stylite.
**Saint Théodore Tyron[2].
**Saint Théodore Stratilate[3].
Saint Thomas.
Saint Tryphon[4].
Saint Uranius[5].
Saint Zakynthos[6].

De tous les saints figurés sur les bulles byzantines, saint Nicolas est celui dont l'effigie se trouve le plus constamment reproduite. Le grand saint asiatique, le vénéré thaumaturge de Myra pourrait, après la Vierge, passer pour le patron prin-

1. Outre le sceau anonyme gravé ci-dessus, je possède encore celui de *Spyridon moine* qui porte l'effigie du même saint patron.

2. Ο ΑΓΙΟC ΘΕΟΔΩΡΟC Ο ΤΥΡΩΝ (plus souvent ΤΗΡΩΝ ou ΤΙΡΩΝ).

3. Ο ΑΓΙΟC ΘΕΟΔΩΡΟC Ο CΤΡΑΤΗΛΑΤΗC.

4. Sceau d'un *turmarque de Céphalonie* (ma coll.).

5. Sceau d'un *évêque d'Iborium* (ma coll.) que j'ai publié dans la *Rev. arch.* de 1883, p. 294, pl. XI, n° 19.

6. Ο ΑΓΙΟC ΖΑΚΥΝΘ'(ος) sur un sceau de la collection Dancoisne portant le nom de *Théophile couvouclis et diacre.*

cipal de la sphragistique byzantine. Sur cent bulles portant au droit l'effigie d'un saint, cinquante fois pour le moins on peut être certain de retrouver le large chef dénudé de saint Nicolas, sa vaste, longue et quelque peu vulgaire figure, au front bombé, aux joues saillantes, à la barbe courte et frisée, aux cheveux également courts et bouclés couvrant les tempes. Revêtu du costume épiscopal, il porte les évangiles de la main gauche et bénit de la droite.

Après lui, et dans l'ordre de fréquence, viennent les saints guerriers, surtout saint Georges, principal défenseur de Constantinople, le plus grand des saints de l'église orthodoxe, puis saint Démétrius, le glorieux patron de Salonique, puis saint Théodore Tyron, invoqué parfois sous le nom d'athlète (ΑΘΛΗΤΑ), et saint Théodore Stratilate. Le plus souvent en buste, d'autres fois en pied ou plus rarement vus à mi-corps, ces saints, dans leur accoutrement militaire classique, figurent sur une foule de sceaux byzantins.

Saint Georges surtout se rencontre communément ; sa jeune tête à chevelure bouclée sous le nimbe, son armure et sa cotte de mailles, sa lance ou son épée suivant les époques, son bouclier rond (bien plus rarement allongé et terminé en pointe) constituent un ensemble devenu bien vite familier à tous ceux qui s'occupent de sigillographie byzantine.

Très rarement saint Georges est représenté à cheval combattant le dragon[1].

Saint Démétrius porte également le costume guerrier et figure très fréquemment sur les sceaux. La dévotion à ce saint était très grande, non seulement à Thessalonique, mais dans tout l'empire. Sur les sceaux, il est fréquemment invoqué sous le nom d'*Athlophore*, parce que l'empereur Michel IV lui devait ses victoires.

Saint Théodore Tyron se reconnaît à la longue

barbe en pointe qui tombe sur sa cuirasse et le distingue absolument des deux autres grands saints militaires.

Souvent deux de ces pieux guerriers en si grande vénération à Byzance sont figurés côte à côte au droit du même sceau.

En résumé, Ο ΑΓΙΟC ΝΙΚΟΛΑΟC, Ο ΑΓΙΟC ΓΕΩΡΓΙΟC, Ο ΑΓΙΟC ΔΗΜΗΤΡΙΟC sont, après les sigles accoutumés de la Mère de Dieu, les légendes pieuses le plus fréquemment reproduites au droit des sceaux byzantins de toute époque.

Saint Jean Chrysostôme, saint Jean Théologue, saint Jean Prodrôme ou le Baptiste se rencontrent

1. Sceau d'un *domestique de l'Hypourgie* (ma coll.), etc.

aussi assez fréquemment, et le type rude, ascétique, du Précurseur, au corps amaigri, à la barbe longue, inculte, demi-nu sous ses vêtements de peaux de bête, est certes un des plus caractéristiques de l'iconographie sigillaire byzantine. Saint Paul et saint Pierre, facilement reconnaissables, sont bien moins fréquents. Saint Pierre paraît surtout sur les bulles des Normands de Sicile à légendes grecques, de même qu'il figure sur les monnaies frappées en Orient par les premiers princes conquérants de cette race, les Tancrède et les Bohémond.

En dehors de ceux que je viens de citer, je n'ai rencontré chacun des saints de la liste précédente que sur un très petit nombre de sceaux.

Saint Sabas sur les sceaux de son fameux monastère est figuré avec la barbe raide et touffue,

avec une physionomie sévère bien digne de ce farouche ascète.

Sur un très curieux petit sceau de ma collection, saint Syméon Stylite est représenté bénissant du haut de sa colonne.

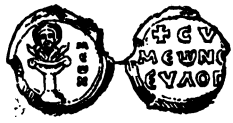

On sait qu'une épithète ordinaire de saint Georges était celle de Τροπαιοφόρος ; souvent même il était et est encore désigné sous ce seul nom du *Trophéophore*. Il en était de même des édifices pieux qui lui étaient dédiés. C'est ainsi que je possède le sceau d'un *logariastis* de la fameuse église de *Saint-Georges de Manganes* qui s'intitule ΛΟΓΑ-

ΡΙΑCΤΗC ΤΟΥ ΤΡΟΠΑΙΟΦΟΡΟΥ.

Parfois aussi saint Georges, à l'égal de l'archange saint Michel, est désigné sous le nom du ΠΡΩΤΟCΤΑΤΗC ou ΠΡΟCΤΑΤΗC.

Sur le sceau de *Théodore Lascaris Comnène* publié par M. Sabatier[1] et sur celui de *Georges Sébaste* qui est au Cabinet de France, saint Georges, debout en pied avec la lance et le bouclier, figure avec la légende Ο ΑΓΙΟC ΓΕΩΡΓΙΟC Ο ΑΓΙΟΟΡΙ-ΤΗ'(ς)[2].

1. *Plombs, bulles et sceaux byzantins*, p. 11, pl. I, 7, et *Iconogr. d'une collection* de 5,000 méd., etc., pl. I, 1.
2. M. Sabatier avait lu ΔΙΑCΟΡΙΤΗ'(ς).

Saint Michel.

L'archange Michel, un des grands protecteurs militaires de Byzance, patron du Bosphore, figure très fréquemment sur les sceaux, soit en buste, soit debout en pied, ses vastes ailes éployées, la tête nimbée ceinte d'un diadème de perles, la chevelure bouclée, richement vêtu tantôt d'une cuirasse, tantôt d'une longue tunique et d'une large chape (ou manteau de philosophe grec), tous deux brodés de grosses perles et couverts de plusieurs rangs de pierres précieuses. Une ceinture ornée de même serre la tunique. L'archange commandant la milice céleste tient de la main droite le globe crucigère et de la gauche le sceptre à triple fleuron très rarement remplacé par l'épée flamboyante.

Presque tous les personnages portant ce nom de Michel, si commun à Byzance, ont fait figurer l'archange au droit de leurs sceaux. Il paraît également sur ceux de l'illustre famille des Anges. Constamment accosté, à l'égal de toutes les autres effigies de saints, des lettres composant son nom, il est en outre invoqué dans les légendes sous diverses épithètes : ΑΡΧΙCΤΡΑΤΗΓΟC (ou ΑΡΧΙCΤΡΑΤΙΓΟC, ΑΡΧΗΓΕΤΗC, ou CΤΡΑΤΗΓΟC, ou encore ΠΡΟΕΔΡΟC) ΤΩΝ ΑΝΩΤΕΡΩ ou ΑΝΩ CΤΡΑΤΕΥΜΑΤΩΝ ou ΔΥΝΑΜΕΩΝ ; — ΑΓΙΟC ΑΡΧΑΓΓΕΛΟC ; — ΠΡΩΤΟC ΑΡΧΑΓΓΕΛΩΝ ; — ΑΡΧΗΓΕΤΗC ΤΩΝ ΝΕΦΩΝ ; — ΠΡΩΤΟCΤΑΤΗC

(qui combat au premier rang); — ΑΓΓΕΛΩΝ ΑΡΧΩΝ, etc., etc.[1].

Généralement les sigles composant le nom de l'archange affectent une des dispositions suivantes : $\begin{matrix} X & X \\ AO & M \end{matrix}$ ou $\begin{matrix} X & X \\ M & A \end{matrix}$ ou encore $\begin{matrix} O & \\ X & XA \\ AP & MI \end{matrix}$ (pour Ο ΑΓΙΟϹ ΑΡΧΑΓΓΕΛΟϹ ΜΙΧΑΗΛ), etc., etc.

« Saint Michel, dit M. Dethier[2], est un autre grand protecteur militaire des Byzantins; cet archange en a le surnom d'*Archistratège*. Il y avait dans Constantinople de très nombreux temples et monastères qui lui étaient dédiés. Codinus et aussi Michel Aichmalotes, dans le manuscrit qui est à la bibliothèque du Sérail, en décrivent environ quinze dont plusieurs avoisinaient la grande muraille du côté de la terre. Sur une toile peinte antique de notre collection, une de ces églises est représentée avec le nom : ὁ ἅγιος Ἀρχάγγελος. »

B. Épithètes attribuées a la Vierge, au Christ, aux Saints.

Neuf fois sur dix la légende gravée sur un sceau byzantin est une invocation à la Vierge ou

1. ΑΡΧΙϹΤΡΑΤΙΓ' Β'Θ' ΤΩ ϹΩ Δ'(συλω) ΕΥϹΤΡΑΤΙ(ω) — ΦΡΟΥΡ'(ει) ΜΙΧΑΗΛ ΝΙΚΗΤΑΝ ΑΡΧΗΓΕΤΑ — ΑΡΧΙϹΤΡΑΤΙΓ' Β'Θ' ΚΩΝϹΤΑΝΤΙΝ'(ω), etc. (Sceaux de ma collection.)

2. *Trois plombs antiques d'une importance sans égale*, p. 72 du tir. à part des *Œuvres posthumes*.

au Christ; neuf fois sur dix, on le sait, cette invocation débute par ces mots qui semblent presque l'accessoire obligé de tout sceau byzantin : ΚΥΡΙΕ ou ΘΕΟΤΟΚΕ (ces mots d'ordinaire écrits en abrégé : $\overline{\text{ΚΕ}}$ et $\overline{\text{ΘΚΕ}}$) ΒΟΗΘΕΙ ΤΩ CΩ ΔΟΥΛΩ....., *Seigneur* ou *Théotokos, prête secours à ton esclave...;* suivent dans un ordre rigoureusement régulier les prénom, titres, dignités et nom du titulaire.

Dans un certain nombre de cas qui constituent autant d'exceptions à la règle générale, un, deux ou la totalité des trois termes composant cette première partie de l'invocation, ΚΥΡΙΕ ou ΘΕΟΤΟΚΕ ΒΟΗΘΕΙ et ΤΩ CΩ ΔΟΥΛΩ, sont remplacés par des termes équivalents dont j'indiquerai une autre fois les principaux.

Dans d'autres cas assez rares l'invocation est adressée à un saint, beaucoup plus exceptionnellement encore à la *Croix*, symbole du Christ, à la *souveraine Sagesse*, à la lumière céleste, au Saint-Esprit[1], au Christ sous la forme du Verbe divin[2].

L'invocation est très rarement précédée de l'interjection Ω, oh!

Dans un certain nombre de cas, je le répète, les deux formules traditionnelles de l'invocation sont donc modifiées de diverses façons et les différents termes dont elles se composent sont remplacés par des termes équivalents; ou bien

1. ΑΥΚΝΟC ΦΩC.
2. ΛΟΓΕ ΤΟΥ ΘΕΟΥ ou simplement ΛΟΓΕ.

encore la formule entière se trouve transformée en une autre toute différente, mais exprimant toujours la même idée d'invocation.

Souvent les noms du Christ ou de la Vierge font défaut ; leur effigie figurant alors presque toujours sur le sceau est censée indiquer suffisamment à qui s'adresse l'invocation.

Parfois, en place de KYPIE, on lit XPICTE ou $\overline{\text{IOY}}$ $\overline{\text{KE}}$, ou CΩTEP, CΩTEP MOY[1]. — Sur le plomb d'un *silentiaire* de ma collection j'ai relevé la forme KYPIE ΘEOC et sur celui de l'*évêque Basile de Probaton* la forme TPICAΓIE KYPIE. — D'autres fois encore le Christ, je l'ai dit plus haut, est invoqué sous le nom de *Verbe de Dieu*, ΛOΓE TOY $\overline{\text{ΘOY}}$ ou ΘEOY ΛOΓE, ou simplement ΛOΓE, *Verbe*[2].

Le nom de la Théotokos est plus fréquemment

1. Sceau d'*Athanase, évêque de Monembasie* (ma coll.).

2. V. par exemple le sceau de *Zoé, fille d'honneur de Théodora Comnène*, qui a été publié par M. Mordtmann dans sa *Conférence sur les sceaux et les pl. byzantins*.

remplacé par une des épithètes qui la désignent sous une de ses formes mystiques ou sous un des vocables suivant lesquels elle était adorée à Byzance ou dans d'autres localités du monde grec. Il en est surtout ainsi sur un certain nombre de sceaux dont les légendes presque toujours métriques ont été composées avec une recherche voulue.

Voici la série des noms de la Vierge relevés par moi sur les milliers de sceaux byzantins qui m'ont passé sous les yeux. Ces noms de la Vierge sont, je le répète, tantôt de ces épithètes de forme le plus souvent poétique, de véritables périphrases désignant la Mère de Dieu sous une des formes si chères à la dévotion byzantine, tantôt des appellations d'une nature plus spéciale désignant la Vierge célèbre de telle église ou de tel couvent.

Je parlerai d'abord des noms de la première catégorie, simples épithètes, toujours inscrites dans le corps même de la légende et remplaçant simplement le ΘΕΟΤΟΚΕ de la formule classique. Puis, j'énumérerai les noms de la seconde catégorie, véritables noms propres de telle image de la Vierge. Les noms de cette seconde catégorie, en général d'un grand intérêt historique, sont constamment inscrits, non plus dans la légende, mais dans le champ même du sceau, sur les côtés de l'effigie de la Vierge, et cela précisément parce qu'ils servent à désigner tout spécialement telle icone vénérée dont cette image est la représentation.

A. *Épithètes de la première catégorie.*

La Vierge est invoquée ou désignée dans les légendes des sceaux sous les épithètes ou noms suivants :

ΠΑΝΑΓΙΑ, *Toute Sainte* (épithète très fréquente, le plus souvent en abrégé, ΠΑΝΑΓ', ou même ΠΝΓ').

ΜΗΤΕΡ ΤΟΥ ΛΟΓΟΥ, *Mère du Verbe.*

ΜΗΤΕΡ ΑΓΙΑ ΤΟΥ ΛΟΓΟΥ, *Sainte Mère du Verbe*[1].

Η ΕΝ ΟΥΡΑΝΟΙϹ, *Celle qui est dans les nuées.*

ΠΥΛΗ ΤΟΥ ΛΟΓΟΥ, *Porte du Verbe.*

ΠΥΛΗ ΤΟΥ ΛΟΓΟΥ ΠΑΝΥΜΝΗΤΕ, *Porte du Verbe digne de toute louange.*

ΔΕϹΠΟΙΝΑ, *Souveraine* (épithète très fréquente ; ΔΕϹΠΟΙΝΑ ϹΩΖΟΙϹ ϹΟΝ ΔΟΥΛΟΝ, etc.).

ΑΓΝΗ ou ΠΑΝΑΓΝΗ, *Pure ou Toute Pure.*

ΠΑΝΥΜΝΗΤΕ, *Digne de toute louange.*

ΧΡΙϹΤΟΤΕΚΟΥϹΑ, *Toi qui as enfanté le Christ.*

ΜΗΤΕΡ ΘΕΟΥ ou ΤΟΥ ΘΕΟΥ ou ΧΡΙϹΤΟΥ ($\overline{\text{ΧΟΥ}}$)[2], *Mère de Dieu* ou *de Christ* (épithète fréquente dans la forme invocatoire de la légende ; ne pas confondre avec les sigles de même signification, $\overline{\text{ΜΗΡ}}$ $\overline{\text{ΘΟΥ}}$ ou $\overline{\text{ΜΡ}}$ $\overline{\text{ΘΟΥ}}$, qui accompagnent presque constamment l'effigie du droit).

1. Sceau d'*Eumathios Philocalles, préteur des thèmes réunis de la Hellade et du Péloponnèse* (ma coll.).

2. ΤΟΝ ΑΔΡΙΑΝΟΝ Ω $\overline{\text{ΧΟΥ}}$ ΜΗΤΕΡ ϹΚΕΠ'(ος) (ma coll.).

ΥΠΕΡΑΓΙΑ, *Supersainte*[1].
ΚΟΡΗ, *Vierge.*
ΗΑΡΘΕΝΕ, *Id.*
ΑΝΑΣΣΑ, *Princesse.*
ΠΑΝΗΚΤΙΡΜΟΝ (*sic* pour ΠΑΝΟΙΚΤΙΡΜΟΝ), *Toute Compatissante*[2].

Parfois enfin, la Vierge est invoquée en commun avec son Fils : ΘΕΟΤΟΚΕ ϹΥΝ ΤΩ ΥΙΩ ϹΟΥ ΒΟΗΘΕΙ[3], etc.

B. *Épithètes ou Vocables de la seconde catégorie.*

J'ai relevé sur les sceaux diverses épithètes de la Vierge correspondant le plus souvent à des attitudes déterminées de l'effigie qu'elles accompagnent, et non plus disposées dans une légende, mais bien placées dans le champ sur les côtés de l'image gravée sur le sceau, indice certain qu'il ne s'agit plus en ces cas d'une simple épithète de forme mystique ou poétique, mais bien d'une Vierge spéciale adorée dans tel ou tel édifice pieux, « car le nom change selon l'image, statue ou peinture que le graveur a copiée. » J'ai noté le détail de chacune de ces Vierges à type fixe spécial. Celle qui figure de beaucoup le plus fréquemment sur les sceaux est la *Panagia Hodigitria*. Il ne faut pas toutefois oublier que, même pour ce dernier type,

1. Sceau d'un *patriarche d'Antioche* (ma coll.).
2. Voyez le beau sceau de *Charicléte Panarétos* gravé p. 24.
3. V. Ficoroni, *De plumbeis antiquis*, pl. XVIII, 1.

il s'agit toujours d'exceptions à la règle ordinaire, et que rien en somme n'est plus rare que cette apparition d'un nom spécial de la Vierge sur les sceaux byzantins. Quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent l'effigie de la Théotokos, presque toujours dans l'attitude qu'on est convenu d'attribuer à la *Panagia Blachernitissa*[1], figure entre les deux sigles si connus $\overline{\text{MHP}}$ et $\overline{\Theta\text{OY}}$, et dans les légendes

1. On sait que la Vierge des Blachernes, avec l'inscription $\overline{\text{MP}}$ $\overline{\Theta\text{OY}}$ BAAXEPNITICA, figure sur une belle et rare monnaie de Constantin Monomaque (V. page 1). La Panagia célèbre y est représentée en buste, les mains levées dans l'attitude de l'oraison. Elle figure sur bien d'autres monnaies byzantines à partir du IX^e^ siècle, mais celle du Monomaque seule nous donne l'indication de son nom.

Le même type traditionnel est représenté, je l'ai dit, sur une infinité de bulles de plomb d'importance très diverse. Aucune représentation n'est plus fréquente dans la sigillographie byzantine. Presque toujours la Vierge porte sur la poitrine un médaillon à l'image de son divin Fils. La Panagia Blachernitissa figure encore aujourd'hui sur le sceau du mont Athos.

« La Vierge des Blachernes, dit M. Sorlin-Dorigny (*Rev. arch.*, 1877, I, p. 85), n'est cependant pas toujours figurée de la même manière. Tantôt elle est de face comme sur un cuivre de Jean II (Sabatier, *Monnaies byz.*, pl. LIV, n° 14), tantôt elle est de profil ou de trois quarts (id., pl. LVI, n^os^ 12 et 13). Une pièce d'argent de Michel VII Ducas représente la Vierge en pied. Sur un cuivre de Jean II Comnène, elle est à mi-corps; on ne voit que le buste sur un sou d'or de Constantin Ducas (id., pl. L, n° 5). Ces diverses représentations sont cependant celles d'une même image. On lit le nom même de la *Blachernitissa* sur la monnaie de Monomaque qui représente le buste de face de la Vierge. Le sceau d'un primicier du couvent des Blachernes représente une

qui l'accompagnent elle est de même invoquée quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent sous ce nom de la Théotokos, ΘΕΟΤΟΚΕ.

Voici les noms propres de la Vierge que j'ai relevés sur les sceaux :

La Vierge de *l'Octogone*, Η ΟΚΤΑΓΩΝΟϹ ΘΕΟΤΟΚΟϹ, « *la Théotokos* ou *Idole Octogone.* » — La Vierge de *l'Octogone* porte l'enfant Jésus sur le bras gauche[1].

La Vierge *Hodigitria* (*Celle qui montre la voie, la Conductrice*), Η ΟΔΗΓΗΤΡΙΑ[2], Vierge célèbre dont l'église s'élevait dans l'enceinte même du grand

Vierge identique à celle qui se trouve sur un cuivre de Manuel Ier (id., pl. LVI, n° 13). »

Ces différences sont difficiles à expliquer. M. Sorlin-Dorigny suppose que l'image primitive était une statue que l'on pouvait dessiner tantôt de face et tantôt de profil. Mais M. J. Durand lui rappelle que les Grecs n'ont jamais fait de statue de la sainte Vierge. Voyez encore ce que ce dernier auteur dit sur cette question tant controversée (Note sur deux tableaux byzantins, extrait du *Bulletin monumental* de 1879, p. 10 du tirage à part).

Il est bien probable encore, comme le dit M. Dethier (p. 56 du tirage à part que j'ai fréquemment cité), que le type si fréquent sur les sceaux et les monnaies de la Panagia vue en buste de face, avec les mains non plus levées, mais pressant sur sa poitrine le médaillon du Christ, est aussi une variante de la *Blachernitissa*.

1. Sceau de l'*Église de la Panagia de l'Octogone*, appartenant à M. Mordtmann de CP. — V. aussi *Dethier*, art. cité, pp. 57 et 70 du tirage à part.

2. Divers sceaux de ma coll., dont un décrit dans mon article du *Musée archéol.*, t. II, 1877, p. 23 du tirage à part. — V. aussi Dethier, art. cit., pp. 58, 71 et 72 du tir. à part.

Palais. Elle était figurée debout, portant, tantôt sur le bras gauche, tantôt sur le bras droit, l'enfant Jésus au nimbe crucigère, bénissant de la main droite et de la gauche tenant les Évangiles. C'est ainsi du moins qu'elle est représentée tant sur les sceaux que dans une belle reproduction de l'*Histoire de l'art* de Leroux d'Azincourt. « Il est probable, dit M. Dethier, que cette Vierge n'était autre que la prétendue image de saint Luc, apportée d'Antioche par sainte Pulchérie ou sa belle-sœur et déposée dans l'enceinte du *Grand Palais*, en un monastère particulier désigné sous le nom de l'*Hodigitria*. Ce nom lui venait de ce qu'on la tenait pour une image miraculeuse conduisant à la victoire. Il paraît qu'il existait une foule de copies de ce type, de sorte que, malgré la perte en 1204 d'une de ces images dans un combat contre les Latins, la confiance en la *Panagia Hodigitria* ne fut pas ébranlée. Bien au contraire, sous les derniers Paléologues cette image remplaça la plupart des autres, etc., etc. »

La Vierge *Théoskepastos*, Η ΘΕΟCΚΕΠΑCΤΟC[1] (*Protégée de Dieu*). La Vierge est figurée debout, les mains levées, dans l'attitude de l'oraison.

La Vierge *Paregoritissa*, Η ΠΑΡΗΓΟΡΙΤΙCCΑ[2] (*sic*) (*Consolatrice*).

1. Sceau du couvent de la *Vierge Théosképastos* à Trébizonde (ma coll.).

2. Sceau du Cabinet des médailles.

La Vierge *Miséricordieuse*, Η ΕΛΕΟΥϹΑ [1]. « Il existe, dit M. Dethier [2], une église de la Vierge ΕΛΕΟΥϹΑ à Béchiktasch sur le Bosphore. C'est une variété de la Παναγία τοῦ Κήκου. Le Christ semble porté sur le bras droit, mais il y est plutôt accolé et soutenu par la main gauche, tandis que la droite se recourbe et se trouve embrassée par la main droite même du Christ. » C'est presque exactement l'attitude figurée sur le sceau de ma collection figuré plus bas.

La Vierge *Evergétissa* (*Bienfaitrice*), Η ΕΥΕΡΓΕΤΙϹϹΑ (*sic*) [3] ou ΕΥΕΡΓΕΤΙϹ'. La Vierge est figurée debout, portant l'enfant Jésus sur le bras droit.

La Vierge *Hagiooritissa*, Η ΑΓΙΟϹΟΡΙΤΙϹϹΑ (*sic*)

1. Sur un très curieux sceau de *Chariclète Panarétos* (ma coll.), avec la légende ΤΩΝ ΧΑΡΙΚΛΗΤΟΥ ΠΡΑΚΤΕΩΝ ΠΑΝΑΡΕ-

ΤΟΥ ϹΦΡΑΓ'(ις) ΑΚΡΙΒΗϹ Η ΠΑΝΗΚΤΙΡΜΩΝ ΚΟΡΗ.

2. *Loc. cit.*, p. 57 du tir. à part.

3. Sceaux de *Constantin Mélissène* (Deux exemplaires différents de ma collection).

ou ΑΓΙΟΟΡΙΤΙCΑ ou encore ΑΓΙΟΩΡΕΙΤΙCCΑ[1]. Elle est figurée debout, tournée à gauche, dans l'attitude de l'oraison. C'était la Vierge de *Chalcopratia*.

La Vierge *Achiropoiitos* (Virgo non manu facta), Η ΑΧΕΙΡΟΠΟΙΗΤΟC[2], portant l'enfant Jésus sur le bras droit.

La Vierge *Christotekoussa*, ΗΧΡΙCΤΟΤΕΚΟΥCΑ.

La Vierge *Kyriotissa*, Η ΚΥΡΙΟΤΙCCΑ, figurée debout, serrant de ses deux mains sur sa poitrine l'enfant Jésus. C'était là l'image de l'*Icone* vénérée de l'église Θεοτόκου τὰ Κύρου.

La Vierge *Péridoxos*, Η-ΠΕΡΙΔΟΞΟC[3], figurée en buste, les deux mains élevées dans l'attitude de l'oraison.

1. Sceau d'*Alexis Comnène sébaste et stratège*, publié par M. Mordtmann. — Autre sceau anonyme de ma collection

portant sur une face l'effigie de la *Panagia Hagiooritissa* et au revers celle de saint Théodore.

2. Sceau de l'église de la *Panagia Achiropoiitos* appartenant à M. Mordtmann. — J'ai publié dans la *Rev. archéologique* de 1880, t. II, p. 196, pl. XVIII, un méreau de cette même église.
— V. aussi Dethier, *loc. cit.*, pp. 75 et 76.

3. Sceau d'*Eudoxie, nonne et servante de la (Panagia) Peri-*

La Vierge *Trajanopolitissa*, Η ΤΡΑΙΑΝΟΥΠΟΛΙΤΙCCΑ[1], figurée debout, portant l'enfant Jésus sur le bras gauche.

La Vierge *Athéniotissa* (athénienne), Η ΑΘΗΝΙΩΤΙCCΑ[2].

La Vierge *Orobitissa* (du couvent d'Ὀρόβη (en Ionie?), Η ΟΡΟΒΗΤΙCΑ[3] (*sic*).

Quant à la Vierge des *Blachernes*, la *Panagia Blachernitissa*, celle même dont le type est si souvent reproduit sur les sceaux, son nom, qui figure, je l'ai dit, sur une monnaie de l'empereur Constantin Monomaque, n'a encore été retrouvé sur le droit d'aucune bulle; il est probable que le type était si connu, si usuel, qu'on n'éprouvait pour ainsi dire pas le besoin de le désigner par l'adjonction de son épithète caractéristique[4].

doxos, qui est au Musée national à Athènes et qui m'a été

communiqué par M. A. Postolacca.

1. Sceau d'un métropolitain de *Trajanopolis* qui est au Musée de la *Société archéologique* à Athènes. (Comm. par M. A. Postolacca.)

2. Sceaux des évêques d'*Athènes*. — V. aussi Sp. Lambros : Αἱ Ἀθῆναι περὶ τὰ τέλη τοῦ ιϐ' αἰῶνος, note 1 de la p. 36.

3. Sceau d'un moine de ce couvent, qui m'a été communiqué par M. A. Postolacca d'Athènes.

4. A propos des diverses attitudes de la Vierge sur les

Lorsque l'invocation s'adresse non plus à la Vierge ou au Christ, mais à un saint, les mots ΚΥΡΙΕ ou ΘΕΟΤΟΚΕ sont remplacés soit par le nom du saint, soit beaucoup plus fréquemment par une des épithètes suivantes :

ΑΓΙΟC.

ΑΓΝΟC.

ΠΑΝΑΓΝΟC.

ΑΘΛΗΤΗC.

ΙΕΡΟΜΑΧΗΤΗC.

ΜΑΡΤΥC.

ΤΡΙCΜΑΡΤΥC.

ΑΘΛΟΦΟΡΟC (surtout saint Démétrius).

ΜΑΚΑΡ et ΜΑΚΑΡΙΟC.

ΠΡΟCΤΑΤΗC ou ΠΡΩΤΟCΤΑΤΗC (surtout saint Georges ou saint Michel).

ΜΑΚΑΡΙΟC ΠΡΟCΤΑΤΗC[1].

ΤΗΡΩΝ.

ΑΚΡΟΤΗC (prince des Apôtres). Les SS. Pierre et Paul.

ΠΑΝΕΚΤΗΜΗΟC (sur un sceau de ma collection portant au droit l'effigie de saint Nicolas).

Quand l'invocation s'adresse à saint Michel, le prince des anges est imploré sous une des épithètes que j'ai énumérées plus haut (v. page 14).

sceaux et les monnaies à Byzance, v. encore Sp. Lambros, *op. cit.*, note 1 de la page 37, et A. Sorlin-Dorigny, *Rev. arch.*, 1877, I, p. 85, *Sceaux et bulles des Comnènes.*

1. ΤΟΝ ΜΑΚΑΡ'(ιε) ΑΗΛΙΑΝ ΠΡΟCΤΑΤΑ CΚΕΠ'(οις). (Sceau de ma coll.)

Quand le sceau porte les effigies de deux saints, l'invocation peut s'adresser à tous deux : ΑΓΙΟΙ ΒΟΗΘΕΙΤΕ ΔΑΝΙΗΛ ΑΜΗΝ (sceau de ma coll.). — ΑΓΙΟΙ ΑΠΟCΤΟΛΟΙ ΒΟΗΘΕΙΤΕ, etc., etc. (Sceau d'un dignitaire de l'*Église des SS. Apôtres* publié par M. Mordtmann.) — ΔΥΑC ΒΟΗΘΕΙ, etc.

Très exceptionnellement l'invocation s'adresse à la *Croix :* CΤΑΥΡΕ ou ΑΓΙΕ CΤΑΥΡΕ ΦΥΛΑΤΤΕ, etc., ou à la *Sainte Trinité :* + ΑΓΙΑ ΤΡΙΑC ΦΥΛΑΤΕ (*sic*) ΤΟΝ $\overline{\Delta ΟΥ}$ΛΟΝ CΟΥ ΘΕΟΦΑΝΗΝ (Miller, *Rev. num.*, 1867, p. 429, n° XVII, pl. XIV, n° 16; Cab. Vogüé).

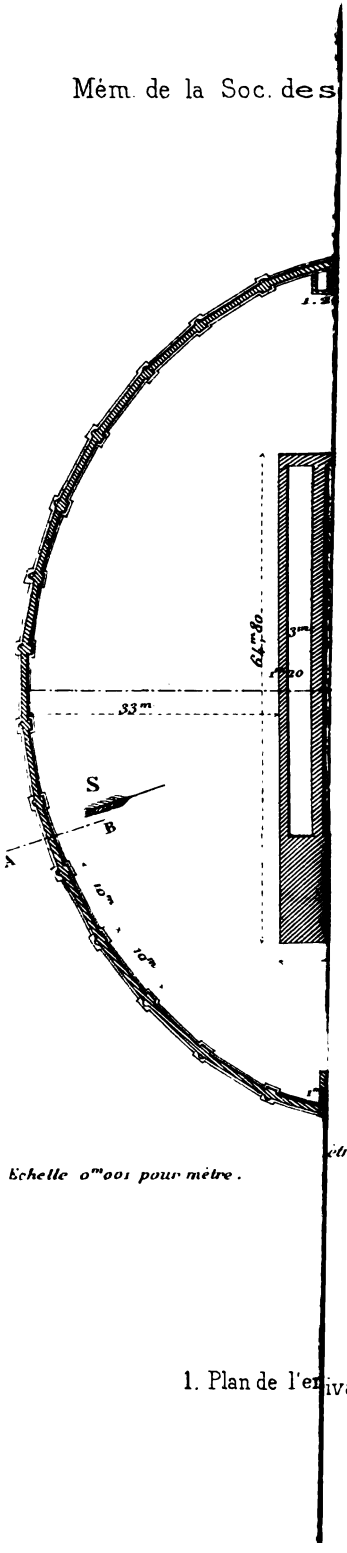

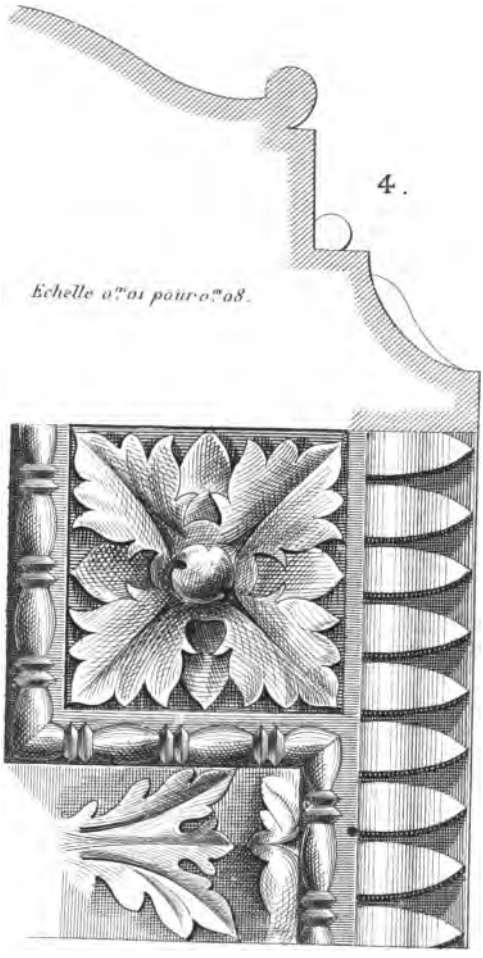

Imp. Buttner-Thierry, Cité Bergère 1 bis Paris.

1. Plan de l'enceinte suivant AB, **4.** Partie d'une corniche.

NOTE

SUR UNE ENCEINTE

RÉCEMMENT DÉCOUVERTE A MANDEURE

(DOUBS).

Par M. Cl. Duvernoy, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 11 avril 1883.

Les fouilles, exécutées à Mandeure l'an dernier et au commencement de cette année 1883, ont eu lieu dans le terrain qui s'étend entre le théâtre et le Doubs. Cette indication peut suffire aux personnes qui connaissent la localité ; pour celles qui ne la connaissent pas, j'ajouterai quelques mots.

La rivière du Doubs, à partir de la gorge étroite qu'elle franchit à Pont-de-Roide, perpendiculairement à l'axe de la chaîne du Lomont, continue à tracer vers le nord un profond sillon dans les plateaux qui servent de contre-fort à l'arête principale des montagnes. A partir du village de Mathay, la vallée s'ouvre, le Doubs décrit vers l'est un vaste circuit, et, tandis que les collines de gauche continuent à courir parallèlement à la rivière, tout en s'écartant un instant pour faire place à un fau-

bourg de l'ancienne cité romaine, celles de droite, au contraire, s'arrêtent brusquement à la hauteur de Mathay, et, s'infléchissant vers l'est, laissent à découvert la plaine de Mandeure. Au-dessous de Bondeval, elles reprennent leur direction vers le nord, et, se rapprochant des coteaux de la rive opposée, ferment, près de Bélieu, le bassin qu'elles viennent d'ouvrir. C'est dans la courbe que forme le Doubs, en passant du nord à l'est, que se trouve comprise la cité d'Epomanduodurum, sauf le faubourg de la rive gauche. Sur un espace de plus de deux kilomètres les ruines bordent la rivière, le long de laquelle s'étendait un quai dont on voit encore les vestiges, et qu'on appelle *le port*. Un pont, sur lequel passait la voie de Lyon à Leyde, liait les deux parties de la ville; au midi elle s'appuie sur les dernières pentes des plateaux. Il suffit, du reste, de jeter un coup d'œil sur n'importe quelle carte des environs de Mandeure, pour se rendre compte de l'emplacement qu'elle occupait. La plaine, de Mathay à Bélieu, peut avoir quatre à cinq kilomètres, en ligne droite; mais la ville n'en occupait que la partie ouest. Vers l'orient la voie romaine poursuit sa course parmi des tombeaux.

Avant de descendre dans la plaine, les dernières pentes des plateaux forment au-dessus de la ville une sorte de terrasse, haute de 20 à 30 mètres, dont la configuration singulièrement régulière a

fait présumer que l'homme y avait mis la main et que c'était l'emplacement d'un camp. Je ne sais s'il en restait autrefois quelque vestige ; en tous cas ces vestiges ont aujourd'hui entièrement disparu. C'est contre les pentes de cette terrasse que s'appuie le théâtre : du haut de ses gradins, tournés vers le couchant, la vue s'étend sur tout le cercle des collines qui encadre la plaine, sur le large ruban bleu que dessinent à travers la ville les eaux admirablement limpides du Doubs, et enfin, au sud-ouest, sur la gorge profonde qu'elles ont creusée dans les flancs du Lomont, dont les hautes cimes s'étagent à l'horizon du côté de Pont-de-Roide. C'est un fort bel ensemble.

Le théâtre est éloigné du Doubs d'environ un demi-kilomètre, peut-être quelque chose de moins. L'intervalle est occupé par des champs entrecoupés de grands amoncellements de pierres, que l'on nomme *murgers*, et qui ne sont autre chose que les restes des maisons de la vieille cité, entassés pour faire place aux cultures et reproduisant parfois la direction des rues. Non loin de là, un peu vers le nord, on trouve les ruines de l'arc de triomphe, et celles du temple désigné sous le nom de temple de Jupiter. Il y a deux ans, en labourant peut-être un peu plus profondément que de coutume, ou plutôt en fourrageant dans le sol, comme ne cessent de le faire les habitants de l'endroit, on trouva, à 180 m. du Doubs, environ, une

ancienne muraille, épaisse de deux mètres, que l'on crut un instant avoir fait partie du rempart entourant le castrum qui, d'après certains documents, remplaça au commencement du moyen âge la cité gallo-romaine (charte de Boronus : *actum Mandouro castro publice*, — chron. de saint Hermanfred : *Mandora castro*). — Mais le mur en question, parallèle au cours de la rivière, avait précisément une direction opposée à celle qu'eût suivie un mur d'enceinte. Il avait 18 m. de long, et bientôt on reconnut qu'il n'avait pas dû s'élever au-dessus du sol, et qu'il constituait une petite plate-forme en avant d'un édifice quelconque. (Voir le n° 1 de la planche ci-jointe.)

En le dégageant, les ouvriers découvrirent tout à côté deux cubes de pierre, encore en place sur leurs fondations, et ayant servi de soubassements aux jambages ou aux colonnes d'un portique entièrement disparu. L'intervalle entre les deux cubes était de 6 m., et ils avaient chacun $1^{m}20$ d'équarrissage. Le portique était à peu de chose près, mais non cependant exactement, dans l'axe du théâtre. Ce manque de concordance ne fut reconnu que plus tard et, pendant un temps, on a pu croire à une certaine relation, tout au moins de symétrie, entre les deux édifices.

A droite et à gauche du portique se détache un mur en forme de croissant, construit avec beaucoup de soin en petits moellons ciselés et échan-

tillonnés, de 0m07 de haut sur 0m13 de long (voir le n° 2 de la planche ci-jointe). L'épaisseur du mur au-dessus des fondations est de 0m80 ; mais il subit successivement deux retraits de 0m07, à l'intérieur, et un à l'extérieur, qui l'amoindrissent sensiblement (voir le n° 3 de la planche). Tous les dix mètres ces murs forment un pan coupé dont le raccordement avec le suivant se fait au moyen d'un pilastre massif formant demi-colonne en saillie à l'extérieur (la planche ci-jointe donne le plan détaillé d'un de ces pilastres, sous le n° 2). Les pans sont au nombre de 34, soit 17 de chaque côté. Ils décrivent une circonférence un peu allongée, et se rejoignent en face du théâtre, où se trouvait une porte semblable à celle dont nous avons découvert le seuil. Le plus grand axe de l'enceinte, d'une porte à l'autre, mesure 117m80 ; le diamètre transversal a seulement 110m70. Le portique qui fait face au théâtre a complètement disparu ; et nous n'en avons eu connaissance que par les récits des habitants, qui nous ont dit avoir démoli, il y a quelques années, une plate-forme absolument semblable à celle que nous avions dégagée à l'autre extrémité. Cette plate-forme se soude aux murs d'enceinte par deux ailes en maçonnerie partant de ses extrémités, tandis que la partie centrale reste séparée du seuil, tout en formant en face de l'entrée une petite saillie de 0m40. La distance du théâtre au portique qui lui fait face est de

187 m. Celle de l'autre portail au Doubs est à peu près la même. Toute l'œuvre est exécutée avec le plus grand soin, et rappelle les bonnes époques de Mandeure.

Mais, que contenait cette enceinte ? Etait-ce simplement une arène destinée à des jeux, à des courses, à des exercices? ou plutôt un forum, un prétoire, un gymnase ? Nous ne pouvions évidemment nous renseigner qu'au moyen de tranchées et de fouilles dans l'intérieur ; mais il y avait à ce travail un double obstacle. C'étaient d'abord trois énormes murgers qui couvraient de leurs entassements toute la partie centrale et dénotaient, par avance, l'existence de constructions considérables; puis c'étaient les propriétaires qui, s'imaginant avoir tous des trésors cachés dans leurs champs, se refusaient obstinément à laisser creuser, ou n'y consentaient qu'au prix d'indemnités fabuleuses; encore réservaient-ils pour le vendre tout ce qui pourrait être trouvé.

Un premier point fut cependant reconnu, c'est qu'il n'y avait pas de gradins appuyés contre le mur d'enceinte, et que rien n'était disposé en vue de spectateurs. Nous en avions la preuve dans la beauté des parements dont les petits moellons, piqués et jointés avec un soin extrême, étaient évidemment destinés à être vus; des gradins n'eussent pas manqué de laisser quelque trace ; l'épaisseur des murs était insuffisante pour en sup-

porter le poids ; la forme de l'enceinte n'était pas celle d'un cirque ; de plus, en certains points, s'en détachaient des murs qui, pénétrant à l'intérieur du préau, eussent forcément interrompu la suite continue des gradins. C'est ainsi que, non loin de la porte du Doubs, se trouvait un petit réduit de 3 m. de long sur $0^{m}60$ de large, sorte de cuvette dont le fond, à $0^{m}65$ en contrebas du sol actuel, était encore pavé de marbre rosé. Plus loin, vers la porte du théâtre, à gauche de l'entrée, existait un petit bâtiment composé de deux chambres, dont les murs appuyés au pourtour, sans cependant y être reliés, semblaient dater d'une époque postérieure aux constructions primitives. Chaque pièce avait $6^{m}80$, dans les deux sens ; la plus rapprochée du portique était pavée de grandes dalles rectangulaires ; le sol de la seconde, à 1 m. de profondeur, se composait d'un béton en chaux hydraulique et en tuileau pilé, épais de $0^{m}15$. La maçonnerie en était médiocre ; sous le béton, se sont rencontrées de nombreuses monnaies gauloises dont la présence nous a confirmé dans l'hypothèse que les deux constructions dataient d'époques différentes ; c'était comme une loge de portier, ajoutée après coup. Dans l'intérieur de l'enceinte se sont encore rencontrés les restes de très anciens murs en pierres sèches, de grande dimension, et paraissant d'origine gauloise. Nous aurons à revenir sur cette époque.

Malgré les difficultés qui nous étaient opposées nous avancions peu à peu, et nous avions réussi à pénétrer dans l'intérieur du clos. A 26 m. de la porte du théâtre existe un fort béton de pierres concassées, noyées dans le ciment hydraulique, et formant comme l'avant-corps d'un édifice placé en arrière. Le revêtement ou dallage qui recouvrait le béton avait disparu ; mais nous avons pu reconnaître les vestiges d'un escalier par lequel on y accédait. En arrière de ce perron les fouilles nous ont fait successivement découvrir quatre murs parallèles, faisant partie d'un édifice considérable et dont nous commencions à pouvoir apprécier les dimensions.

Le trottoir bétonné a 52 m. de long, dans le sens faisant face à la porte d'entrée. Son épaisseur varie de $0^{m}80$ à 2 m., et sa largeur est de 14 m. La longueur totale du monument de l'est à l'ouest, y compris les 14 mètres du perron, est de $65^{m}80$, sa largeur, égale à celle du perron, est de 52 m. Les murs extérieurs, au nord et au midi, ont $1^{m}20$; deux murs intérieurs, parallèles aux premiers, à 3 m. de distance, ont seulement 1 m. d'épaisseur. Ces quatre murs sont reliés au couchant par un mur transversal, parallèle au perron et fermant le monument de ce côté. Les espaces entre ces différents murs sont vides, ou du moins nous n'y avons rien trouvé jusqu'à présent.

A 0m50 en avant du mur transversal, entre l'édifice et la porte du Doubs, existe encore un petit caveau rectangulaire de 6 m. de long, sur 3 m. de large, et à peu près autant de profondeur. Les premières assises d'une voûte en ogive, à quatre pans, se voyaient un peu en contrebas du sol. Ce caveau était vide et rien n'en indiquait la destination. Au-dessus se trouvait très probablement une seconde petite terrasse, en avant de l'issue que l'édifice devait avoir de ce côté. On peut encore remarquer que l'axe de l'enceinte, d'un portail à l'autre, ne répond pas exactement à l'axe du bâtiment qui se trouve incliné de quelques mètres vers le nord.

Rien, jusqu'à ce moment, ne pouvait nous apprendre quelle était la destination de ces diverses constructions, non plus que l'époque de leur fondation et celle de leur destruction. Aucune inscription n'était venue nous éclairer; toutefois, l'ensemble de l'ouvrage semblait exclure l'idée d'un temple, en même temps que se faisait jour celle d'une basilique, avec deux couloirs ou portiques latéraux séparés de la nef par des pilastres ou des voûtes. Cependant, en fouillant le préau intérieur, et en dégageant les murs, nous avions recueilli un certain nombre d'objets, monnaies, pièces d'architecture, etc., qui pouvaient nous donner des indications utiles.

Il est assez étrange que la mention de ce monu-

ment ne se rencontre nulle part : ni Schickhardt, dans son *Voyage en Italie*, ni M. Parrot dans le mémorial de ses fouilles, ni plus tard MM. Boigeol, de Golbery et Morel n'en disent mot, et la tradition n'en existait pas dans le village. A-t-il été détruit dès les premières invasions germaines, et ses débris ont-ils été employés à une restauration ou à la reconstruction de la ville sous les Constantins? Ceux-ci ont-ils été utilisés seulement au moyen âge, à bâtir le *castrum* ou le village? Nous l'ignorons complètement; au surplus, et avant toute espèce d'hypothèse, il importe d'examiner les objets recueillis dans les ruines et de voir quelles lumières ils peuvent nous donner.

C'est dans l'espace compris entre le portail et le perron sur lequel devait s'ouvrir la façade principale de l'édifice, qu'ont été découvertes les seules pièces d'architecture qui aient survécu. Elles se composent d'abord d'un chapiteau corinthien élégamment fouillé et de fragments assez considérables du fût cannelé sur lequel il reposait. A la hauteur où nous avons pu le mesurer, le diamètre de la colonne était de $0^{m}50$ à $0^{m}55$ c. Il est probable qu'elle appartenait au portail, dont nous n'étions pas éloignés; cependant tout à côté se sont trouvés de belles parties d'une corniche richement décorée (voir le n° 4 de la planche ci-jointe), modillons à feuilles d'acanthe, tympans chargés de roses et de feuillages, encadrés de perles,

constituant les portions essentielles de l'architrave, jusqu'à la frise qui n'a pas été retrouvée. Partout à l'entour étaient semés des morceaux de marbre blanc dont les uns avaient été employés comme socles ou revêtements, tandis que d'autres, épais de 4 à 5 centimètres, avaient probablement servi de pavé au perron ou à quelque salle intérieure. Quelques-uns aussi, travaillés avec soin, étaient chargés de moulures, de feuillages et d'enroulements divers. Ces fragments sont au nombre des plus beaux que nous ayons encore recueillis dans les ruines de Mandeure ; et, à en juger par le travail, nous pouvons présumer qu'ils appartenaient à un édifice important et même d'une valeur artistique assez rare dans nos provinces éloignées. Outre ces marbres blancs, venus sans doute d'Italie, il y avait quantité de plaquettes en porphyres verts ou rouges, en granits gris, en marbre jaune, en brèches de diverses nuances ; tout cela poli avec soin, mais en fragments assez menus. En tous cas, il y avait dans le monument un certain luxe; et cette circonstance, jointe à la richesse de la décoration architecturale et au fini du travail, nous permet de présumer qu'il appartenait aux bonnes époques de l'empire, et même au temps des premiers Césars. A ces présomptions s'ajoutent d'ailleurs d'autres témoignages qui ont aussi leur valeur et leur intérêt.

Toute la région antérieure du préau, du côté du théâtre, est semée de monnaies gauloises ainsi que des premiers empereurs, jusqu'aux Antonins. On les rencontre généralement un peu au-dessous du sol arable, à 0^m80 de profondeur; elles disparaissent à 1^m20. On a recueilli, mais seulement à la superficie, un assez grand nombre de petits bronzes des seconds Flaviens, mais rien des temps intermédiaires, ce qui nous porterait à penser que le monument n'a pas duré bien longtemps, et que sa richesse même a pu entraîner sa ruine dès les premières invasions. Les monnaies de Commode sont les dernières appartenant à cette première série; et celles des Constantins ne semblent indiquer qu'une restauration momentanée ou une réoccupation quelconque du sol. Il est vrai aussi qu'étant davantage à la surface, ces dernières ont dû disparaître plus facilement.

Nous n'avons pu recueillir toutes les monnaies gauloises découvertes à Mandeure; chaque fouilleur en a ramassé un certain nombre qu'il s'est bien gardé de nous signaler et qu'il a dispersées ou vendues à droite et à gauche; néanmoins les exemplaires que nous avons réunis peuvent donner une idée des types qui se rencontrent le plus habituellement sur ce point.

Nous ne ferons qu'indiquer les noms des chefs auxquels elles se rapportent, nous réservant d'en donner la description dans un catalogue, aussi

complet qu'il nous sera possible, de toutes les pièces provenant de Mandeure et des environs.

Les plus nombreuses sont les TOGIRIX. Elles présentent quatre types principaux, encore que les exemplaires d'une même série soient rarement absolument identiques. Une des séries est en argent, les autres en bronze plus ou moins chargé d'étain. Viennent ensuite les Q DOCI SAM formant trois séries principales, dont une en argent. Puis les KALET ou KALETEDOV, toutes en argent. D'autres, avec la légende TVRONOS à l'avers, et le mot CANTORIX au revers, forment deux séries en bronze et en potin. Quelques monnaies, avec un type barbare sans désignation, et au revers le sanglier hérissé, paraissent venir des *Leuci*. Assez rares sont les pièces au nom de DVRNACOS à l'avers et celui de AVSCRO au revers. Il en est de même des pièces au nom de DIASVLOS. Un exemplaire portant un animal informe, sorte de cheval marin, paraît venir des Allobroges; d'autres, entourées d'un cercle de grosses perles, mais complètement frustes à l'intérieur, n'ont pu encore être déterminées.

Quant aux monnaies romaines, elles sont d'Auguste, de Tibère, de Claude; quelques-unes de Néron, en petit nombre ; une de Galba ; viennent ensuite les pièces de Vespasien et de Domitien ; puis la série des Antonins jusqu'à Commode. Je ne crois pas avoir vu d'exemplaires de ses succes-

seurs, un seul des empereurs gaulois, excepté peut-être un Tétricus. Du reste toutes ces pièces sont très usées, et pour la plupart reconnaissables seulement à l'ensemble de la physionomie. Ajoutons à cette liste plusieurs bronzes coloniaux de Nimes et deux pièces en argent du triumvirat d'Antoine.

Avec ces médailles se sont rencontrés divers petits objets : des fibules à boudin, d'origine gauloise ; des lames de bronze estampées ou repoussées, représentant de grossières figures d'animaux : dans le nombre, une feuille de lierre d'un beau dessin et bien conservée ; le pied de deux statuettes en bronze qui, d'après les proportions, pouvaient avoir de 0^m15 à 0^m18 centimètres de hauteur ; quelques débris d'armes paraissant remonter seulement aux barbares ; des tessons de poterie gauloise en petit nombre ; et parmi tout cela plusieurs centaines de ces petites sonnettes que l'on mettait au cou des chevaux et des moutons, ou que l'on employait à conjurer le sort. Elles étaient toutes en métal de cloche avec le battant en fer. Leur hauteur moyenne est de 0^m03 centimètres sur 0^m02 ou 0^m02 centimètres et demi de diamètre. Quelques-unes sont à quatre pans et reposent sur de très petits pitons. On a calculé qu'il avait été trouvé de 200 à 300 sonnettes, environ 314 monnaies gauloises et 600 monnaies romaines, dont une vingtaine en argent.

Ces sonnettes et ces nombreuses monnaies semblent caractéristiques, mais suffisent-elles à déterminer d'une manière indiscutable l'emploi du local où nous nous trouvons? Nous pouvons admettre qu'il a été occupé très anciennement, que peut-être même nous sommes au centre de la cité gauloise; mais qu'est-ce que cette vaste enceinte si bien construite? Qu'est-ce que cet édifice qui en occupait le centre? Les deux constructions sont-elles de même date? Les statuettes, dont nous avons trouvé les pieds, nous eussent sans doute donné quelques renseignements ; mais que pouvaient nous dire deux petits pieds absolument nus? Au point où nous en sommes, bien des choses restent à éclaircir, et de nouvelles fouilles ne seraient pas sans profit. Au reste, en présence des éléments dont nous disposons, si en ce moment j'avais à me prononcer, je n'irais pas chercher la solution demandée en dehors de l'idée qui naît à première vue de ces monnaies et de ces *tintinnabula* semés de tous côtés. Nous sommes sur l'emplacement d'un marché, et, selon toute apparence, du marché aux chevaux de la vieille Epomanduodurum. Le nom de la cité confirme l'hypothèse, de même que la destination du local semble justifier le nom de la ville. Nous sommes dans l'enceinte d'une sorte de *forum boarium* destiné particulièrement aux chevaux ; et, quant à l'édi-

fice intérieur, nous y voyons un prétoire, une basilique, une sorte de bourse où se discutaient les affaires, et où siégeait quelque tribunal de prud'hommes, chargé de résoudre les difficultés qui pouvaient surgir. Nous ne faisons, en nous prononçant ainsi, que donner un corps à l'idée qui se présente la première à l'esprit, et qui, par sa simplicité même, apparaît comme l'expression de la vérité. Au surplus nous faisons appel au savoir et aux lumières des hommes compétents pour rectifier nos erreurs et nous ramener à de plus justes appréciations.

ESSAI BIBLIOGRAPHIQUE

SUR LES DIFFÉRENTES ÉDITIONS DES *ICONES VETERIS TESTAMENTI* D'HOLBEIN.

Par M. G. Duplessis, membre résidant.

Lu dans la séance du 25 juillet 1883.

Un des plus beaux livres publiés au XVI^e^ siècle avec des figures en bois est certainement celui qui a pour titre : « *Icones historiarum veteris testamenti.* » Il nous a paru intéressant de rechercher toutes les éditions dans lesquelles ont été successivement insérées les planches gravées d'après Hans Holbein et de suivre étapes par étapes les gravures en bois qui composent cette série incomparable. Disons tout d'abord, avant d'aborder la description des éditions elles-mêmes[1], que, si les dessins ont été sans exceptions exécutés par Holbein, et il n'y a pas, croyons-nous, doute à cet égard, deux artistes au moins se sont

1. Pour cette recherche bibliographique nous avons été puissamment aidé par M. O. Thierry, conservateur du département des Imprimés à la Bibliothèque nationale, et par l'un de ses auxiliaires, M. Richert.

partagé le soin de multiplier ces dessins. L'un, celui qui grava la plupart des bois, est un maître de haute valeur, un artiste fort bien informé des conditions particulières de l'art qu'il cultive, et nous ne serions pas éloigné de penser, quoiqu'aucune signature, aucun monogramme ne viennent corroborer notre opinion, que l'auteur de ces planches est cet Hans Lutzelburger qui signa de ses initiales une des estampes des *Simulacres de la mort;* nous retrouvons en effet beaucoup d'analogie entre la gravure de ces deux suites : une sobriété dans les travaux, une sûreté de main extraordinaire et une connaissance du dessin que possèdent bien rarement les graveurs en bois; l'autre au contraire sut bien imparfaitement traduire toutes les délicatesses des dessins qu'il était appelé à multiplier ; il demeura grossier là où le maître de Bâle avait su, comme toujours, joindre au savoir de l'inventeur une souplesse d'exécution et une entente du caractère tout à fait supérieures. Si nous ne nous trompons, les planches suivantes ne peuvent être attribuées à H. Lutzelburger : *David informé que les Philistins attaquent Ceila, — David envoyant Arias à l'armée, — Amasa frappé à mort par Joab, — Néhémias implore le Seigneur, — Éliphas accuse Job de blasphème, — Justice de Dieu envers Job, — Les hommes et les enfants niant Dieu, — Isaïe voyant la gloire du Seigneur, — Vision des quatre bêtes qui représentent les quatre empires, —*

Joel prédit la destruction de Jérusalem, — Zacharie exhorte le peuple à retourner au Seigneur. Ces deux dernières planches sont même gravées avec une telle négligence que le dessin d'Holbein est absolument dénaturé.

L'édition ou les éditions des « *Icones* » publiées à Lyon en 1538 sont, sans contredit, les premières éditions françaises, mais nous avons trouvé une preuve absolument matérielle que les bois gravés d'après les dessins d'Holbein avaient, avant de quitter Bâle, fourni des épreuves. Pour les « *Icones,* » il en avait été de même que pour les « *Simulacres de la mort.* » Le graveur avait fait tirer des épreuves de ses planches à mesure qu'elles étaient terminées et avait permis à ses compatriotes de voir ses productions avant de les céder à un libraire étranger.

Dans une version allemande de la Bible : *Die Gantze Bibel das ist alle bücher alls uund neuws Testaments... Getruckt zu Zürich bey Christoffel Froschover im Jar als man zalt M. D. XXXVI*, in-folio[1], on trouve en effet des copies tantôt dans le sens de l'original, tantôt en contre-partie et des imitations des compositions d'Holbein. Comment

1. Nous ne parlons ici que de l'édition de 1536, parce que c'est la seule que nous ayons vue, mais Massmann « *Literatur der Todtentænze* » (p. 68) mentionne une édition de cette bible publiée à Zurich en 1531, par Froschover, dont il se trouverait un exemplaire dans la bibliothèque de Munich et un autre à Zurich.

l'imprimeur suisse aurait-il pu faire exécuter ces copies si les planches originales n'avaient pas été mises sous ses yeux? Ces gravures introduites dans la Bible de Froschover sont en effet, pour la plupart du moins, des copies proprement dites des estampes et non pas des reproductions directes d'après les dessins d'Holbein ; les tailles sont copiées trait pour trait, elles sont dans le même sens que dans l'original et les petits accidents de détail que le peintre n'avait certainement pas mis dans ses dessins se retrouvent dans ces copies généralement assez maladroites. Ce copiste ou cet imitateur est connu : on trouve son monogramme sur les deux ou trois premières planches de la Bible; c'est Virgile Solis qui, né en 1514, débutait dans la carrière en copiant les estampes gravées d'après Holbein. Cette édition de 1536 ne fut terminée que le 6 mars 1539, comme en fait foi l'inscription suivante placée à la fin du volume : *Getrückt zu Zürich bey Christoffel Froschover und vollendet am sechsten tag des Mertzens im Jar M. D. XXXIX.*

Lorsque l'on étudie ces éditions du XVI^e^ siècle, on va de surprises en surprises; à chaque instant on se heurte à des énigmes nouvelles; comment expliquer par exemple que les éditions de 1538 publiées in-4° et in-fol. à Lyon ne contiennent ni l'une ni l'autre la planche représentant *Isaïe pleurant sur Jérusalem*, lorsqu'aux pages 24 (verso), 71 (verso), 127 (recto) de la seconde partie de la

Bible de Froschover (Zurich, 1536), on trouve une copie en contre-partie de cette estampe?

1538.

« Historiarum veteris instrumenti icones ad vivum expressæ una cum brevi, sed quoad fieri potuit, dilucida earundem expositione. Lugduni, sub scuto coloniensi M.D.XXXVIII. In-4°. »

Petite marque des frères Trechsel.

Au verso du titre on lit : « Franciscus Frellæus christiano lectori S. »

A la fin dans un cartouche :

« Excvdebant Lugdv | ni Melchior et | Gaspar Trechsel | fratres. 1538. »

Cette édition se compose de 92 planches. On n'y voit ni *David avouant son péché* ni *Isaïe pleurant sur Jérusalem*.

Fr. Regnault publia cette année même un livre analogue qui avait, aux yeux du libraire, la prétention d'être une contrefaçon des *Icones* d'Holbein. Nous n'avons pas rencontré cette édition qui est décrite dans le catalogue Yemenis (n° 143), mais nous parlons plus loin de l'édition publiée par le même éditeur en 1544.

1538.

« Biblia utriusque Testamenti juxta vulgatam translationem, et eam, quam haberi potuit, emendatissimam : additis rerum præcipuis in locis

iconibus. Interpretatio nominum hebraïcorum. Index epistolarum et evangeliorum totius anni. Index rerum et sententiarum utriusque testamenti. (Grande marque de Trechsel) Lugduni. Apud Hugonem a Porta. M. D. XXXVIII. In-fol. »

A la page 569 on lit dans un petit cartouche exactement semblable à celui qui se voit à la fin de l'édition in-4° de 1538 : *Excvdebant Lugdv | ni Melchior et | Gaspar Trechsel | fratres 1538.*

Cette édition contient 86 planches d'après Holbein, plus huit gravures en bois reproduisant des dessins de médiocre valeur, et une neuvième, *Adam et Ève tentés par le serpent*, représenté se dressant sur sa queue à côté de l'arbre et ayant une tête de femme. Cette dernière planche, dont Passavant et Didot attribuent le dessin à Holbein et dont R. Weigel a publié un fac-similé dans *Holzschnitte berühmter meister* (Leipzig, 1851-1854, in-fol., pl. 7), ne nous semble pas digne d'être donnée au maître de Bâle et nous serions tenté de regarder ce dessin comme l'œuvre de quelque imitateur. On ne trouve dans cette édition ni *Adam cueillant la pomme*, ni *Adam et Ève chassés*, ni *Adam travaillant à la terre en compagnie de la Mort*. On n'y rencontre pas en outre, livre II des Rois, chap. XII : *David avouant à Nathan son péché;* le psaume LII : *Les hommes et les enfants niant Dieu;* le premier livre d'Isaïe, *Isaïe pleurant sur les péchés de Jérusalem* et *Prédiction de Daniel sur la dispersion de l'em-*

pire d'Alexandre le Grand. La planche 87 (*Zacharie*) a dans la bordure du bas à droite une cassure qui ne se trouve pas dans l'édition in-4° de 1538. En revanche la planche 6 (*Sacrifice d'Abraham*) n'a pas de cassure dans la bordure gauche, tandis que l'on en voit une dans l'édition in-4° de 1538. Planche 71, *le Soleil rétrograde :* dans l'angle droit du haut, sur la partie verticale de la bordure, la cassure du second trait est plus apparente dans l'édition in-folio que dans l'édition in-4°. Planche 88, *Des hommes à cheval apparaissent dans le ciel :* dans l'angle inférieur à droite, on voit dans l'édition in-folio une cassure qui n'existe pas dans l'édition in-4°.

De cette comparaison minutieuse entre ces deux éditions portant la même date 1538, nous n'avons pas su reconnaître d'une façon précise quelle était la première. Les cassures, plus fréquentes dans l'édition in-folio, semblent indiquer que l'édition in-4° a précédé l'autre, mais comment expliquer alors la cassure de la planche 6 très apparente dans l'édition in-4° et absente dans l'édition in-folio ? Quelle que soit la solution de cette énigme, il n'en reste pas moins acquis que les frères Trechsel publièrent la même année, peut-être simultanément, deux éditions de ces planches ; l'une, destinée à être répandue comme livre d'images avec une courte explication en latin, était, pour ainsi dire, un ouvrage de luxe réservé aux délicats et aux artistes ; il était imprimé avec

soin, sur un papier solide, et le texte n'y jouait qu'un rôle insignifiant ; l'autre, au contraire, imprimée lourdement, subissait un tirage considérable ; les planches, n'y figurant que comme des accessoires, venant de temps à autre commenter pour les yeux le texte de la Bible, étaient sacrifiées absolument, et le peu de soins apporté par les imprimeurs était tel que ces bois, encore tout frais, apparaissaient dans le texte comme des planches qu'aurait fatiguées un tirage considérable.

Nous donnons ci-dessous la liste complète des planches qui accompagnent l'édition in-folio de 1538, en indiquant la place qu'elles occupent dans le volume :

1. La création d'Ève, p. 1.
2. Adam et Ève dans le paradis terrestre, p. 2. Cette planche, qui n'est très probablement pas du dessin d'Holbein, ne se trouve pas dans les éditions in-4° de l'*Epitome*. Mais on en voit une copie dans le texte allemand de la Bible publiée à Zurich en 1536.
3. Le déluge, p. 3.
4. La Tour de Babel, p. 5.
5. Apparition des trois anges à Abraham, p. 7.
6. Le sacrifice d'Abraham, p. 9.
7. Isaac bénit Jacob, p. 12.
8. Joseph descendu dans la citerne, p. 17.
9. Le songe du Pharaon, p. 19.
10. Jacob et les fils de Joseph, p. 23.

11. Ensevelissement de Joseph, p. 24.
12. La vision de Moïse, p. 25.
13. Moïse devant le Pharaon, p. 26.
14. Le passage de la mer Rouge, p. 30.
15. La manne, p. 31.
16. Moïse sur le mont Sinaï, p. 33.
17. L'arche sainte, p. 35.
18. Dieu remettant à Moïse les Tables de la loi, p. 40.
19. Dieu donne à Moïse ses instructions, p. 43.
20. Moïse reçoit de Dieu l'ordre de faire Aaron roi d'Israël, p. 46.
21. Nadab et Abiu périssent dans les flammes, p. 47.
22. Dieu donne à Moïse ses commandements, p. 51.
23. Dieu ordonne à Moïse de faire avec Aaron le dénombrement des hommes aptes à porter les armes, p. 56.
24. Moïse et Aaron distribuent les terrains et assignent aux tributs la place qu'elles doivent occuper autour du Tabernacle, p. 57.
25. Engloutissement de Core, Dathan et Abiron, p. 64.
26. Le serpent d'airain, p. 67.
27. Les Israélites, après avoir vaincu les Medianites, amènent les prisonniers devant Moïse et Aaron, p. 71.
28. Moïse rappelle au peuple d'Israël les préceptes de Dieu, p. 74.

29. Moïse en pleine campagne donne au peuple israélite des princes, p. 77.
30. Moïse avise à la nourriture des Prêtres et des Lévites, et annonce la venue du Christ, p. 82.
31. Joshué passe le Jourdain avec son armée et tue trente et un rois, p. 95.
32. Judas, vainqueur des Chananéens, fait couper les mains et les pieds d'Adonibezec, et l'envoie ainsi mutilé à Jérusalem, p. 101.
33. Ruth et Booz, p. 113.
34. Elcana, se désolant de ne pas avoir d'enfant, implore Dieu et conçoit Samuel, p. 115.
35. Saül sauvé par Samuel, roi d'Israël, p. 119.
36. David et Goliath, p. 122.
37. David est informé que les Philistins attaquent Ceila, p. 126.
38. Mort de Adarezer, roi de Soba, p. 134.
39. David envoie Urias à l'armée, p. 135.
40. La femme de Théma aux pieds de David, p. 137.
41. Amasa frappé à mort par Joab, p. 141.
42. Abisag aux pieds de David, p. 143.
43. Un serviteur de Hiram, roi de Tyr, aux pieds de Salomon, p. 147.
44. La femme de Jéroboam entre dans la maison de son fils, qui meurt au moment même, p. 153.
45. Sacrifice d'Élie, p. 155.
46. Élisée maudit les enfants de Béthel, p. 159.

47. Athalie devant le roi est mise à mort par ordre de Joïada, p. 164.
48. Athas sacrifiant aux idoles, p. 167.
49. Josias lit devant les habitants de Jérusalem le Deutéronome, p. 171.
50. Descendants d'Adam jusqu'à Noé, et depuis Noé jusqu'à Abraham, p. 173.
51. La tête de Saül accrochée par un soldat au temple de Dagon, p. 177.
52. L'arche de Dieu, dans le tabernacle que David lui avait fait dresser, est entourée de musiciens, p. 180.
53. Salomon à genoux devant l'arche sainte, p. 186.
54. Salomon devant l'autel des sacrifices bénit les assistants, p. 187.
55. Sesac, roi d'Egypte, enlève du temple de Jérusalem, les richesses qui y étaient renfermées, p. 190.
56. Un ange extermine l'armée de Sennachérib, p. 199.
57. Les Juifs rentrent à Jérusalem par l'ordre de Cyrus, pour rebâtir le temple, p. 203.
58. Nehémias, apprenant le triste état dans lequel se trouve Jérusalem, implore le Seigneur, p. 207.
59. Josias fait les pasques à Jérusalem, p. 214.
60. Tobie perdant la vue, p. 233.
61. Judith se dirige vers la tente d'Holopherne, p. 241.

62. Judith remet dans un sac que lui présente sa servante la tête d'Holopherne qu'elle vient de couper, p. 242.
63. Esther devant Assuérus, p. 244.
64. Job perd tous ses biens, et ses enfants l'abandonnent, p. 249.
65. Eliphas accuse Job de blasphème, p. 253.
66. Justice de Dieu envers Job, p. 259.
67. David composant les psaumes, p. 261.
68. La Sainte Trinité, p. 282.
69. Salomon récitant le Cantique des Cantiques, p. 302.
70. Isaïe voit la gloire du Seigneur, p. 331.
71. Le soleil rétrograde pendant la maladie d'Ezéchias, p. 341.
72. Jérémie assis dans la campagne pleure sur les maux qui vont fondre sur la terre de Judas, p. 376.
73. Première vision d'Ézéchiel, le Père Éternel, quatre animaux, quatre roues, p. 382.
74. Vision du temple de Jérusalem, p. 400.
75. Vision de l'hôtel des Holocaustes, p. 401.
76. Ézéchiel voit des eaux stagnantes autour du Temple, p. 404.
77. Les compagnons de Daniel jetés dans une fournaise, p. 406.
78. Vision des quatre bêtes qui représentent les quatre empires, p. 410.
79. Vision d'un bélier qui représente la monarchie des Perses et des Mèdes, p. 410.

80. Condamnation des vieillards qui avaient accusé Suzanne, p. 413.
81. Daniel dans la fosse aux lions, p. 414.
82. Naissance des enfants d'Osée, p. 415.
83. Joel prédit la destruction de Jérusalem, p. 418.
84. Amos prophétise contre Damas, Tyr, les Philistins, p. 419.
85. Jonas jeté à la mer est avalé par une baleine, p. 423. (Cette planche n'est pas d'après Holbein.)
86. Habacuc adresse au Seigneur des plaintes sur l'injustice des Juifs, p. 426.
87. Zacharie exhorte le peuple à retourner au Seigneur, p. 429.
88. Des hommes à cheval apparaissent dans les airs au-dessus de Jérusalem, p. 451.
89. Saint Mathieu, p. 458.
90. Saint Marc, p. 472.
91. Saint Luc, p. 481.
92. Saint Jean, p. 496.
93. L'Ascension, p. 508.
94. Épître de saint Paul aux Romains, p. 523.
95. Révélation faite à saint Jean, 1er chapitre de l'Apocalypse, p. 562.

Ces sept dernières planches ne sont pas gravées d'après Holbein.

Excudebant Lugduni Melchior et Gaspard Trechsel fratres. 1538, p. 569.

1539.

« Historiarum veteris testamenti Icones ad vivum expressæ. Una cum brevi, sed quoad fieri potuit dilucida earundem et latina et Gallica expositione. Lugduni sub scuto coloniensi. M.D.XXXIX, in-4°. »

Cette édition comprend 94 planches.

Ce petit livret eut un tel succès que l'on connaît, seulement pour cette édition de 1539, des exemplaires de trois sortes. Dans les uns au verso du feuillet N .iij. se trouvent dans le même petit cartouche, qui se voit à la fin des deux éditions de 1538, la mention suivante : *Excudebant Lugduni Melchior et Gaspard Trechsel fratres, 1539.* Dans d'autres au contraire, au verso de ce même feuillet on lit imprimé en gros caractères : LVGDVNI. MELCHIOR ET GASPARD TRECHSEL FRATRES EXCUDEBANT, puis au recto du feuillet suivant est imprimée la grande marque des frères Trechsel. Enfin dans certains exemplaires portant la même date et le petit cartouche signalé plus haut, la signature du feuillet H .ij. est par erreur imprimée G .ij.

1543.

« Historiarum veteris testamenti icones ad vivum expressæ. Lugduni. Sub scuto coloniensi, apud Joannem et Franciscum Frellonios fratres. M.D.XLIII, in-4°. »

Au verso du dernier feuillet : « Lugduni sub scuto coloniesi apud Io. et Franc. Frellonios fratres. 1543. »

Cette édition comprend 94 planches.

Ici la première estampe, *La création de la femme*, n'est pas encore brisée. Dans l'édition suivante qui nous est connue (1547) cette planche est pour ainsi dire coupée en deux dans le sens de la hauteur.

1543.

« Retratos o tablas de las historias del Testamento viejo, hechas y dibuxadas por un muy primo y sotil artifice. Juntamente con una muy breve y clara exposicion y de la racion de cada una dellas en latin, con las quotas de los lugares de la sagrada scritura de donde se tomaron, y la mesma en lengua castellana, para que todos gozen dellas. En Lion de Francia, so el escudo de Colonia, ano 1543, apud Io. et Franc. Frellonios, fratres, 1543, in-4°. »

Dans cette édition avec texte espagnol, la figure 54, *Salomon bénissant les assistants*, est répétée deux fois, et la figure 53, *Salomon à genoux devant l'arche sainte*, n'existe pas.

1544.

« Biblia sacrosanta Testamenti veteris et novi juxta vulgatam quam dicunt editionem a mendis

quibus innumeris scatebat, ad priscorum probatissimorumque exempl... Lugduni apud Hugonem et Haeredes a Porta. » 1544. In-folio de 4 feuillets, 601 pp. et 18 feuillets pour la table.

A la fin : « Excudebant Joannes et Franciscus Frellones fratres. »

En cette année 1544, parut pour la seconde fois la contrefaçon que nous avons déjà signalée en 1538, contrefaçon si l'on s'en tient uniquement au titre et aux préliminaires, car les planches n'offrent que des imitations lointaines et tout à fait grossières du beau livre d'Holbein. Les estampes qui accompagnent cette contrefaçon sont ou anonymes, ou signées des lettres *I. F.* et *P. R.* Voici le titre exact de cet opuscule qui ne mérite en aucune façon de prendre place à côté des Icones : *Historiarum veteris Testamenti Icones ad vivum expressæ. Una cum brevi, sed quoad fieri potuit dilucida, earundem et latina et gallica expositione. Parisiis. Apud Petrum Regnault sub tribus coronis Coloniæ, via in divum Jacobum, 1544*, in-4°.

Faut-il regarder les initiales P. R. inscrites sur quelques planches comme cachant le nom de Pierre Regnault qui aurait été graveur en même temps qu'éditeur ?

1547.

« Icones historiarum veteris Testamenti, ad vivum expressæ, extremaque diligentia emendatiores factæ, gallicis in expositione homæoteleutis,

ac versuum ordinibus (qui prius turbati, ac impares) suo numero restitutis. (Marque de Jean Frellon.) Lugduni, apud Joannem Frellonium. 1547, in-4°. »

A la fin : Lvgduni, Excvdebat Joannes Frellonivs. 1547.

Cette édition contient 94 planches, plus, sur le verso de l'avant-dernier feuillet, les quatre évangélistes gravés en bois dans des cartouches ovales d'après des dessins dus sans aucun doute à un artiste français.

Il existe deux tirages différents avec cette date de 1547. Nous n'avons constaté dans les estampes aucun changement [1], mais le texte contient un certain nombre de variantes. Sur quoi s'est appuyé M. Edwin Tross, cité par M. Brunet (*Manuel du libraire*, III, 253), pour distinguer les épreuves tirées sur les bois originaux des épreuves tirées sur des clichés, nous ne saurions le dire, mais il est bien certain que les épreuves désignées comme tirées sur des clichés sont beaucoup plus noires que les autres ; de là à dire qu'elles sont meilleures, il y a loin. Nous préférons, pour notre compte, les épreuves un peu grises dans lesquelles apparaissent toutes les finesses du travail aux épreuves, souvent lourdes, qu'auraient, au dire de M. Tross, fournies les clichés. On parvient

1. La bordure de la planche I 4 verso, *Job accusé de blasphème par Eliphaz*, est cassée à moitié dans l'édition soi-disant tirée sur les bois, tandis qu'elle est intacte dans l'autre.

facilement à distinguer ces deux tirages qui ont exactement le même nombre de pages et le même nombre de planches, en consultant le feuillet qui porte la signature L. Au bas de la planche contenue dans l'édition qui serait, selon nous, la première avec la date 1547 on lit le vers suivant :

Du peuple Juif les grandz pechez et vices...

Dans l'autre, ce vers est remplacé par celui-ci :

Plourant, lamente Isaïe prophète...

1549.

« Retratos o tablas de las historias del Testamento Viejo, hechas y dibuxadas por vn muy primo y sotil artifice. Juntamente con una... exposicion y declaracion de cada una dellas en Latin... y la mesma en lengua castellana. En Lion de Francia so el escudo de Colonia, in-4°. »

A la fin : « Lugduni Excudebat Joannes Frellonius, 1549. »

Cette édition est en tout point semblable à l'édition latine donnée par Frellon en 1547.

1549.

« The Images of the old Testament, lately expressed, set forthe in Ynglishe and Frenche vuith a playn and brief exposition. Printid at Lyon, by Johin Frellon, the yere of our lord God, 1549, petit in-4°. »

Cette édition est en tout point semblable à l'édition latine donnée par Frellon, en 1547.

1551.

« Biblia sacrosancta veteris et novi Testamenti juxta divi hieronymi vulgatam editionem. His accesserunt Tabernaculi Mosaici, ac rerum præcipuarum schemata, summa industria et fide expressa (Marque de Frellon). Lvgdvni. Apvd Joannem Frellonivm. M.D.LI, in-fol. »

A la fin : « Lvgdvni. Excvdebat Joannes Frellonivs. M.D.LI. »

Dans cette édition donnée par J. Frellon se trouvent la plupart des planches gravées d'après Holbein à côté d'autres estampes sans grande valeur. L'*Arche de Noé* inventée par Holbein est remplacée par une planche représentant le même sujet gravé par un artiste français; il en est de même de l'*Arche Sainte*. *L'ensevelissement de Joseph* est répété deux fois, p. 14 verso, p. 15 recto. *Esther devant Assuérus* est également répété deux fois, p. 88 recto, p. 145 verso. Les planches suivantes ne s'y trouvent pas : *David avouant son péché à Nathan*, *Les hommes et les enfants niant Dieu*, *Isaie pleurant sur Jérusalem*, *Vision d'un bélier qui représente la monarchie des Perses et des Mèdes*, et *Prédiction de Daniel sur la dispersion de l'empire d'Alexandre le Grand*.

L'année suivante paraissait à Paris une bible sous ce titre : « Biblia sacra juxta vulgatam quam dicunt editionem, a mendis quibus innumeris partim scribarum incuria... secunda editio. Pari-

siis, Prostant apud Carolam Guillard et Gulielmum Desboys, sub sole aureo, via ad divum Jacobum, 1552, in-4°. »

On lit à la fin : « Parisiis. Excudebat Benedictus Prevotius, sub stella Aurea, via Frementella. Anno Domini. M.D.LII. »

Les planches qui accompagnent ce texte de la bible sont des copies le plus souvent en contrepartie des estampes gravées d'après Holbein et publiées pour la première fois en France en 1538. Dans le nouveau testament qui forme la seconde partie se trouve un assez grand nombre de petites planches également gravées en bois. Au bas d'une de ces planches, *Salomé prenant la tête de saint Jean*, p. 19, on voit le monogramme I. F.

William Pickering publia à Londres, en 1830, une très bonne reproduction en fac-similé des *Icones veteris testamenti*, et Hugo Bürkner fit copier en bois cinquante planches de ce même ouvrage qu'il publia à Leipzig, en 1850, chez Georges Wigand, avec une introduction de D. F. Sotzmann.

LE CAMP DE TAVERNY

Par M. A. DE BOISLISLE, membre résidant.

Lu dans la séance du 21 novembre 1883.

Il existe dans la partie occidentale de la forêt de Montmorency, sur le plateau très élevé qui domine presque à pic les deux villages de Taverny et de Bessancourt, une enceinte retranchée, de dimensions fort considérables, et qui, par la hauteur des murs de terre dont elle est formée, comme par la disposition d'un système de défense intérieur et par les avantages de la situation naturelle, semble avoir eu une grande importance. Quoique recouverte aujourd'hui par la forêt, en partie comblée par les détritus végétaux et par l'humus, entamée aussi, sur quelques points, par des travaux de voirie ou d'exploitation, on en peut reconnaître le tracé complet. C'est un parallélogramme presque carré, mais légèrement irrégulier sur une ou deux de ses faces, mesurant à la face Nord 285 mètres, à la face Est 270 mètres, à la face Sud 350 mètres, enfin à la face Ouest 210 mètres, et présentant par conséquent une superficie de 87,000 mètres carrés. La face Ouest s'étend jusqu'à l'extrémité abrupte du plateau

dominant Bessancourt, de même que la face Sud surplombe Taverny, et l'une et l'autre devaient tirer leur principale force de cette position plutôt que du retranchement qui les borde. Au contraire, la face Nord, qui se trouve en pleine forêt, insuffisamment protégée par une dépression naturelle du sol, et surtout la face Est, qui est de niveau avec un plateau de plusieurs kilomètres de longueur, demandaient une défense plus solide. Aussi est-ce sur ces deux faces que, aujourd'hui encore, on peut le mieux juger de l'importance du *vallum*, haut en plusieurs endroits de cinq ou six mètres, et de la largeur du fossé qui le précède, avec une sorte de parapet ou de glacis extérieur formé par le rejet des terres. Sur la face la plus abordable se trouvait l'entrée principale, défendue par une sorte de fort intérieur qui s'appuyait à la face même, mais avait son entrée unique à l'opposé, c'est-à-dire presque au centre de l'enceinte principale. Le tracé de cette enceinte intérieure, absolument intact, était très régulier. Il mesure 80 mètres environ, sur 75. La hauteur moyenne du retranchement, sur les trois faces qui donnent à l'intérieur, n'est aujourd'hui que de trois mètres environ ; mais on doit tenir compte des dégradations qu'il a subies et de l'exhaussement qui a dû se produire par contre dans le fossé environnant.

On ne sait rien de positif sur l'origine et la nature de cet établissement de défense. Le popu-

laire l'appelle le *camp de César ;* mais je ne crois pas que les historiens en aient parlé : l'abbé Lebeuf lui-même, en faisant la description des paroisses riveraines de cette partie de la forêt, n'a point mentionné l'existence d'un camp quelconque, et son silence m'étonne d'autant plus que j'ai pu constater dernièrement, dans les mémoires d'un seigneur de Saint-Leu qui vivait sous Louis XV [1], que « le camp de César » était une appellation courante dans le voisinage. Il est probable qu'alors, comme aujourd'hui, le retranchement était recouvert par la végétation et les arbres. Il y a vingt ou trente ans, des travaux d'exploitation entrepris par la compagnie d'Assurances générales, qui venait d'acquérir cette partie de la forêt, facilitèrent l'accès, tout en entamant le tracé de l'enceinte sur un point, et le nom de *camp de Jules-César*, définitivement consacré par les plans et les cartes, fut même étendu jusqu'à un point assez éloigné de la crête Sud de la forêt. Cependant l'existence de ces vestiges anciens ne paraît guère être connue des antiquaires, comme si leur proximité de Paris les faisait ignorer ou dédaigner. Un écrivain local, M. Lucien Double, en a parlé dans ses *Chroniques des pays de Rémollée et de Thor*, disant qu' « il ne fallut pas moins que César, que deux camps de légion-

1. Mémoires de J.-N. Dufort, introducteur des ambassadeurs, dont une partie, concernant les paroisses de Saint-Leu et de Saint-Prix, va être publiée par M. Auguste Rey.

naires, l'un à Taverny, l'autre à Bouffémont (sur la rive Nord-Est de la forêt), pour soumettre les Rémolléenses au despotisme des Romains ; » que « sans doute alors il y eut des batailles épouvantables dans la forêt ; » « qu'un camp romain devenu guinguette, quelques fragments d'épées gauloises et de glaives romains, en bronze verdi par les années, voilà tout ce qui reste pour retracer à notre esprit cet humble épisode de la guerre des Gaules ; » « que le camp romain attira auprès de lui un établissement de colons. » « Et voilà, ajoute M. Double, le village des trois cabarets, *trium tabernarum* (Taverny), définitivement créé... » Mais, comme cet écrivain le reconnaît lui-même, les chroniques sont muettes à ce sujet, les documents ne disent rien non plus, et on en est réduit aux fictions, ou tout au moins aux conjectures.

Je crus devoir signaler, en 1876, à plusieurs membres de la Commission de la topographie des Gaules, l'existence de ce camp, ou, pour ne point risquer à la légère une dénomination aussi classique, de cette enceinte retranchée. M. Héron de Villefosse d'abord, puis, avec lui, trois ou quatre de nos confrères, à la tête desquels étaient MM. Alexandre Bertrand et Anatole de Barthélemy, vinrent examiner eux-mêmes les localités, en compagnie du directeur de la compagnie propriétaire, M. Philippe de Bosredon, qui se trouvait heureusement être un archéologue très fervent, et qui voulut

bien donner toutes facilités pour que des fouilles fussent entreprises dans le retranchement intérieur. Quoique mené avec beaucoup de zèle par un des auxiliaires du Musée de Saint-Germain, le travail ne produisit rien. Il est vrai qu'il se réduisit à des sondages exécutés en un ou deux points de la superficie intérieure du petit fort, et à des coupes pratiquées sur trois endroits de son enceinte. Tout ce que nous pûmes constater, et ce que l'on connaissait déjà par le passage d'une avenue moderne à travers la grande enceinte, c'est que le *vallum* est composé uniquement de terre et de fragments de la caillasse si commune dans tous les plateaux de la forêt, sans addition des pièces de bois qui consolident plusieurs des retranchements, ou gaulois ou romains, aujourd'hui reconnus.

Une exploration plus longue et plus approfondie donnerait-elle davantage? C'est chose possible. Toutefois je dois faire observer qu'une partie de l'enceinte, englobée jadis dans une propriété particulière de Taverny (dite le *Haut-Tertre*), et aménagée alors en promenades, ne paraît avoir rien produit non plus. Quelques personnes du pays prétendent bien, comme M. Double, qu'on récolta des armes ou des fragments d'objets antiques ; mais je n'ai pu retrouver la preuve d'aucune de ces découvertes.

Quoi qu'il puisse advenir de recherches ultérieures, que nous ayons affaire à un camp gaulois,

à un établissement romain, ou simplement à un refuge construit au moyen âge pour abriter des populations, des bestiaux et des récoltes contre les attaques de routiers ou de maraudeurs, il m'a paru intéressant de conserver un souvenir exact du retranchement en son état actuel, étant donné surtout que les spéculateurs devenus depuis un an propriétaires de cette partie de la forêt peuvent la bouleverser entièrement. Un jeune officier, M. Jean de Courcy, qui habite le château de Boiscorbon, au cœur même de la forêt, a bien voulu faire un relevé topographique des enceintes, et c'est de sa part que j'ai l'honneur de remettre ce plan à la Société, entre les mains de laquelle il pourra être utile quelque jour.

Le levé a été fait à l'échelle de 1/2500. M. de Courcy a eu soin d'indiquer les ondulations des pentes environnantes. Sur celle qui descend à Bessancourt, on remarquera que le camp avait une sortie en forme de chemin couvert et tournant, qui porte aujourd'hui le nom de *Vieille-Ruelle*, et qui conduit à une fontaine dite des *Courts-gens*. Faut-il chercher ici une étymologie latine : *Curtis gentium?* — Un vallon voisin porte le nom de *Val Souloureux* (l'abbé Lebeuf en parle), qui peut être aussi le souvenir d'un massacre ou d'une lutte meurtrière. — A huit cents mètres N.-E. du retranchement, au cœur de la forêt, un plateau s'appelle *les Grandes-Pitiés*.

Le plan est accompagné du dessin de la coupe

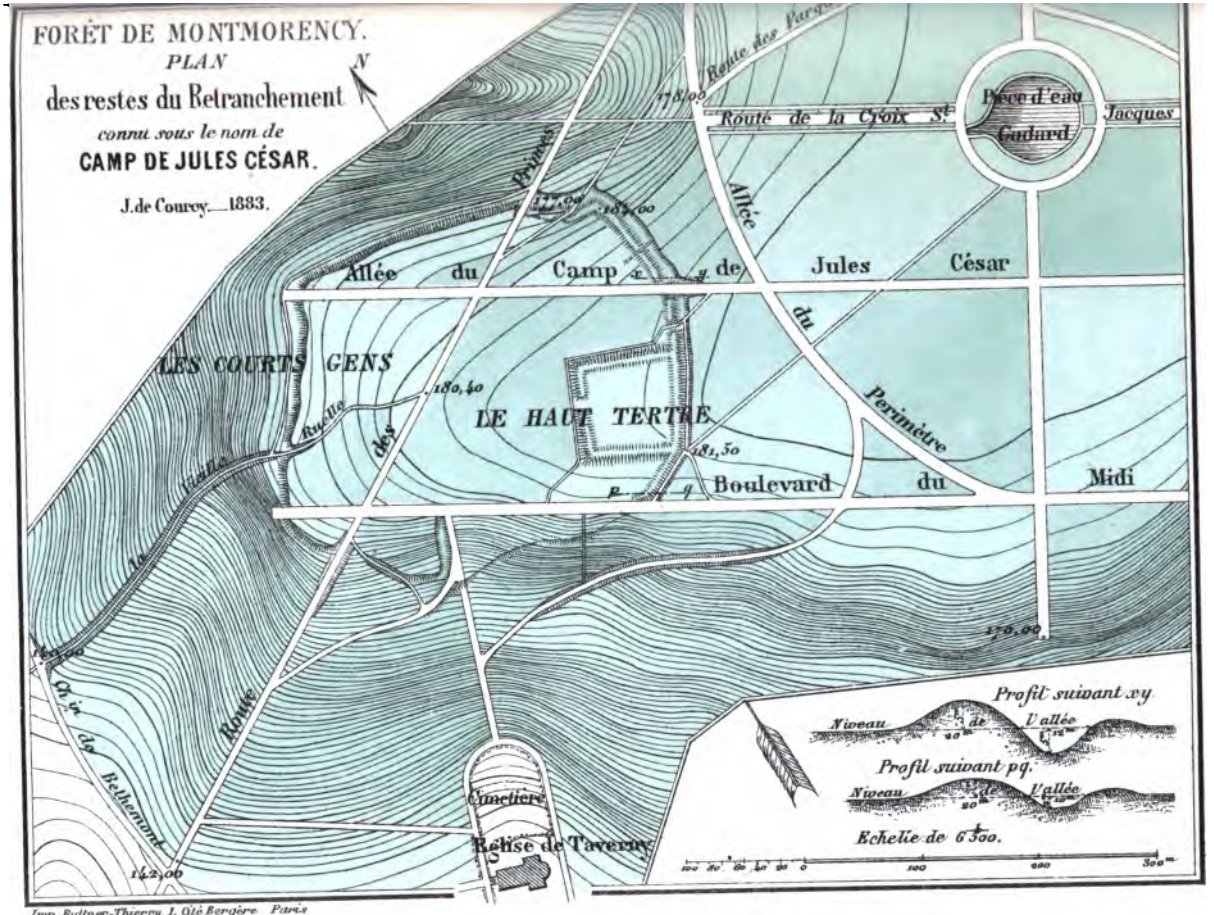

Imp. Bultner-Thierry, 1, Cité Bergère Paris

du retranchement principal qu'on voit actuellement sur le passage de l'avenue à laquelle a été donné le nom d'*Allée du camp de Jules-César*.

Tous ces détails sont assez visibles, quoique moins précis et plus réduits comme échelle, sur la carte des « Propriétés appartenant à la compagnie d'Assurances générales » levée par M. Bontemps, en 1877, à l'échelle de 1/10000, et qui a l'avantage de présenter à l'œil tout l'ensemble de la forêt comprise entre Montlignon et Bessancourt (5 kilomètres) et des différents villages qui s'élèvent sur les pentes du coteau ou dans la vallée adjacente.

RAPPORT

SUR

LE CAMP DE TAVERNY

Par M. DE LA NOË, commandant de la brigade topographique du Génie [1].

Lu dans les séances des 19 et 26 décembre 1883.

Le camp de Taverny est placé à l'extrémité de l'un des contre-forts du plateau Sud de la forêt de Montmorency. La forme générale de son enceinte est celle d'un carré dont les angles auraient été plus ou moins arrondis. Trois de ses faces couronnent

1. La Société des Antiquaires, dans sa séance du 21 novembre 1883, avait décidé que M. le commandant de la Noë serait prié de donner son avis sur la date attribuable au camp de Taverny. Depuis plusieurs années, M. de la Noë réunit les éléments d'un travail considérable dans le but de classer chronologiquement les enceintes fortifiées d'après leurs caractères propres et les textes. M. de la Noë avait été chargé de traiter cette question par la Commission de géographie historique de l'ancienne France, et il continue ses recherches sous le patronage du Comité des travaux historiques et scientifiques. (Note de la Commission de publication.)

les pentes raides du contre-fort : dans cette partie on ne voit aucune trace d'un parapet et l'enceinte se trouve dessinée par un talus raide exécuté par la main des hommes. Sur le quatrième côté au contraire existe un bourrelet de terre précédé d'un fossé vers l'extérieur ; ce rempart ferme le camp du côté du plateau. Sa hauteur, en un point situé vers le tiers de la longueur à partir de l'angle Nord, est de 5 mètres, et sa largeur à la base de 20 mètres environ. Le fossé, suivant le même profil, présente une largeur de 12 mètres sur 5 mètres de profondeur.

Le massif des terres qui forme le quatrième côté était probablement surmonté d'une palissade et de tours en bois. Le même système de défense existait certainement sur les trois autres côtés de l'enceinte dont le parapet, peu important, puisqu'il n'en existe plus aucuns vestiges, n'aurait point présenté sans cela un obstacle suffisant contre les attaques du dehors.

Outre l'enceinte que nous venons de décrire, le camp de Taverny était muni d'un retranchement intérieur, présentant la forme d'un carré de 75 à 80 mètres environ de côté. Ce petit ouvrage de défense s'appuie au côté de l'enceinte défendu par le vallum élevé que nous avons décrit ; l'un de ses côtés fait même corps avec lui, tandis que les trois autres ont une enceinte propre que précédait probablement un petit fossé. Établie au

point culminant de la position, cette seconde enceinte le dominait de toutes parts.

Le camp de Taverny, d'après le nom qu'on lui donne, serait attribué à Jules César. Nous allons donner quelques-unes des raisons qui nous portent à lui refuser cette origine, en examinant successivement le profil, le tracé et l'assiette des camps romains en général.

1° *Du profil.* — Jamais, dans les observations qu'on a faites jusqu'à ce jour sur les anciens camps, on n'a tenu assez de compte du profil et du relief de ces ouvrages : c'est pourtant un point capital. Toutes les enceintes intéressantes dont les ruines nous restent présentent des reliefs beaucoup plus considérables que celles des Romains, et la simple comparaison des profils aurait suffi généralement pour les en distinguer à première vue.

Végèce, qui écrivait à la fin du IV^e^ siècle et qui, il le déclare, reproduisait les préceptes des anciens maîtres, nous donne des détails assez précis sur la composition du profil, qui variait suivant les circonstances. D'après lui, lorsqu'il s'agissait de camps passagers et lorsqu'on avait peu à craindre des tentatives de l'ennemi, on devait donner au fossé 9 pieds de largeur sur 7 de profondeur, et, des terres qu'on en avait extraites, former en arrière un *agger* de 3 pieds de hauteur. Si le danger était plus pressant, on devait porter les

A – Camp de Taverny

1° *Profil le long de l'allée dite du Camp de Jules César*

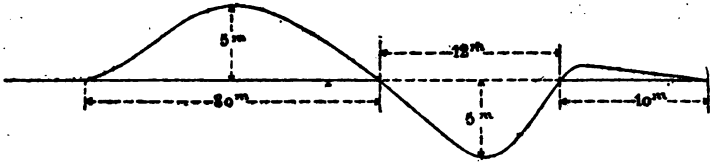

2° *Profil sur le commencement de la pente, le long du boulevard du midi.*

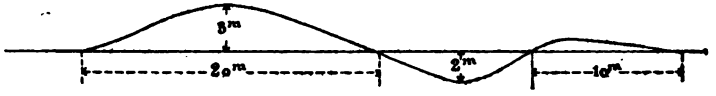

B – Camps Romains d'après Végèce

1° *Le plus grand profil des Camps de demeure*

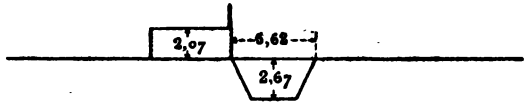

2° *Camps passagers*

Petit profil

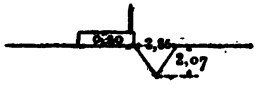

Grand profil

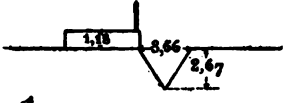

Echelle de $\frac{1}{500}$

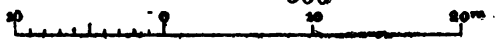

dimensions respectivement à 12 et à 9 pieds pour le fossé, et donner 4 pieds de hauteur à l'*agger*.

Dans les camps de demeure, le profil prenait plus d'importance : on donnait au fossé 9, 11 ou 13 pieds de largeur, parfois même 17 et 19 pieds, les terres qu'on avait extraites servant toujours à former en arrière un *agger*, soutenu de part et d'autre par un clayonnage. Telles étaient les prescriptions de Végèce.

La largeur de 19 pieds donnée au fossé correspondait donc au profil le plus fort auquel on eût généralement recours dans les armées romaines. Quelle était dans ce cas la hauteur correspondante de l'*agger*? Végèce, malheureusement, ne le dit pas. Mais il n'y a, à mon sens, que deux hypothèses à faire pour la calculer : ou bien, en effet, le profil du retranchement restait *semblable* à lui-même à mesure que la dimension du fossé augmentait; ou bien sa hauteur au-dessus du sol ne dépassait point 4 pieds, la plus forte de celles mentionnées par Végèce. Si cette dernière hypothèse était la vraie, ma proposition serait démontrée, et il faudrait conclure que les parapets de nos camps antiques, qui ont tous actuellement encore, malgré l'affaissement inévitable des terres, de 4 à 5 mètres au moins, c'est-à-dire de 13,5 à 16,6 pieds environ de relief, ne sauraient être l'œuvre des Romains. Nous allons voir que la première hypothèse conduit à la même conclusion.

Traçons en effet les profils des deux camps passagers dont Végèce nous donne toutes les dimensions, et, en prenant pour base une largeur du fossé égale à 19 pieds, construisons une figure semblable à ces deux profils : nous trouverons pour l'*agger* une hauteur maximum de 2 mètres, soit un peu moins de 6 pieds; ce n'est pas la moitié du relief le plus faible des enceintes antiques de quelque importance que nous connaissons. Notre proposition est donc encore justifiée.

Je n'ignore pas que César a donné quelquefois au *vallum* des dimensions plus fortes que celles indiquées par Végèce. Mais voyons dans quelles circonstances.

Pendant la deuxième campagne, les Romains établirent un camp sur la rive droite de l'Aisne. César, qui avait devant lui des forces considérables, celles des Belges coalisés, jugea nécessaire de l'entourer d'un solide retranchement, et il fit donner à l'enceinte une hauteur de 12 pieds : « Castra in altitudinem pedum duodecim vallo fossaque duodeviginti pedum muniri jubet. »

Dans une autre campagne, César, avec des forces très inférieures en nombre, se trouve en présence des Bellovaques; pour leur inspirer une confiance trompeuse, il simule la crainte et prescrit le même profil : « Imperat vallo pedum duodecim muniri. »

Voilà les seuls passages où César nous indique

le relief exact de l'enceinte de ses camps. N'est-il pas évident que, s'il l'a fait ici, alors qu'il omet ce détail dans toutes les opérations analogues, c'est que les dimensions adoptées n'étaient point celles qu'on admettait habituellement, et qu'elles les surpassaient même d'une façon notable? Les circonstances dans lesquelles furent construits ces camps prouvent surabondamment qu'il s'agissait d'un profil extraordinaire.

Douze pieds, c'est-à-dire $3^{m}55$ environ, tel est le relief maximum de l'enceinte des camps de César. Mais, par enceinte, que faut-il entendre? Le mot *vallum*, que nous traduisons ainsi, que désigne-t-il ? Est-ce l'*agger* seul, c'est-à-dire le bourrelet de terres élevé à l'aide des déblais du fossé? N'est-ce point au contraire à la fois le bourrelet et la palissade qui le surmontait? A mon sens, cette dernière interprétation est la bonne; mais il serait trop long d'en donner ici les raisons, et je les passerai d'autant plus volontiers sous silence, que cette démonstration n'est point nécessaire. En effet, la solution la plus défavorable à ma thèse porterait à 12 pieds, c'est-à-dire à $3^{m}55$ seulement, le relief maximum de l'*agger* : cette hauteur est encore inférieure à celle des enceintes bien conservées que nous connaissons, dont l'élévation actuelle au-dessus du sol, malgré l'affaissement des terres, reste de 4 mètres au minimum.

Je crois avoir suffisamment prouvé que l'*agger*

des camps romains avait en général une hauteur maximum de 2 mètres, laquelle, dans des circonstances exceptionnelles, a pu être portée à 2^m66, si l'on adopte la véritable interprétation, selon moi, du mot *vallum*, à 3^m55 dans le cas contraire. Toutes les enceintes qui présenteront des reliefs sensiblement plus forts me paraissent devoir être attribuées à d'autres qu'aux Romains. Celle du camp de Taverny est de ce nombre.

2° *Du tracé.* — Je passe maintenant à l'examen du tracé.

Suivant Polybe, l'enceinte fortifiée d'un camp devait former une figure semblable à celle de la surface occupée par les tentes. Elle était donc carrée ou rectangulaire.

Josèphe, parlant des Romains, dit : « Ils fortifièrent leur camp, non pas confusément, ni légèrement, mais d'une forme quadrangulaire. »

Hygin ne semble pas admettre pour l'enceinte fortifiée d'un camp d'autre tracé que celui dans lequel les côtés sont parallèles à la ligne extérieure des tentes. Elle était rectangulaire.

Végèce seul introduit des formes nouvelles, ou plutôt il les admet toutes, car je ne vois guère de camps qui ne puissent être rangés dans l'une des catégories qu'il indique : ne dit-il pas en effet que leurs enceintes peuvent être carrées ou rondes, triangulaires ou oblongues, « quadrata, vel rotunda, vel trigona, vel oblonga, » avec cette

observation aggravante que « la forme des camps n'en détermine pas la bonté. »

Mais Végèce écrivait à la fin du IVe siècle, c'est-à-dire à une époque où les armées cantonnées en Gaule contenaient plus d'éléments étrangers que romains, lesquels avaient sans doute apporté dans la manière de camper des modifications sensibles[1].

Alors également on avait perdu depuis longtemps l'habitude de fortifier les camps, et Végèce écrivait son traité pour y ramener. Dans ces conditions, il a dû faire des concessions aux usages de son temps. Mais ces changements étaient relativement récents : Hygin, qui écrivait, dit-on, dans le courant du IIe siècle, n'en fait aucune mention. Le texte de Végèce ne saurait donc s'appliquer aux camps romains établis en Gaule pendant les quatre premiers siècles de l'occupation romaine, et il faut dater du Ve siècle au plus les enceintes dont le tracé présente une forme irrégulière. Le camp de Taverny est de ce nombre.

A-t-il été construit par les Romains pendant les dernières années de leur séjour en Gaule ? C'est ce que nous allons examiner maintenant.

Polybe, Hygin, Végèce nous apprennent que les camps étaient entourés d'une *enceinte* fortifiée ; Hygin décrit en outre quelques ouvrages acces-

1. A cette même époque, Ammien Marcellin nous montre l'armée romaine, en Perse, sous la conduite de Julien, établissant un camp *circulaire* sur les bords de l'Euphrate.

soires construits à *l'extérieur* et destinés à défendre les entrées du camp ; aucun de ces auteurs ne mentionne de *défenses intérieures*. Au contraire, le tracé détaillé des rues et des divers quartiers qu'ils nous donnent ne laisse aucune place pour ce genre d'ouvrages : d'où il faut conclure que les Romains, jusqu'à la fin du IVe siècle, n'élevaient aucun retranchement intérieur. A partir de cette époque, l'usage a pu s'en introduire ; mais l'histoire est absolument muette à ce sujet lorsqu'elle parle des enceintes élevées du Ve au IXe siècle. En revanche, au IXe et au Xe, nous voyons apparaître, comme au camp de Taverny, le *castellum* du *castrum*, le donjon, c'est-à-dire une enceinte réservée dans l'enceinte générale, demeure générale du chef et réduit de la défense lorsque la première ligne avait été enlevée. C'est à cette époque seulement que nous devons faire remonter la construction du camp de Taverny.

3° *De l'assiette.* — J'aborde enfin la question de l'assiette.

Polybe, comparant les camps des Romains à ceux des Grecs, fait ressortir que ceux-ci, à l'opposé des premiers, choisissaient, pour les établir, des positions naturellement fortes, afin de s'éviter la peine de construire des enceintes.

Hygin recommande, en premier lieu, pour asseoir les camps, la déclivité d'une pente douce, et, si l'on n'est pas maître de choisir son empla-

cement, il conseille de rechercher au moins le voisinage d'une rivière ou d'une source : ce qui exclut généralement les positions inaccessibles. D'après le même auteur, on doit toujours éviter le voisinage des bois, qui peuvent dissimuler la présence de l'ennemi.

Suivant Végèce, « les camps doivent toujours s'établir dans un lieu défendu par sa situation, où l'on puisse avoir en abondance de l'eau, du bois et du fourrage. » Ce ne sont pas tout à fait les prescriptions des auteurs précédents. Cependant, par situation défensive, rien n'oblige à entendre une position inaccessible, et cela serait d'autant moins exact qu'une telle position s'accorderait rarement avec la facilité d'avoir de l'eau en abondance. Un espace découvert, un mamelon que rien ne domine, à pentes douces, comme le demande Hygin, sont beaucoup plus favorables à une défense active. Or, les armées romaines recherchaient surtout cet avantage ; César en particulier n'établit jamais ses camps que dans des positions convenables pour cet objet. Campé sur des sommets d'un difficile accès, il n'aurait pu avoir des conditions avantageuses pour le déploiement de ses troupes et surtout de sa cavalerie, lorsque la bataille s'engagerait.

Les camps, chez les Romains, n'étaient qu'un lieu de refuge momentané, où ils reposaient en paix ; derrière leurs retranchements, ils atten-

daient l'heure favorable pour livrer bataille ; mais, le moment venu, ils rangeaient leurs troupes en dehors, pendant qu'une faible garde assurait dans le camp la conservation de leurs bagages. Ces retranchements ne constituaient point la ligne de bataille ; dès lors il n'y avait aucun intérêt à les établir sur des points inaccessibles qui eussent empêché le facile déploiement des troupes et gêné tous leurs mouvements.

Cette question serait susceptible de plus longs développements. Mais je crois en avoir dit assez pour prouver que le camp de Taverny, établi sur un contrefort d'un difficile accès, au milieu des bois, éloigné de toute rivière ou de toute source abondante[1], ne saurait, par son assiette, être rangé parmi les camps romains.

J'ai démontré que le camp de Taverny ne ressemblait aux camps romains ni par le relief, ni par le tracé, ni par l'assiette ; je l'ai fait trop succinctement peut-être, mais ce n'était point ici le lieu de faire un traité complet sur la matière.

Le camp de Taverny n'en est pas moins très intéressant ; c'est un spécimen assez bien conservé d'un *castrum* du moyen âge, muni de son *castel-*

1. Il convient de faire observer cependant que M. de Boislisle a signalé la proximité d'une fontaine, sur la pente conduisant à Bessancourt.

lum et de sa cour basse, dont la construction doit être rapportée à une époque comprise entre le IX^e^ et le XII^e^ siècle.

Le plan, dressé par M. Jean de Courcy, est établi avec soin et suivant les règles d'une bonne topographie. Il serait à désirer que toutes nos enceintes antiques fussent relevées avec la même précision et la même habileté.

DOCUMENTS

FIXANT LA DATE DE LA CONSTRUCTION

DES CATHÉDRALES

D'EMBRUN ET DE GAP

Par M. J. Roman, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 2 janvier 1884.

L'importance d'une date certaine est connue de toutes les personnes qui s'occupent d'archéologie monumentale; la découverte de la date précise de la construction d'un seul édifice permet quelquefois de dater toute une série de monuments d'un style identique dans une même région. La recherche des dates certaines a une importance particulière dans le sud-est de la France, contrée dans laquelle une école d'archéologues a cru découvrir toute une série de monuments carolingiens et où des traditions invétérées, et par conséquent difficiles à détruire, attribuent à Charlemagne la construction de nombreuses églises de style et d'époque très diverses. Les cathédrales d'Embrun et de Gap sont de ce nombre; si la

seconde n'existe plus aujourd'hui, la première est encore intacte et depuis quelques années elle a été l'objet de plusieurs études assez étendues. Il est donc utile de faire connaître quelques documents, inconnus aux auteurs de ces travaux, qui donnent sur l'époque de la construction de ces églises des renseignements précis.

Cathédrale d'Embrun.

La cathédrale de Notre-Dame d'Embrun se compose de trois nefs, accusées sur la façade par un pignon central et deux latéraux et terminées par une abside et deux absidioles voûtées en cul-de-four. Les nefs latérales sont en berceau à plein cintre ; la voûte de la nef centrale est au contraire en arc légèrement brisé et les assises en sont de pierres alternativement blanches et noires. Les nefs sont séparées l'une de l'autre par des piliers rectangulaires cantonnés de colonnes cylindriques engagées. La porte de la façade principale est à plein cintre et soutenue par une retraite de deux colonnes ; elle est étroite, presque dépourvue d'ornements et surmontée de quatre œils-de-bœuf ; le plus grand, orné de meneaux finement sculptés, occupe le centre, tandis que les trois autres, sans ornements, sont disposés à l'entour en triangle. Les fenêtres, sauf un petit nombre d'exceptions[1], sont étroites et accostées de colon-

1. Ces exceptions sont les deux fenêtres des nefs latérales

nettes aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur.

L'entrée principale est sur la façade latérale occidentale, son aspect est monumental; elle se compose d'une porte à plein cintre ornée sur chacun de ses côtés de quatre colonnettes en retraite successive soutenant autant de nervures cylindriques. Sur le tympan est sculpté le Christ assis, bénissant, entouré des symboles des quatre évangélistes et accompagné à droite et à gauche de deux anges qui l'incensent. Ce portail est précédé d'un porche soutenu par quatre colonnes; les deux antérieures reposent sur le dos de deux lions accroupis, les deux postérieures forment chacune un faisceau de quatre colonnettes supporté par des personnages assis. La voûte de ce monument est en arceau légèrement brisé et il est construit, ainsi que deux demi-arcades latérales buttées contre deux contreforts et paraissant par leur peu d'épaisseur être un simple motif d'ornementation, en assises alternativement blanches et noires.

Le clocher, construit en appareil semblable[1], est tenu en équilibre sur l'angle occidental de la façade et ce tour de force paraît être plutôt le fait de l'ignorance que de l'habileté des constructeurs;

ouvertes sur la façade, qui sont de grande dimension et accostées de colonnettes au fût annelé, et celles des absides qui ont été élargies probablement au XVI^e^ siècle.

1. Ce clocher, frappé de la foudre en 1852, a été depuis lors reconstruit sous la direction de M. Laisné; on a reproduit minutieusement le style et la forme du monument précédent.

en effet, malgré la solidité de la masse rocheuse dans laquelle sont creusées les fondations de la cathédrale, il s'est produit dans ses murs des tassements énormes, rendus sensibles par les étonnantes déviations que l'on peut constater dans les arcs de décharge des murs latéraux du monument.

Enfin une chapelle longue et étroite occupe tout le flanc oriental de l'église ; la voûte est en berceau à plein cintre et les fenêtres sont de plusieurs époques. On y accède par une petite porte ouverte dans l'intérieur de l'église. C'est évidemment une adjonction très postérieure au reste de l'édifice.

Il est à noter que la partie ornementale est dans la cathédrale d'Embrun d'une exécution très médiocre et, sauf deux frises à enroulements d'un goût exquis, sculptées sur les corniches d'une petite porte aujourd'hui condamnée, il n'y a rien à signaler à cet égard dans le monument qui nous occupe.

La cathédrale d'Embrun est l'une de celles qui ont donné lieu aux hypothèses les plus variées. Au XVII[e] siècle, le jésuite Marcellin Fournier, auteur d'une histoire encore inédite de l'Embrunais [1], tenait pour constant que ce monument datait de Charlemagne. Au siècle dernier on discutait la question de savoir qui devait en être déclaré fon-

1. *Histoire des Alpes Maritimes et Cottiennes*, mss. de la Bibliothèque de Lyon.

dateur de Constantin, Théodose, la reine Jeanne de Provence ou Charlemagne, mais l'opinion était généralement plus favorable à ce dernier[1]. Vers 1830, quelques écrivains commencent à prononcer timidement la date du XI^e^ siècle[2]. En 1860, M. Fabre, auteur d'un ouvrage historique sur Embrun dont certaines parties sont intéressantes[3], considère le gros œuvre du monument comme du IX^e^ siècle et de style romano-byzantin[4], les absides comme probablement du XI^e^ siècle, la façade et la porte latérale du XIII^e^ siècle, le clocher du XIV^e^, le porche et la chapelle latérale du XVI^e^[5]. M. de Saint-Andéol le suivit en 1868, et, dans une étude assez étendue accompagnée d'une planche[6], il déclara la cathédrale d'Embrun presqu'entièrement carolingienne, sauf le clocher et une partie de la façade qu'il attribue au XIII^e^ et au XIV^e^ siècle, la chapelle latérale et le porche qu'il considère comme du XVI^e^.

Enfin en 1875 M. Quicherat vint examiner lui-

1. Albert, *Histoire géographique, ecclésiastique et civile du diocèse d'Embrun.* Embrun, Moyre, 1783. T. II, p. 75 et 338.

2. Marigny, *Notre-Dame d'Embrun.* Album du Dauphiné. Grenoble, Prudhomme, 1835. T. II, p. 197 ; t. III, p. 137.

3. *Recherches sur les pèlerinages des rois de France à Notre-Dame d'Embrun.* Grenoble, Maisonville, 1860.

4. *Ibid.*, p. 71 et 72.

5. *Recherches sur les pèlerinages des rois de France,* p. 72, 113 et 116.

6. *Les cathédrales du Dauphiné. Église cathédrale de Notre-Dame d'Embrun.* Bulletin de l'Académie delphinale, 1868.

même la cathédrale d'Embrun[1], et ses conclusions, dont il voulut bien alors me faire part, furent les suivantes : fin du XII^e^ siècle pour les absides et les nefs latérales ; commencement du XIII^e^ pour la voûte de la nef principale, qui paraît avoir remplacé un comble en charpente, la partie de la façade qui correspond à cette nef, le clocher et le porche ; XV^e^ siècle pour la chapelle latérale.

Il ne peut être douteux, même pour un observateur superficiel, que la cathédrale d'Embrun n'ait été construite en deux reprises différentes, car on y a fait usage de deux appareils très tranchés. Tandis que les absides voûtées en cul-de-four et les nefs latérales voûtées en berceau à plein cintre sont construites uniformément en schiste noirâtre, la nef centrale, dont la voûte présente un arc légèrement brisé, est construite en assises alternativement blanches et noires comme dans un certain nombre d'églises italiennes. Cet appareil remarquable se retrouve également sur le pignon central de la façade, le clocher et le porche, qui tranche ainsi sur la couleur uniforme de ce qui l'entoure. Ce porche, spécimen fort rare en France de ce genre de monuments si répandu en Italie, est pour ainsi dire copié sur ceux d'Ancône, de Vérone, de Parme,

1. Avant de visiter la cathédrale d'Embrun, M. Quicherat avait discuté et combattu les conclusions du mémoire de M. de Saint-Andéol dans la *Revue des Sociétés savantes* (4^e^ série, t. IX, p. 429).

de Plaisance, etc., et l'on en a fait jusqu'au XVI[e] siècle de nombreuses imitations dans les églises de l'Embrunais et du Briançonnais [1]. Il est également intéressant par son style et sa parfaite conservation.

Je disais que deux documents encore inconnus étaient venus confirmer l'appréciation de M. Quicherat. Le premier est une charte de 1225 par laquelle Bertrand, archevêque d'Embrun, fait connaître qu'en sa présence noble Guillaume de Pontis a vendu à Guillaume de l'Escale, abbé de Boscodon, la montagne pastorale du Morgon pour le prix de cinq mille sous et dix livres [2]. Le vendeur donne cinq cautions de sa bonne foi à observer le marché qu'il vient de conclure et chacune d'elles déclare accepter la responsabilité de cet engagement. L'approbation d'Isnard du Lauzet, l'une de ces cautions, absent au moment où se rédigeait l'acte principal, donne lieu à un petit acte supplémentaire; *fecit fidejussionem suam*, y lisons-nous, *apud Ebredunum juxta crottas ecclesie nove beate Marie*, à Embrun auprès des voûtes de la nouvelle église de Notre-Dame. L'église de Notre-Dame avait donc été reconstruite antérieu-

1. Des porches soutenus par des colonnes existaient dans les églises suivantes de l'Embrunais et du Briançonnais datant du XV[e] ou du XVI[e] siècle : Saint-Sauveur, Vars, Guillestre, les Vigneaux, Ville-Vallouise, Briançon, la Salle, les Crottes, etc.

2. L'original de cette charte n'existe plus que je sache, mais j'en possède une copie authentique du XVII[e] siècle.

rement à 1225 et elle devait avoir été terminée peu de temps avant cette date puisqu'elle portait encore alors l'épithète d'église nouvelle [1].

Le texte que je viens de citer ne nous fait pas connaître quelles sont ces voûtes [2] auprès desquelles a été passé l'acte de 1225 ; il ne s'agit probablement pas des voûtes intérieures de l'église, mais d'une voûte extérieure, endroit plus convenable pour faire les fonctions de la vie civile. Cet acte a donc été probablement rédigé près de la voûte du porche latéral, qui, quoique déjà construit en 1225, n'avait pas encore reçu le nom de *Réal* (*porta regalis*) qui lui fut donné depuis.

Une peinture, représentée sur le tympan de la porte que ce porche précède et figurant les trois rois mages adorant la Vierge et l'enfant Jésus, est l'origine de cette appellation [3], et elle ne peut être antérieure au milieu du XIIIe siècle, ainsi que le

1. Le P. Marcellin Fournier cite dans son *Histoire des Alpes Maritimes et Cottiennes*, encore inédite, une charte passée par le chevalier Agnel en 1211 dans l'église nouvelle de Notre-Dame d'Embrun. Je ne connais pas ce document qui viendrait confirmer les énonciations de la charte de 1225 que j'ai analysée.

2. Le mot *Crotta* a encore dans le patois des Alpes la signification de lieu voûté, de cave, il vient du latin *crypta*, et un grand nombre de noms de lieux dans l'Embrunais et le Gapennais se nomment *la Crotte* ou *les Crottes*.

3. Cette peinture était faite sur une maçonnerie qui remplissait le tympan et cachait les sculptures qui y sont représentées. On les a retrouvées, il y a peu d'années, après avoir enlevé la maçonnerie, lors des travaux de réparation entrepris sous la direction de M. Laisné.

démontrent les caractères de l'inscription suivante encore lisible autour du tympan où elle indiquait la position des divers personnages représentés :

TRES REGES MARCHION BALTASAR REGINA CELI IOSEP ANGELUS..... AIT AD IOSEP[1].

C'était devant cette peinture que s'opéraient les miracles qui attirèrent pendant le moyen âge une si grande affluence de pèlerins à Embrun. Dès 1263, nous voyons le pèlerinage d'Embrun implicitement constaté dans une bulle d'Urbain II du 15 des calendes d'août (18 juillet) par laquelle il autorise l'archevêque d'Embrun à augmenter le nombre des prébendes de son chapitre et l'importance des distributions quotidiennes qui se faisaient aux chanoines[2]. Ce surcroît de richesses ne peut s'expliquer autrement que par l'affluence des pèlerins et par leurs libéralités envers l'église de Notre-Dame d'Embrun. L'importance de ce pèlerinage alla toujours en grandissant jusqu'au XVI[e] siècle ; mais l'image vénérée ayant été détruite par les protestants au mois de novembre 1585, lorsqu'ils s'emparèrent de la ville d'Embrun, le pèlerinage s'éteignit subitement, en même temps que disparut la représentation qui en était l'objet.

A défaut de la peinture elle-même, voici un

1. On remarquera dans cette inscription l'absence du nom du roi mage *Gaspard ;* quant à la lacune qui s'y trouve, la légende de l'enseigne que je décris plus loin démontre qu'il faut la combler par le mot *domini* (DNI).

2. Bibliothèque nationale, mss. Moreau, t. 1208, p. 330.

petit monument du commencement du XVI^e^ siècle qui nous en donne la fidèle reproduction. C'est un

coin à enseigne représentant, avec une exactitude qui ne saurait être douteuse, l'ensemble du tableau miraculeux. La Vierge est assise au centre, tenant une fleur de lis dans sa main droite et soutenant de la gauche sur ses genoux son fils qui tient un globe et bénit. A sa droite sont les trois rois ; à sa gauche, saint Joseph, coiffé d'un bonnet conique, et un ange tenant une banderole. Tout autour on lit : IASPAR · MELCHIOR · BALTHAZAR · REGIA · $\overline{\text{CLI}}$ · $\overline{\text{IOPH}}$ · $\overline{\text{AGLS}}$ · $\overline{\text{DNI}}$ · AIT. Je n'ai pas besoin de faire ressortir la similitude de cette inscription et de celle qui se lit encore autour du tympan de la porte de la cathé-

drale d'Embrun. Au bas du coin à enseigne que je viens de décrire, on lit encore : NRE DAME D'ANBRUM, et au haut on voit une fleur de lis et un dauphin [1].

La date de la chapelle latérale de la cathédrale d'Embrun n'était pas mieux connue. C'était une adjonction postérieure, on n'en pouvait douter, mais la plupart des auteurs l'attribuaient au XVI[e] siècle ; M. Quicherat s'est prononcé pour le XV[e] et avec raison, car une inscription, cachée derrière la chaire et découverte par moi, il y a peu d'années, nous apprend que cette chapelle fut fondée en 1399. En voici la transcription :

PRESENS CAPELLA CONSTRUCTA
ET FUNDATA PER DOMINUM
RADULPHUM LAURENCII EBREDUNI
ET SANCTI ARIGII CANONICUM
LITTERARUM APOSTOLICARUM SCRIPTORI
AD HONOREM DEI ET BEATI SANCTI
ANDREE APOSTOLI ANNO DOMINI
M° CCC° NONAGESIMO IX°[2].

1. Ce coin en fer appartient à M. Guigues, receveur particulier à Embrun, qui l'a découvert à Châteauroux, commune voisine d'Embrun. M. Fabre, dans ses *Recherches sur les pèlerinages des rois de France*, a déjà publié un petit objet du même genre, mais plus récent, plus petit, moins bien conservé et beaucoup moins complet comme type et comme légende.

2. Cette inscription, communiquée par moi au Comité des Travaux historiques, a été l'objet d'un rapport de M. de Lasteyrie qui l'a publiée dans la *Revue des Sociétés savantes* (1881, t. IV, p. 273).

Cette chapelle depuis sa fondation a porté successivement les noms de Saint-André, de Saint-François [1] et de Sainte-Anne ; c'est sous ce dernier nom qu'elle est connue aujourd'hui.

Le jugement de M. Quicherat sur la cathédrale d'Embrun est donc confirmé d'une manière absolue par deux documents qui lui étaient inconnus ainsi qu'à moi lors de sa visite de 1875.

Cathédrale de Gap.

Les renseignements sont plus abondants en ce qui concerne la cathédrale de Gap, mais ils perdent une partie de leur intérêt, car le monument auquel ils s'appliquent n'existe plus aujourd'hui. La cathédrale de Gap, déjà très endommagée en 1562 et en 1568 [2] pendant les guerres de religion, fut

1. Ce vocable lui avait été imposé en 1636 par Mgr Guillaume d'Hugues, archevêque d'Embrun et général de l'ordre de Saint-François, qui avait fait réparer et orner cette chapelle de très belles boiseries.

2. La destruction de la cathédrale de Gap a été attribuée jusqu'à présent, par tous les auteurs qui se sont occupés de l'histoire de cette ville, à Lesdiguières qui s'en empara en 1577, mais à tort certainement, ainsi que le prouve l'extrait suivant d'une lettre adressée au roi par Paparin de Chaumont, évêque de Gap, le 20 janvier 1574 : « Vostre Magesté « usera, s'il luy plaict, à l'endroict de ces pauvres gens, de « la libéralité que voz prédécesseurs ont autreffois uzé en « leur endroict pour rebastir et rédiffier leurs églises qui sont « entièrement ruynées, et n'en scet en son diocèse que troys « ou quatre entières ; mesmes la cathédralle a esté desmollie « aux secondz troubles par lesdicts rebelles et après la paix « publiée à Paris et à Grenoble, et se faict le service en ung

presque entièrement ruinée au mois de septembre 1692 par les troupes du duc de Savoie. Les voûtes s'effondrèrent, les piliers furent ébranlés, on dut les noyer dans une épaisse maçonnerie quadrangulaire et l'on refit les voûtes en leur donnant une moindre élévation. L'une des colonnettes qui entouraient l'ancien chœur avait été conservée presque intacte, comme un témoin irrécusable de la hauteur du monument primitif, et non seulement elle traversait la voûte, mais elle atteignait la toiture sans être terminée. Quant à la largeur et à la longueur de l'église, elles avaient été conservées telles quelles.

On voyait donc très peu de choses de l'ancien monument, et tout se réduisait à la partie inférieure des murailles extérieures construite en bel appareil, à une colonnette très élancée et à quelques chapiteaux à feuillages à crochet utilisés comme matériaux lors de la réparation de 1693 et disséminés à l'extérieur de l'église.

En 1866, la démolition de ce monument fut résolue ainsi que la construction d'une cathédrale nouvelle. Lorsqu'il eut été rasé au niveau du sol et que l'on eut même atteint la limite de ses fondations, on se trouva en présence des substruc-

« lieu comme une grange, chose qui est déplorable. » La cathédrale fut donc démolie soit, en 1562, par les soldats du capitaine Furméyer, soit, en 1568, par ceux du capitaine Aurouse, qui tous deux s'emparèrent de la ville de Gap par surprise.

tions d'une plus ancienne église dont le plan était pour ainsi dire tracé sur le sol. L'orientation de cette première église était un peu différente de celle qui l'avait suivie ; elle était plus inclinée à l'orient, et ne pouvait être antérieure au XI^e^ siècle, car les piliers étaient cantonnés de colonnes engagées, destinées à supporter des arcs doubleaux et formerets, membrures eux-mêmes d'une voûte.

Derrière la partie de ces substructions qui marquait le chevet de l'église, on mit à jour les fondations de deux tours circulaires rattachées l'une à l'autre par une muraille, et on présuma qu'elles avaient appartenu à l'ancien évêché ou à l'ancienne maison capitulaire.

Quand on eut dépassé cette couche de débris, on se trouva en présence d'une petite chapelle située sous la nef gauche de l'église. Elle avait environ dix ou douze mètres de longueur sur quatre ou cinq de largeur ; l'abside était circulaire ; les murs rasés à moins d'un mètre du sol primitif étaient construits en petit appareil réticulé. On ne voyait rien des ouvertures qui avaient été percées à travers ces murailles, mais l'appareil démontrait que l'on se trouvait en présence d'un monument de l'époque franque dont la petite dimension permettait de supposer qu'il avait été voûté.

A la même hauteur, mais du côté droit de l'église, on découvrit un four de potier encore intact et accompagné de son aire en terre battue.

Le four contenait une douzaine de vases en terre noire faits au tour, à une seule anse et portant tous les caractères des poteries mérovingiennes.

Tout à côté, on se trouva en pleine civilisation romaine et la pioche des terrassiers exhuma trois inscriptions[1], une médaille jusqu'à présent unique de Constantia, femme de Licinius, aujourd'hui conservée au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale et les restes d'un monument construit en très grand appareil et évidemment circulaire à l'extérieur et polygonal à l'intérieur ainsi que le démontrait la coupe des blocs qui le composaient. On y remarquait la trace de crampons de bronze ayant servi à les relier l'un à l'autre. A côté se trouvaient les restes d'un pilastre cannelé et de son chapiteau corinthien d'un beau style.

Ce monument était sans doute le même que nous trouvons mentionné dans plusieurs documents du moyen âge et particulièrement dans une délibération du chapitre de Saint-Arnoul de Gap de 1320 sous le nom d'*ecclesia sancti Johannis rotundi*[2] et qui aurait été détruit de fond en comble

1. L'une est malheureusement en très mauvais état, elle a été déchiffrée et restituée en partie par M. Hirschfeld, d'après mes estampages; elle relatait un sacrifice fait à l'occasion d'une victoire remportée sur les nations des Alpes. La seconde également mutilée est en l'honneur de Jupiter. La troisième était l'*ex-voto* d'une fille à la mémoire de sa mère ; elle a été brisée peu de temps après sa découverte sans qu'il m'ait été possible d'en prendre un dessin.

2. Assemblées capitulaires du chapitre de Saint-Arnoul,

par les protestants, si l'on en croit une tradition qui demanderait à être confirmée. Sa forme et le nom de son patron permettent de le considérer comme un ancien baptistaire, soit qu'il ait été construit pour cette destination à la fin du IVe ou au commencement du Ve siècle, soit que d'abord temple élevé en l'honneur de quelque divinité païenne, il ait été transformé plus tard en église chrétienne.

Nous ne possédons aucun renseignement sur la petite chapelle carolingienne et l'église probablement du XIe siècle qui l'a remplacée, mais il n'en est pas de même pour la cathédrale qui leur a été superposée et dont les derniers vestiges ont disparu en 1866 ; j'ai pu retrouver plusieurs documents relatifs à la construction de ce dernier édifice.

Il est probable que dès 1271 une partie de l'ancienne cathédrale de Gap était démolie et qu'une église nouvelle se construisait, tandis que les offices se disaient dans la portion du vieux monument conservée provisoirement pour cet usage. En effet, le 11 décembre 1271, les citoyens de Gap, assemblés *in ecclesia veteri beate Marie ipsius loci*[1], se reconnurent hommes liges de la dauphine Béatrix et lui cédèrent le consulat de leur ville et

de 1320 au XVIe s. Manuscrit aux archives des Hautes-Alpes. Copie du XVIIe s.

1. Archives municipales de Gap. Acte transcrit dans le *Livre des libertés* nommé vulgairement *Livre rouge*.

tous les droits qui y étaient attachés. L'église du XIII^e^ siècle ayant été, d'après l'indication donnée par les fouilles, presque exactement superposée à celle du XI^e^ siècle, cet acte ne pouvait être passé dans un édifice différent de la cathédrale, mais plutôt dans une partie de celle-ci, alors en reconstruction.

En 1289, le pape Nicolas IV adresse à Raymond de Mévouillon, alors évêque de Gap, la lettre suivante :

« Nicolaus, etc... Raymundo, episcopo Vapincensi salutem, etc... Desideriis tuis in hiis affectu benevolo libenter annuimus, que tibi et ecclesie tue credimus profutura. Cum itaque, sicut nobis intimare curasti, predicta ecclesia nimia vetustate consumpta, reparari ab olim inceperit, opere plurimum sumptuoso, et ad consumationem ipsius operis proprie tibi non suppetant facultates, nos tuis devotis supplicationibus inclinati, tibi ut fructus beneficiorum et ecclesiarum que in tua civitate et diocesi usque ad triennum vacare contigerit, per annum unum quo primum vacaverit, percipere valeas in fabricam predicte ecclesie convertendos, auctoritate presentium indulgemus. Per hanc autem concessionem, receptis auctoritate apostolica in ecclesiis memoratis vel qui ut recipientur, insistant, nullum volumus prejudicium generari, proviso quod interim beneficia et ecclesie supradicta debitis non fraudentur obsequiis et animarum cura in eis quibus illa immanet nul-

latenus negligetur. Nulli ergo, etc... hanc paginam nostre concessionis infrengere, etc... Si quis autem, etc... Datum Reate sexto nonas julii anno secundo (2 juillet 1289)[1]. »

Ce document nous démontre que les travaux de construction de la cathédrale de Gap étaient en 1289 entrepris depuis de longues années; peut-être faut-il en faire descendre le commencement jusqu'à l'épiscopat de l'évêque Robert (1236-1252) dont la pierre tumulaire a été retrouvée en creusant les fondations de l'église qui s'élève aujourd'hui[2]. En effet, l'épiscopat d'Othon de Grasse, qui succéda à Robert, ne fut qu'une révolte perpétuelle des citoyens de Gap, étouffée tantôt avec l'assistance du Dauphin, tantôt avec celle du comte de Provence, et pendant laquelle on détruisit plusieurs édifices, mais on dut avoir peu le loisir d'en élever de nouveaux. Ce fut seulement à la mort d'Othon, arrivée en 1282, que l'on put songer à poursuivre la construction de la nouvelle cathédrale.

Raymond de Mévouillon ayant été, peu après avoir reçu la bulle[3] du pape Nicolas IV, transféré

1. Bibliothèque nationale, coll. Moreau, t. 1226, p. 160.

2. J'ai publié le premier cette curieuse épitaphe écrite en vers léonins; elle est conservée aujourd'hui au Musée de Gap.

3. Raymond de Mévouillon fut appelé au siège d'Embrun dans le deuxième semestre de l'année 1289; il y remplaça Guillaume Abrivat dont l'élection avait été considérée comme irrégulière. La bulle de Nicolas IV qui confirme sa nomination est du mois d'octobre 1289.

sur le siège archiépiscopal d'Embrun, le pape adressa une lettre presque identique à Guillaume de Launsel, son successeur. Dans ce document, daté du 18 des calendes de février (15 janvier) 1290, il l'autorise à percevoir une année du revenu de tous les bénéfices, de quelque nature qu'ils fussent, qui viendraient à vaquer dans son diocèse et d'en appliquer le montant au paiement des dettes contractées par l'église de Gap [1], il ne dit pas à quelle occasion, mais vraisemblablement à l'occasion de la reconstruction de la cathédrale.

Ces deux églises de Gap et d'Embrun, attribuées avec persistance, par différents auteurs et par la tradition de la contrée, à Charlemagne, sont donc la première du XIII^e^, la seconde de la fin du XII^e^ et du commencement du XIII^e^ siècle.

1. Bibliothèque nationale, coll. Moreau, t. 1226, p. 359.

ÉTUDE

SUR

UNE VIE INÉDITE DE SAINT TUDUAL

ATTRIBUÉE AU VI^e^ SIÈCLE.

Par M. Anatole DE BARTHÉLEMY, membre résidant.

Lu dans la séance du 9 avril 1884.

J'ai eu l'honneur de signaler à la Compagnie un passage, emprunté à une Vie inédite du saint breton Tudual[1]; ce texte me paraissait offrir un certain intérêt au point de vue de la géographie ancienne du nord de l'Armorique. La Société, en accueillant ma communication, a bien voulu m'engager à lui soumettre, sur ce texte, une étude plus approfondie. Je viens essayer de répondre au vœu de mes confrères.

Avant de parler du texte qui fait l'objet principal de cette note et qui se trouve dans le tome 85

1. Ordinairement ce saint est nommé Tugdual; je crois devoir adopter la forme Tudual, justifiée par le manuscrit le plus ancien et proposée par M. J. Loth, dans son livre intitulé : *L'émigration bretonne en Armorique du V^e^ au VII^e^ siècle.*

de la collection Duchesne, à la Bibliothèque nationale, je crois devoir donner quelques détails sur saint Tudual et sur les documents connus, relatifs à sa vie.

I.

Un volume manuscrit de la Bibliothèque nationale (Lat. 5279), provenant de l'ancien fonds Colbert, contient, du f° 129 au f° 136, la Vie de saint Tudual; l'écriture est de la fin du XII^e^ siècle. A la suite d'une préface dans laquelle l'auteur fait allusion à la Vie qui aurait été rédigée par Loëvanus, disciple du saint, il commence son récit par ces mots : « Sanctus igitur Tutgualus, regie stirpis, » etc., et finit par ceux-ci : « perfunderetur impetu fluminis. »

Nous trouvons un autre récit dans l'ancienne collection des Blancs-Manteaux (aujourd'hui Fr. 22321), aux f^os^ 779 à 786; il commence et finit par les mêmes mots que la Vie dont nous venons de parler. Il s'y trouve quelques variantes dans la rédaction. Le P. du Paz avait fait cette copie d'après des légendaires de Tréguier[1] et du Folgoët.

1. Il ne faut pas oublier un manuscrit du XV^e^ siècle (Latin 1148 de la Bibl. nat.) contenant 17 articles et dont le titre est : « Legenda sanctorum Britanie secundum usum ecclesie Trecorensis, et primo de sancto Tudgualo. » Le premier article, du fol. 1 au fol. 13, ne diffère guère des récits que

Une troisième version est conservée au t. LXXXV de la collection Duchesne, à la Bibliothèque nationale, f° 368, à la suite du texte dont je vais parler dans un instant; le début et la fin ne sont plus les mêmes; toutefois il est évident que ce récit a été calqué sur le ms. 5279. Il semble, d'après le préambule et la péroraison, que nous avons là un panégyrique destiné à être récité en public, à l'occasion de quelque solennité. Dans ces trois Vies qui procèdent d'une source unique, les faits merveilleux, certaines allusions à des épisodes historiques que la critique ne peut admettre, enfin une abondance de hors-d'œuvre de rhétorique, prouvent que nous avons sous les yeux une rédaction amplifiée, toute différente de ce que dut être le récit primitif. — Résumons d'après ces sources la Vie de saint Tudual. J'indiquerai par des guillemets les passages, assez nombreux, de la légende qui me paraissent avoir été ajoutés après coup et qui n'ont aucune valeur historique.

Tudual, fils de Pompeia, ou Poupeia, neveu du comte Riwal qui était venu s'établir en Armorique vers 513, y débarqua lui-même, avec 72 disciples, quelques années plus tard. Il était accompagné, aussi, de Sewa, sa sœur, et d'une veuve nommée Maheleu. Il aborda dans un port du pays d'Ack, vers le Conquet, et son premier établisse-

nous venons de signaler. Le manuscrit porte les noms de plusieurs de ses possesseurs et, parmi eux, Jean Loz, chanoine de Tréguier, et Jean Hébres, du diocèse de Meaux.

ment fut à Ploumoguer où il fonda un monastère du nom de Landpabu, aujourd'hui Trébabu. Cela se passait sous le règne de Déroch, fils de Riwal (520-530)[1], qui donna à son cousin plusieurs paroisses en Domnonée.

Tudual, qui fut un des missionnaires les plus zélés et les plus actifs de cette époque, s'avança bientôt vers l'est, dans la direction de Morlaix ; il séjourna peut-être aux environs de cette ville, dans le voisinage de laquelle nous voyons une ancienne paroisse, Sainte-Sève[2], et un hameau, Trebompé, mentionnés dans la plus ancienne Vie et qui rappellent les noms de sa sœur et de sa mère. Il traversa ensuite le Pougastel (*Pagus Castelli*), le Lannionais (*Pagus Civitatis*) et arriva dans le pays de Tréguier où il fonda un grand monastère qui devint plus tard siège épiscopal. Ce grand monastère fut le principal établissement et la résidence du saint.

Ici, nous nous arrêtons un instant, pour passer rapidement en revue quelques faits dus à l'imagination des panégyristes, trop désireux d'embellir la Vie du personnage.

1. *Annuaire de Bretagne*, 1862, par A. de La Borderie, page 20 et seq.

2. L'église de Sainte-Sève est sous le vocable de saint Tudual; la sœur de celui-ci, d'après M. de Kerdanet, est représentée en habit de religieuse à Langoat où l'on conserve les reliques de sainte Pompeia, patronne de Botzelan, qui y a son tombeau.

« On disait qu'avant que Tréguier n'ait été « chef-lieu de cité, il y avait un évêché à Lexobie, « à la Vieille Cité, en la commune de Ploulec'h. « Le siège était vacant lors de l'arrivée de Tudual « dans le Trécorrois, il fut alors élu évêque par « les habitants qui l'engagèrent à aller trouver « Childebert pour se faire confirmer dans sa nou- « velle dignité et obtenir du roi la ratification des « libéralités qui lui avaient été faites. »

Si nous laissons de côté tout ce qui fait allusion à la fabuleuse cité de Lexobie[1], nous admettons

1. On a complètement renoncé, aujourd'hui, à admettre l'existence d'une ville de Lexobie, en Bretagne; dès le XVI^e siècle, on n'y ajoutait aucune foi; en effet, dans le plus vieux bréviaire de Saint-Brieuc, nous lisons, à la 6^e leçon de Matines, à propos du retour de Tudual en Bretagne : *Lexoviensem urbem, in pago Neustrie sitam, revisit.* Il est incontestable qu'il y eut, au Coz-Yaudet, en la commune de Ploulec'h, un ancien oppidum gaulois, qui devint plus tard un poste romain. Ces ruines antiques, à une époque reculée, furent désignées dans le langage populaire sous le nom de *vieille cité, vetus civitas*, peut-être parce qu'on se souvenait que, dans l'antiquité, cet établissement avait été le centre habité le plus important de cette région. Cette appellation est bien ancienne, puisque nous la trouvons déjà dans le texte que nous publions aujourd'hui; cependant il fait une distinction entre le pays de Pougastel et celui de *Vetus civitas*. Quand l'archidiaconé de Pougastel, plus tard, réunit les deux pagus, Ploulec'h y fut compris, mais la *vetus civitas* continua à appartenir directement à l'évêque de Tréguier.

Il semble que la ville de Lexobie doive son origine fabuleuse à la mauvaise lecture d'un passage de Strabon : Ληξοβίους καὶ Ὑαδεινους, dans lequel ce dernier mot est évidemment mis

qu'une fois le grand monastère de Tréguier établi, Tudual songea à continuer ses courses évangéliques et à aller faire acte de soumission à Childebert. A cette époque, presque tous les chefs et les évêques ou abbés bretons, qui étaient venus s'établir en Armorique, montraient un certain empressement à reconnaître la suzeraineté nominale, sinon réelle, des rois francs[1].

Le saint traversa donc le Goëllo, le Penthièvre, le pays de Dinan, celui de Dol et arriva aux limites de la Bretagne ; il était accompagné de douze de ses disciples et d'un personnage désigné sous le nom de *dominus Albinus*[2] et se rendit à Paris. Là, il fait hommage à Childebert (575-596) des paroisses qui lui avaient été données par le comte Deroch et par les autres chefs bretons ; le roi le reconnaît comme évêque et le fait sacrer, « car Paris était alors archevêché, » puis le laisse repartir après lui avoir fait de riches présents et lui

pour Καλέτους (Voy. *Rev. de Bretagne et Vendée,* t. LI, p. 180 et seq.).

1. Voy. *Annuaire de Bretagne,* 1862, pages 22 et seq., 27, 34 et passim.

2. Les légendes postérieures reconnaissent dans cet Albinus l'évêque d'Angers, originaire de Vannes, que Tudual aurait pris avec lui, en passant par cette ville, à cause de la connaissance qu'il avait de la langue latine. Saint Aubin lui aurait servi d'interprète à la cour du roi de France, Childebert (Alb. Le Grand, *Les vies des saints de la Bretagne-Armorique*).

avoir donné encore d'autres paroisses. Tudual revient dans son grand monastère, fonde plusieurs abbayes et réside à Tréguier jusqu'à sa mort.

La Vie, qui était populaire au XI^e^ et au XII^e^ siècle, ajoute quelques épisodes légendaires qu'il suffit d'énoncer sans les discuter.

« Ce n'est pas au grand monastère de Tréguier « que Tudual serait revenu, mais bien dans la « cité de Lexobie : vers le milieu du VI^e^ siècle, il « aurait, avec saint Paul Aurélien et saint Coren- « tin, présidé à une procession pour conjurer « une épidémie qui ravageait le pays de Léon. « Puis, après quelques années d'épiscopat, tra- « cassé par Ruhutus, gouverneur du pays pour « le roi des Francs, il fut forcé de s'expatrier et « se rendit à Rome. Là, déjà comme à Lexobie, « à son arrivée, la chaire de saint Pierre étant « vacante, le peuple élut Tudual pape ; deux ans « de pontificat s'écoulèrent, puis le saint, averti « par un messager céleste, revient dans son évê- « ché de Lexobie, transporté subitement et mira- « culeusement. »

Maintenant que nous connaissons la vie de saint Tudual, telle qu'elle était acceptée au XII^e^ siècle, date du ms. n° 5279, en signalant les détails qui paraissent, à notre avis, être du domaine exclusif de l'imagination, examinons la valeur des sources qui nous l'ont conservée.

On peut affirmer que ces sources procèdent de

deux rédactions, l'une très ancienne, l'autre du XI^e[1] siècle ; commençons par celle-ci.

Les Vies de saint Tudual, dont le ms. 5279 est le prototype, me paraissent avoir été composées hors de la Bretagne ; cette observation, du reste, peut s'appliquer aux autres Vies de saints bretons, dans lesquelles les auteurs se défendent d'imiter la prolixité bretonne et présentent leurs œuvres comme rédigées d'après des documents composés dans la langue barbare, usitée alors en Armorique ou en Bretagne insulaire[2]. Il me semble que ces sources ne devaient pas être écrites ; elles procé-

1. A la fin de la légende du ms. 5279, on lit le récit d'un miracle arrivé, par l'intercession du saint, en Plouigneau, paroisse de l'archidiaconé de Pougastel, sous l'épiscopat de Martin, au milieu du XI^e siècle.

2. Dans la Vie de saint Paul Aurélien, attribuée à Vitalis, moine de Fleury, et publiée par J. Dubois dans la *Bibliotheca Floriacensis*, ainsi que par les Bollandistes, on signale la *garrulitas britannica*. Il semble que le moine de Fleury faisait allusion, avec une sévérité exagérée, à la Vie de saint Paul, composée à la fin du IX^e siècle par Wrmonoc, moine de Landevenec. On a, aujourd'hui, deux versions de celle-ci ; l'une, due au R. P. dom Plaine, a paru en 1882 dans les *Analecta Bollandiana* ; l'autre a été éditée presque simultanément, d'après un autre manuscrit, par M. Ch. Cuissard, dans le tome V de la *Revue celtique*. Wrmonoc parle d'une légende plus ancienne à laquelle il aurait fait des emprunts ; j'appelle l'attention des critiques sur deux faits qui permettraient de penser que le moine de Landevenec aurait eu connaissance de la vie de saint Tudual qui nous occupe en ce moment. D'abord le voyage, sans aucun détail géographique, il est vrai, de saint Paul à la cour du roi Childebert ; ensuite la présence, parmi ses disciples, d'un personnage nommé Lowenanus.

daient plutôt de traditions transmises oralement et arrangées au goût des conteurs. Le texte le plus ancien, qui fait l'objet principal de cette note, est une preuve éloquente que le récit écrit par un Breton pouvait être concis, trop concis même à mon gré, et rédigé en latin.

Il ne faut pas oublier les incursions normandes qui, depuis la fin du VIII^e^ siècle jusqu'au commencement du X^e^, désolèrent la Bretagne. A la mort d'Alain le Grand, en 907, ces ravages, un moment arrêtés, se multiplièrent et envahirent l'Armorique septentrionale qui, jusque-là, avait le moins souffert. Les comtes, les seigneurs ou mactierns, les évêques, les abbés, en proie à une véritable panique, se réfugièrent en France et dans la Bretagne insulaire emportant avec eux les reliques des saints. C'est ainsi que les reliques de saint Tudual furent déposées à Chartres, à Laval, à Crépy-en-Valois et à Château-Landon, où elles reçurent un culte public [1].

N'est-il pas permis de croire que l'on composa alors, pour les fêtes et les anniversaires, des panégyriques dans lesquels de pieux orateurs rivalisaient d'érudition et de rhétorique? Ces compositions, édifiantes et pompeuses, revinrent avec les reliques dans le pays d'origine de celles-ci, et l'on

1. Je me propose, dans un autre travail, de faire connaître tout ce qui touche, à ma connaissance, au culte de saint Tudual et au sort de ses reliques dans ces différentes localités.

y ajouta quelques faits postérieurs de date, qui ne pouvaient être connus hors de la province [1].

II.

La copie du texte, qui est conservée dans la collection Duchesne, n'indique pas où était l'original qu'elle reproduit; ce renseignement a pu disparaître lors de la reliure du volume. Le document n'en est pas moins d'une authenticité incontestable; il suffit de le lire attentivement pour être fixé sur son antiquité et reconnaître que les détails qu'il contient ne pouvaient être ni compris ni inventés à l'époque à laquelle il a été transcrit.

En lui attribuant, comme date, la fin du VI^e ou le commencement du VII^e siècle, je ne crois pas m'aventurer. On remarque, en effet, plusieurs preuves qui paraissent très solides; d'abord il n'est fait aucune allusion à des délimitations diocésaines déterminées : Tudual traverse la plupart des *pagus* de la Bretagne septentrionale, depuis le Conquet jusqu'au Couesnon, sans qu'il soit fait mention d'un évêché; c'était donc l'époque à laquelle des évêques missionnaires, venus de la Bretagne insulaire, parcouraient les paroisses dans lesquelles s'étaient établis leurs compatriotes; il se dirigeait de l'ouest à l'est, vers la Domnonée,

1. D'après Albert Le Grand, l'office de saint Tudual avait été extrait des manuscrits de l'église de Laval et imprimé à Rennes, chez Marcigay, en 1605.

où il devait se rencontrer avec des membres de sa famille. Ensuite, parmi les *pagus* visités par le saint, on en remarque qui sont signalés pour la première fois et dont les vocables cessèrent d'être usités lorsqu'ils eurent été absorbés par des circonscriptions établies plus tard. Remarquons enfin qu'il n'y est fait aucune mention de la cité de Lexobie, non plus que du pontificat de Tudual; ces pieuses fables ne se glissèrent dans la légende qu'au x^e^ ou xi^e^ siècle, après que l'Armorique eut été délivrée des invasions normandes.

Je vais plus loin et je suis très disposé à voir, dans ce texte, la Vie de saint Tudual attribuée dès le xi^e^ siècle à Loëvan, son disciple. En effet, le texte du ms. 5279 cite à deux reprises l'œuvre de saint Loëvan; d'abord pour établir que Tudual n'était pas un Scot [1], ensuite pour faire allusion aux lieux où étaient situés les biens qui lui avaient été donnés [2]. Or, dans notre texte, nous constatons que l'on s'attache à prouver que le saint appartenait à une famille originaire de la Domnonée insulaire; d'un autre côté, l'énumération des *pagus*,

1. ... Qui britannice gentis ritu decepti a transmarinis regionibus venientes Scotigenas vocamus illustrem virum alumpnum asserere nituntur. Quod Loevanus, ejus discipulus, evidentissime denegat, mater ejus, ... Pompaia nomine, soror Riwalli comitis Britonum, primi citra mare venientis quem sanctus cum suis discipulis secutus est Tutgualus. *Préface.*

2. ... ad volumen super hoc negocio a sancto Loevanno, ejus discipulo, compositum.

dans lesquels Tudual trouvé de nombreuses paroisses, ne paraît-elle pas justifier la seconde mention? — Je suis donc plus hardi que M. Loth qui, en parlant de la Vie, se contente de dire qu'elle a pu conserver quelques traces d'une Vie contemporaine du saint [1]. Ici je constate une relation qui, dans son excessive brièveté, relate tout ce qui touche à la vie de Tudual, depuis sa naissance jusqu'à sa mort [2].

1. *L'émigration bretonne en Armorique du V^e au VI^e siècle*, p. 45.

2. J'avais lu cette dissertation à la Société des Antiquaires lorsque j'ai reçu, le 15 avril, de M. de La Borderie la note suivante que je m'empresse de publier, bien que, sur certains points, elle fasse double emploi avec ce que j'ai exposé. C'est une confirmation trop précieuse pour la négliger :

« Le ms. latin 5279 de la Bibliothèque nationale, dont l'écriture dénote le XIII^e siècle ou la fin du XII^e, renferme (fol. 129 à 136) une Vie assez développée de saint Tudual, qui se trouve aussi transcrite dans la seconde partie du volume XXXVIII de la collection des Blancs-Manteaux, aujourd'hui ms. fr. 22321 (p. 779 à 786), d'après une copie du P. Augustin du Paz, que les Bénédictins bretons croyaient prise sur les légendaires de Tréguier et du Folgoët [1]. Dans le ms. latin 5279 cette Vie de saint Tudual a un prologue, qui n'existe pas dans la transcription des Blancs-Manteaux, sans doute parce que le P. du Paz l'avait omis, mais qui a, comme on va le voir, une grande importance.

« D'abord, il nous permet de constater sur quelles autorités et à quelle époque l'auteur de cette Vie l'a composée; il s'en explique ainsi :

« Opere precium duxi que de sanctissimi vita Tutguali

1. A la fin de cette Vie les Bénédictins ajoutent cette note : « Hæc exscripserat P. du Paz ex legendar. Trecor. et de Folgoët, ut apparet. »

Il reste maintenant à donner le texte en question, en l'accompagnant de quelques éclaircisse-

« utcumque prolata legendo reperi, — insuper que honesta-
« rum relatione personarum didici, — queque nostris tem-
« poribus tanti patroni meritis patuere miracula, posteritati
« sagaci transmittere[1]. »

« Ainsi trois sources : les écrits anciens, la tradition orale, le témoignage contemporain. Il en résulte que les derniers faits racontés par l'hagiographe et empruntés à la dernière de ses sources, si nous pouvons les dater, nous feront connaître son époque. Or il termine par un trait où figure Martin qui fut évêque de Tréguier au milieu du XI^e siècle[2]. C'est donc là le temps où fut composée cette Vie.

« Après avoir raconté la fondation du premier monastère de saint Tudual, dit Lan-Pabu (auj. Trébabu, près du Conquet), qui était alors dans le *plebs* de Macoër (auj. Ploumoguer), l'hagiographe ajoute :

« Satagente igitur strenuo Christi milite (S. Tutgualo)
« circa frequens ministerium sibi commissum, minoris Bri-
« tanniæ potentes, verbo fidei illuminati ac sanctorum novi-
« tate miraculorum perculsi, innumera prædia in elemosina
« ei dederunt. Quorum largientium ac testium nomina si
« quis scire desiderat, ad volumen super hoc negotio a
« *Loeuanno,* ejus discipulo, compositum recurrat[3]. »

« Ainsi, d'après ce qu'on savait au XI^e siècle, un disciple de saint Tudual appelé *Loéuan* ou *Loénan* avait composé une sorte de polyptyque ou au moins un mémorial détaillé, indiquant dans une suite de notices les biens et les églises donnés au saint, les auteurs et les témoins de ces donations.

« Ce mémorial était précédé d'un historique de la Vie du saint, car l'hagiographe du XI^e siècle l'invoque dans son pro-

1. Ms. lat. 5279, fol. 129 r°-v°. Nous reproduisons l'orthographe du manuscrit.

2. Voir *Gall. Christ.*, XIV, col. 1121; et Mabillon, *Annal. O. S. B.*, IV, p. 574.

3. Ms. lat. 5279, fol. 130 v°. Dans les Blancs-Manteaux le nom de ce disciple de S. Tudual est écrit *Loenanno.*

ments sur les données géographiques qu'il contient.

III.

Pax sit omnibus Christo servientibus in Dei nomine. Incipiunt pauca verba de gestis et generationibus sancti

logue pour réfuter l'opinion qui prétendait assigner l'Irlande (*Scotia*) pour patrie à saint Tudual, — comme suit :

« ... Extirpando quorumdam errore qui, — Britannice « gentis ritu decepti a transmarinis regionibus venientes « Scotigenas vocantis, — illustrem virum Scotiæ alumpnum « asserere nituntur. Quod Loenanus, ejus discipulus, eviden- « tissime denegat : *Mater ejus,* inquiens, *Pompaia nomine,* « *soror Riuualli comitis, Britonum primi citra mare venientis* « *quem sanctus cum suis discipulis secutus est Tutgualus :* « primum enim venisse asserens, hoc est, antecessisse Tut- « gualum[1]. »

« Maintenant, prenez le tome LXXXV de la collection Du Chesne aux mss. de la Bibliothèque nationale, ouvrez-le au fol. 368, vous y trouverez une petite Vie de saint Tudual où, dès la seconde ligne, on lit ceci :

« Mater ejus (Tutguali) Pompaia erat nomine, soror « Riguali comitis, qui primus venit de Britonibus citra « mare, et Tutgualus venit post eum et cum eo septuaginta « et duo discipuli. »

« Comparez ce passage à la citation de Loénan faite par l'hagiographe du XI^e siècle, ci-dessus imprimée en italique, et vous verrez que le second texte est presque mot pour mot identique au premier.

« Donc, la petite Vie de saint Tudual transcrite dans la collection Du Chesne était attribuée, au XI^e siècle, à Loénan, disciple de saint Tudual, et l'on doit par conséquent regarder ce morceau comme remontant à une époque très voisine du saint, postérieur à sa mort cependant, puisqu'il en fait mention, en tout cas, un des monuments les plus anciens de l'hagiographie bretonne. »

1. *Ibid.*, fol. 129 v°.

Tutguali episcopi. Mater ejus Pompaia erat nomine, soror Tutguali (*sic* pour *Rigwaldi*) comittis qui, primus, venit de Britonibus citra mare, et Tutgualus venit post eum et cum eo septuaginta et duo discipuli transmigraverunt, gubernante Deo; illisque remigentibus usque dum venit in portu, in capite Achimensis[1], ubi fundavit primum locum qui vocatur Lanpabu in Plebe Macoer[2]. In tempore illo regnabat Derocus comes, sancti Tutguali consobrinus, cui plures parrochias ipse dedit in tota Dammania (*sic*), pro anima sua et pro vita æterna in elemozina; deinde multis virtutibus claruit: demones ab hominibus fugavit, paraliticos curavit, cecos illuminavit, serpentes a regione ejecit. Deinde advenit ad Doudur[3] et in eo invenit tria predia quorum nomina hæc

1. Le *pagus Achimensis* peut être assimilé à l'ancien archidiaconé d'Ach qui comprenait la partie septentrionale du département du Finistère limitée par l'Élorn, la mer et l'Aber-Vrach.

2. Ploumogoer, arrondissement de Brest, canton de Saint-Renan.

3. Doudur paraît être le nom primitif de la partie méridionale du pays de Léon. M. de Courson (*Cartul. de Redon*, p. CLXXVII) pense que ce nom de Léon n'est pas un souvenir des légionnaires romains cantonnés, à la fin du IV^e^ siècle, en Armorique, mais qu'il a été apporté par les Bretons insulaires chez lesquels on remarque deux villes appelées Caer-Léon.

Le vocable Doudur, appliqué à l'archidiaconé de Léon, peut-être dans le langage populaire, paraît dans un acte de 1279, par lequel intervient un accord entre Hervé de Léon et l'abbaye du Relec (D. Mor. pr., t. I, col. 1048); on y remarque les paroisses de Ploelen, aujourd'hui Guiclan, Ploenauruq, aujourd'hui Plounéour-Menez, Plouenouven et Minihi-Paul indiquées comme situées « dans l'archidiaconé Daudour en la cité de Léon. » Plus loin, nous verrons l'archidiaconé de Dinan désigné aussi sous l'ancien nom de la région.

Dans un contrat d'acquêt de 1639 de M. de Rieux sur

sunt : Trepompae, Santsegue, Tregurdel[1]. Deinde venit ad pagum Castelli[2] et ibi invenit multas parrochias; deinde

M. du Coëtlosquet, nous voyons Renée de Tournemine se qualifier : marquise de Coatmeur et Kermelin, vicomtesse de Kerozven, comtesse de *Daudour* et Landivisiau. — La juridiction féodale de Coëtmeur et Daudour, relevant de la cour de Lesneven, avait son siège à Landivisiau; sa circonscription s'étendait sur les paroisses de Guicourvest, la ville et trêve de Landivisiau, Plouvorn et sa trêve Sainte-Catherine, Pleybert-Christ, Plougor et sa trêve Bodilis, Plouneour-Menez, Guimilliau et sa trêve Lampaul, Guiclan et Saint-Egonnec.

1. Sainte-Sève, arrondissement et canton de Morlaix, et Trébompé dépendaient du prieuré de Saint-Martin de Morlaix qui relevait de Marmoutiers. Je n'ai pu retrouver la localité désignée sous le nom de Tregurdel.

2. Le *pagus Castelli* me semble désigner une région dont le chef-lieu portait alors le nom de *Castellum;* sa circonscription est indiquée par celle de l'archidiaconé de Pougastel, ou mieux Pougastel, qui était plus tard une subdivision du diocèse de Tréguier[1] si on élimine de celui-ci la partie septentrionale qui formait le *Pagus Civitatis,* absorbé par le *pagus Castelli.* Voici les plus anciennes mentions de celui-ci : *Milieu du XI^e siècle,* miracle attribué aux reliques de saint Tudual, dans la paroisse de Plouigneau, pendant une visite de Martin, évêque de Tréguier, *ad pagum Castelli.*—XII^e siècle, Guiomar, comte de Léon, donne à saint Melaine de Rennes la moitié de sa dime de miel en Léon et en Pougastel, *de pago leonensi et de pago Castelli.* — 1261, *M. archidiaconus de Pago Castelli.* — 1565, *Plougastell,* lettres de Charles IX. — Reste à chercher quel était ce *castellum,* qui ne peut être l'antique oppidum de Coz-Yeaudet, comme M. de Courson le pensait, comme je l'ai cru moi-même. M. Luzel, qui connaît parfaitement la région où il faut le chercher, ne me signale que la commune de Plufur, dans laquelle est une localité appelée communément *Castel,* à laquelle la tradition orale

1. Voy. *Revue de Bretagne et de Vendée,* t. XXXIV, pages 337 à 347. — Courson, *Cart. de Redon,* p. CLXXXXI.

ad pagum Civitatis[1] ibique multas parrochias invenit;

attribue une grande antiquité; ce qui restait de l'ancien *Castel* a été nivelé il y a plus d'un demi-siècle; dans la même commune on trouve le *Milin ar C'hastel* et une foire très ancienne, *Foar ar C'hastel*. J'avais aussi pensé à Morlaix, où l'on a trouvé des traces antiques qui sont antérieures aux documents écrits, dont les plus anciens, pour cette petite ville, ne remontent pas au delà de 1128; c'est à cette date que Hervé de Léon fondait un prieuré, relevant de Marmoutiers, « juxta castrum meum quod vocatur Mons Relaxus. »

1. Nous avons résumé plus haut ce que nous avions recueilli sur ce pagus. Mentionnons encore le passage suivant emprunté à l'aveu fourni, le 7 octobre 1682, par Fr.-Ign. de Baglion de Saillant, évêque de Tréguier : « La Vieille-Cité, métairie noble en Ploulech, contenant quatre arpents et un tiers, limitée par la mer, la rivière de Lannion, la terre du sr de Kerninon, avec droit de pêcherie auprès de la Roche de la Vieille-Cité. » — Je dois dire que, sur tous les points auxquels je touche dans cette étude, il n'en est qu'un où je me trouve en désaccord avec mon savant ami, M. de La Borderie; j'aurais désiré, néanmoins, lui laisser le soin de publier le texte de la plus ancienne Vie de saint Tudual; sa compétence incontestable pour tout ce qui touche à l'histoire de la Bretagne aurait donné une autorité très grande à son commentaire.

M. de La Borderie estime que le *pagus Civitatis* représente le Poher, dont le nom, *Pou Caer*, serait, à son avis, la traduction littérale, en breton, de la forme latine. Ce qui me fait pencher en faveur du pays de Coz-Yeaudet, qui avait pour centre *Vetus civitas*, c'est que l'itinéraire indiqué comme suivi par le saint semble tracé aussi directement que possible depuis le Conquet jusqu'à la frontière de Normandie. Pour se rendre du pays de Pougastel dans le pays de Tréguier, saint Tudual, en passant par le Poher, eût fait un assez grand détour; c'était le contraire s'il se dirigeait par le pays de Lannion. Les tracés des anciennes voies, qui dataient de l'époque romaine, ne sont pas à négliger dans la

deinde venit ad pagum Treher[1] et ibi invenit multas parrochias, plures alias fundavit ubi magnum monasterium quod vocatur Vallis Trechor; deinde venit ad pagum Guoelou[2] et multas parrochias in eo invenit; et inde exivit ad pagum Penteur[3] et in eo multas parrochias invenit; et exivit ad alium Daudour[4] et invenit multas parrochias; et inde ad pagum Racter[5] et invenit multas parrochias et

question; or, si nous jetons un coup d'œil sur la carte annexée au travail de M. M. Gaultier du Mottay, nous constatons que l'itinéraire antique passait par Morlaix, touchant à Lannion, la Rochederrien, avec prolongement vers Tréguier, Pontrieux, Lanvollon, Saint-Brieuc, Lamballe, Corseul, et Pleudihen. Dans l'étude de M. Kerviler, nous retrouvons le même tracé, continué par Dol sur Avranches.

1. Le Pagus Treher est probablement représenté par les onze paroisses qui formèrent plus tard le regaire de l'évêché de Tréguier et quelques-unes de celles qui continuèrent à faire partie de son domaine proche.

2. Le Goëllo est appelé *Velaviensis pagus* dans la Vie de Gwennolé par Gurdestin.

3. Jusqu'ici, la plus ancienne mention du Penthièvre se trouvait dans un acte de 1144, dans lequel on lit : « Gaufrido comite, Stephani filio, dominante in Pentavro. » Une charte de 1214 donne le nom de *R. archidiaconus in Pentavre.*

4. Je crois retrouver un souvenir de cet autre *pagus Daudour* dans le doyenné de Poudouvre, au diocèse de Saint-Malo, situé entre la Rance et l'Arguenon. Dans la Vie de saint Jacut, composée au XII^e siècle, M. de La Borderie me signale la forme latine, *pagus aquarum,* traduction latine du Daudour, ainsi nommé parce qu'il était situé *inter duas aquas,* ou *flumina,* la Rance et l'Arguenon; à la fin du XII^e siècle, nous voyons Alain, fils de Brien, mentionné comme descendant des anciens vicomtes de Poudouvre; ce titre était encore porté en 1218, 1242 et 1254. En 1231, nous voyons même paraître un archidiacre *Podovrie,* qui n'était sans doute que l'archidiacre de Dinan. Le Daudour pourrait donc être assimilé au pays de Dinan.

5. Je ne pourrais rien dire sur le *pagus Racter,* sinon que

alias multas invenit tam in Britania quam in regione Gallorum; et post hæc omnia exivit ad palatium Chilberti regis quod vocatur Paris, et, cum eo, duodecim discipuli quos elegit de suis, et dominus Abinus (*sic*); ibique plures virtutes patravit; mortuum suscitavit. Nunciatumque regi quod taliś homo in palatio suo adfuisset, et rex misit nuntium ad eum et sanctus Tutgualus venit et socii sui cum eo, et steterunt ante regem. Et dum starent, venit columba de cœlo, in typo anguli (*sic* pour *angeli*), et descendit in scapula dextra sancti Tutguali. Tunc rex intellexit quod vir sanctus ille esset, et adoraverunt rex et regina et alii homines eum; et rex Chilbertus interrogavit eum quid quereret de illo; dixit: Nihil quero nisi ut inveniam tuam graciam ad commandas illas parrochias quas dederunt mihi comites aliique homines nobiles et meis monachis qui venerunt mecum. Tunc rex dedit illi episcopatum et presulatum super suas parrochias et sanctis qui cum eo venerunt, et

l'itinéraire suivi par saint Tudual permet de penser que cette dénomination topographique représente le pays qui fut, plus tard, le pays de Dol, si M. de La Borderie ne m'avait, à la dernière heure, communiqué quelques indications que je crois indispensable de faire connaître.

Suivant mon savant confrère, le *pagus Racter* devait répondre à un pays appelé *Ratellus* ou *Ratellum*, dans les titres des XI^e^ et XII^e^ siècles; on ignore, jusqu'ici, ses limites exactes, mais il devait être situé entre Combour et Dol [1].

1. (Entre 1076 à 1081.) Johannes et Gilduinus (domini de Comburno) dederunt monachis S. Florentii, quocumque in loco, sive in Ratello sive in Comburno starent, in omnibus forestis suis de Comburno pastum pecoribus eorum (D. Morice, *Preuves*, t. I, col. 433; Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. II, col. 137). — Canonici S. Samsonis concesserunt (monasterium in villa Mezvoit, *Saint-Florent-sous-Dol*) ea conditione, ut neminem sive ex burgensibus castri (Dolensis), sive ex optimatibus de Ratel defunctum monachi (S. Florentii) sepelirent nisi ipsi gratanter permitterent (D. Morice, I, 434; — Lobineau, II, 138). — Ego Hasculfus, Dei gratia dominus Comburnii et Ratelli (D. Morice, I, 693; Lobineau, II, 150).

ibi eum ordinare fecit in episcopali gradu, et, ipso die missam cantavit, ipsaque consecratione, rege vidente, Angelus de celo venit oblationem ejus frangere coram monachis duobus et binis de virginibus. Tunc rex Chilbertus multis eum ditavit atque honnorificavit, cristallum et calicem aureum sibi dedit, coronamque suam auream et multas parrochias cum eis obtulit. Deinde venit cum honnore et læticia ad suam patriam et ad suum magnum monasterium in pago Trecher; ibique plura cœnobia fundavit sibi ipsi et suis discipulis; ilic decuit vitam usque transiit.

SUJETS DÉCORATIFS

EMPRUNTÉS

AU RÈGNE ANIMAL

DANS L'INDUSTRIE GAULOISE.

Par M. le baron Joseph DE BAYE, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 23 janvier 1884.

La représentation des êtres animés, la figure humaine, surtout, sont rares dans la décoration des objets appartenant à l'art gaulois *pré-romain*. Les produits de l'industrie gauloise sont cependant nombreux en général et d'une incomparable abondance dans la Champagne en particulier. M. Morel signala, en 1879, un torques orné de figures humaines, qu'il avait découvert à Courtisols (Marne). A cette occasion, M. Bertrand exprima son opinion sur ce sujet : « Je vous « félicite, dit-il, de votre dernière fouille. Votre « torques à tête humaine est en effet une nou- « veauté. Nous ne possédons rien de semblable « au Musée. C'est un mode de décoration qui,

« jusqu'ici, n'avait été signalé que sur certains « vases de types étrusques des bords du Rhin. « Des têtes analogues aux vôtres y font partie de « l'ornementation des anses. La seule exception « que je connaisse est un bracelet en or du tumu- « lus de Waldgesheim, près Mayence, publié par « Lindenschmit [1]. »

Le torques orné de figures humaines, présenté en 1880 aux réunions des Sociétés savantes à la Sorbonne, fut l'objet de la même appréciation. La rareté de la figure humaine comme sujet décoratif, dans l'industrie gauloise, fut très unanimement affirmée.

Depuis plusieurs années, j'ai rencontré trois objets en bronze ayant une ornementation dont les sujets sont empruntés au règne animal. Un torques orné de têtes humaines a été d'abord trouvé sur le territoire d'Aulnizieux, canton de Vertus (Marne). La localité dont il provient recèle des sépultures gauloises qui ont été explorées naguère sur divers points. Les vestiges archéologiques remarqués dans la région accusent un milieu très anciennement fréquenté, où la civilisation celtique, en particulier, s'affirme d'une manière évidente.

Le collier est de petite dimension, il mesure 14 centimètres de diamètre, il affecte la figure

1. Congrès archéologique de Vienne, 1879, page 316.

d'une circonférence parfaite composée de deux sections d'inégale grandeur; ce torques présente un mode de fermeture qui se rencontre rarement.

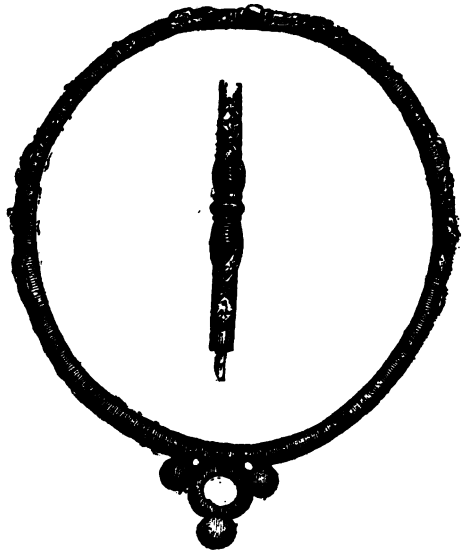

Les extrémités de chaque section sont disposées de manière à s'ajuster très exactement. La plus petite section, qui forme l'arc du cercle, est perforée intérieurement à ses extrémités; la plus grande, au contraire, est terminée à chaque bout par une pointe mousse qui entre avec frottement dans la partie opposée. Les deux parties du torques

ont leur décoration spéciale. La plus petite est pourvue d'un ornement faisant saillie, de 33 millimètres. Cette décoration, la seule de cette partie, prend naissance sur l'arc du cercle complétant le collier. Elle se compose d'un anneau de 20 millimètres, cet anneau est accoté à la base de petites sphères et surmonté d'une pareille sphère. Les trois boules ou sphères sont disposées de manière à former un triangle. A la base des deux sphères inférieures du côté contigu à l'anneau, deux perforations circulaires ont été ménagées, de manière à isoler partiellement les sphères. Le sujet ornemental a été coulé avec la section du collier et forme un seul corps avec lui.

Les décorations de la grande section sont espacées sur trois points. Les deux latérales sont parallèles, la troisième est au milieu et se trouve exactement en face du sujet ornemental de la plus petite section. Ces ornements sont tous, naturellement, sur la face externe du collier.

Les ornements en relief sont destinés à être vus lorsque le torques entoure le cou. Dans cette situation, le collier laisse apercevoir trois figures en forme de losange allongé formant relief. Ces losanges sont divisés au milieu par une forte saillie, et terminés à chacune de leurs extrémités par une tête humaine en relief, circonscrite par une double ligne en creux. Les yeux ont été formés par deux coups de burin, deux autres coups

indiquent le dessous du nez et la bouche. Ces têtes sont placées de manière à ce que la partie inférieure de la face touche à l'extrémité du losange.

Un torques, provenant de fouilles que nous avons faites à Flavigny (Marne), offre quelques points d'analogie avec celui d'Aulnizeux que nous venons

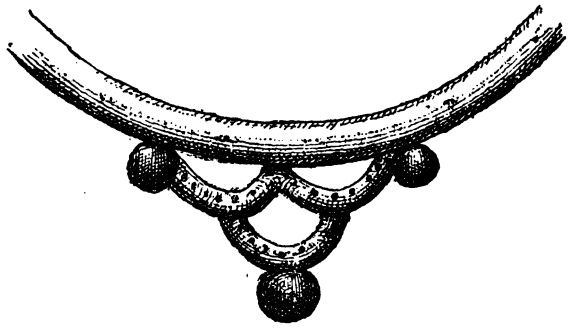

de signaler à votre attention. Le mode de fermeture est le même et il porte un ornement qui rappelle celui de la petite section du torques d'Aulnizeux.

Un second torques est aussi orné de la figure d'un être animé qu'il est difficile de déterminer avec certitude. Nous en laissons l'interprétation à la sagacité de la Société. Ce collier, quoique rompu dans la terre par les pressions violentes exercées par l'exploitation du champ où il était

enfoui, est bien conservé, il n'a subi aucune altération capable de le défigurer. Il provient d'une des sépultures qui avoisinent Mareuil-le-Port, canton de Dormans (Marne). Son diamètre est de 13 centimètres.

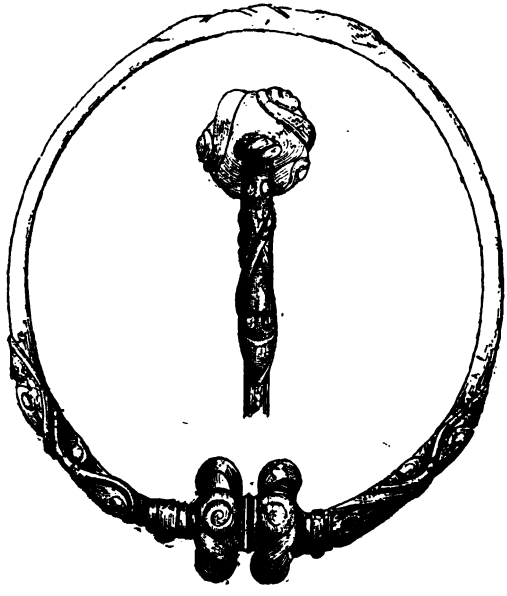

Les têtes apparaissent sur la face extérieure du torques. Une de chaque côté. Elles ornent les deux parties qui touchent à l'ornement terminal formant l'ouverture du collier. La figure est placée à l'ex-

trémité du relief, sur la partie la plus éloignée de l'ouverture. Un cordon formant saillie sépare la tête d'un ornement paraissant lui-même comme une imparfaite répétition de la figure principale. Les yeux sont fortement accentués, un sillon circulaire les dessine; plus bas, une rainure transversale décrit la partie inférieure de la figure qui pourrait être le bec d'un oiseau. La branche du collier semble en effet sortir du bec.

Des sépultures gauloises ayant été explorées à Argers, canton de Sainte-Menehould (Marne), on trouva une chaîne composée de quatorze anneaux, ayant à une de ses extrémités une tête de ruminant, dont le mufle forme le crochet terminal qui s'agrafe dans les derniers anneaux.

Le mufle, les cornes et le garrot indiquent

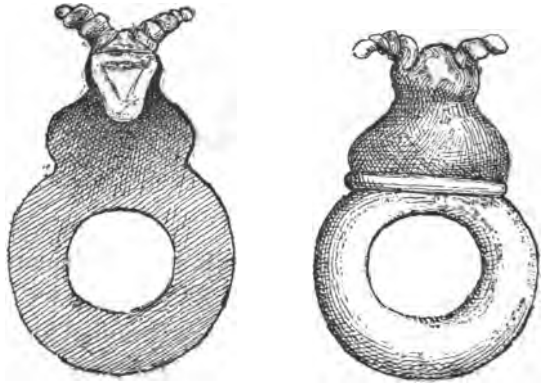

visiblement la tête et l'encolure d'un bœuf. Les cornes sont tordues en spirales et caractérisent une espèce qui a disparu de la contrée. Tout porte à croire que cet ensemble d'anneaux passés dans une courroie servait de ceinture. Les deux derniers anneaux sont usés et accusent l'action du mufle qui se rapproche exactement de la partie creusée dans le cercle intérieur de l'anneau par les frottements réitérés.

Il est encore généralement admis que l'art gaulois, à l'origine, ne comportait pas la représentation de la figure humaine dans son ornementation. Il ne paraît pas s'être inspiré beaucoup plus des autres êtres animés. La Champagne, qui a fourni tant d'objets gaulois, ne semble pas combattre cette opinion généralement admise.

Les pièces que nous signalons aujourd'hui, au nombre de trois, modifient peu la situation. Les objets que nous faisons connaître présentement appartiennent à la période gauloise dans laquelle les monnaies sont absolument inconnues. Ils paraissent donc remonter au moins au IV^e^ siècle avant notre ère. La rareté de la figure des êtres animés pourrait suggérer l'idée de considérer les objets qui en sont ornés comme ayant été importés. En effet, l'industrie contemporaine de nos objets gaulois en Italie, en Hongrie comportait la représentation des êtres vivants. Cependant nos bronzes s'affirment bien positivement comme

gaulois. On y voit la reproduction frappante de motifs d'ornementation, qui se rencontrent fréquemment sur des objets gaulois dépourvus de sujets empruntés au règne animal.

LE TOMBEAU

DE

GUILLAUME GUÉGUEN

A LA CATHÉDRALE DE NANTES.

Par M. L. Palustre, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 9 janvier 1884.

Certaines églises sont justement fières des œuvres d'art que les siècles leur ont laissées; elles veillent à leur conservation et, au besoin, elles s'imposent des sacrifices pour les mettre plus convenablement en lumière et les faire mieux apprécier. Mais il en est d'autres, au contraire, que distingue une négligence coupable, dont les ressources parfois, lorsqu'elles ne sont pas employées à détruire, servent à produire un effet à peu près analogue. C'est l'histoire des boiseries dont on s'est plu durant de longues années à garnir les chapelles. Derrière ce revêtement sans valeur que d'admirables tombeaux ont disparu! Aucun souvenir ne parvenait à garantir contre pareil acte d'aberration. Peu importait que l'on eût été un grand pape, comme Urbain V, ou un

insigne bienfaiteur, comme Louis de Poncher. Le principal était de se mettre à la mode du jour et, pour cela, aucun sacrifice ne semblait trop considérable[1].

Toutefois il ne faut pas croire que le XVIII[e] siècle s'est seul permis d'agir avec un pareil sans-façon. Dans l'une de nos plus grandes villes, à Nantes, il n'y a pas encore quarante ans qu'à la cathédrale, dans la chapelle Saint-Clair, autrefois de la Madeleine, on pouvait voir une statue d'évêque en marbre blanc, couchée sur une dalle de même matière, au fond d'un enfeu dont toute l'ornementation rappelait les premières années de la Renaissance. Ce monument était d'autant plus respectable qu'il abritait les cendres du prélat constructeur de la chapelle. Guillaume Guéguen, puisque tel est son nom, avait lui-même tout fait disposer pour venir un jour dormir à cette place et des documents authentiques nous font connaître que, pour l'exécution de son effigie, il s'était adressé au plus grand sculpteur de son temps, au célèbre Michel Colombe.

1. Le monument d'Urbain V se trouvait dans le chœur de l'église Saint-Victor, à Marseille ; au XVIII[e] siècle, il fut caché derrière une boiserie après avoir été étrangement mutilé. Quant au tombeau des Poncher, M. Jules Guiffrey a dernièrement conjecturé avec juste raison (*Gazette archéologique*, 1883, p. 171) que, si Sauval, Brice, Piganiol, Lebeuf et tous les autres historiens de Paris à leur suite n'en ont pas parlé, c'est que durant près de deux siècles sa présence dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois ne pouvait être soupçonnée par aucun visiteur.

Mais rien n'y fit et, un beau jour, de lourds panneaux de boiseries en pseudo-gothique vinrent, jusqu'à la hauteur de dix pieds environ, recouvrir des murs jugés apparemment d'un aspect trop froid et trop misérable. Seulement, comme on voulait avoir l'air de ne pas négliger entièrement les intérêts de l'art, et qu'il semblait bon de permettre de temps en temps à quelques privilégiés de satisfaire leur curiosité, la partie centrale fut rendue mobile au moyen d'une coulisse. Mais, à la longue, cette ingénieuse invention devint inutile; le bois gonflé par l'humidité neutralisa tous les efforts et le tombeau de Guéguen ne put même plus être entrevu désormais par qui que ce soit. Il servait cependant à quelque chose, car on avait aménagé en placard la haute et profonde arcade sous laquelle était abrité le gisant, et la personne pieuse chargée de veiller à l'entretien de la chapelle ne se faisait pas faute d'entasser en cet endroit si commode force vieux cierges et vieux bouquets.

Le résultat de tout ceci fut que, bientôt, on finit par oublier qu'il existait un tombeau dans la chapelle Saint-Clair. Du moins les auteurs d'un grand ouvrage sur la Loire-Inférieure n'en disent-ils pas un mot[1]. Il est vrai qu'en revanche de longues pages sont consacrées à vanter la beauté des boiseries et celle des mauvaises peintures encadrées

1. *Nantes et la Loire-Inférieure, monuments anciens et modernes, etc.*, 1850. 2 vol. in-fol.

dans les panneaux supérieurs. Tout est passé en revue, sauf le tableau de Flandin placé sur l'autel et qui seul méritait des éloges.

Cependant, vers 1865, la publication de documents importants eût dû tirer les esprits de leur étonnante quiétude[1]. On savait enfin d'une manière certaine que, pour l'exécution de sa statue, Guillaume Guéguen s'était adressé à Michel Colombe[2]. Or les œuvres authentiques du grand sculpteur ne sont pas si communes pour que, bénévolement, on se prive de l'une de celles que l'on possède. Mais ni l'administration de la cathédrale, ni l'auteur de la découverte ne songèrent, paraît-il, à profiter de la circonstance pour faire disparaître la malencontreuse boiserie. D'aucun côté on ne procéda même au moindre examen ; nul ne chercha à vérifier si la statue dont il est question dans les comptes occupait toujours son ancienne place. Les Nantais possédaient un nouveau chef-d'œuvre de Michel Colombe, c'était un fait acquis et réputé désormais incontestable. Aussi tous ceux qui depuis vingt ans se sont occupés de l'illustre chef de l'école de Tours ont-ils cru devoir lui faire honneur du gisant de la chapelle Saint-Clair.

1. *Documents relatifs aux œuvres de Michel Colombe, etc.*, publiés par Benjamin Fillon.

2. L'enfeu de la chapelle Saint-Clair fait corps avec la construction, d'où il faut conclure que Guillaume Guéguen, mort seulement en 1506, c'est-à-dire six ans après le commencement des travaux, s'était préparé son tombeau de son vivant.

Quoi qu'il en fût de cette unanimité, nous étions depuis longtemps fort perplexe au sujet de l'attribution indiquée. Mais comment arriver à faire découvrir ce qu'il était si important d'examiner à loisir ? — A chaque tentative on répondait par une fin de non-recevoir. Du reste, il faut bien le dire, personne ne comprenait l'intérêt que nous avions à être renseigné exactement. Si l'évêque était indifférent, l'architecte se montrait presque hostile et, certainement, nous n'eussions jamais pu atteindre le résultat désiré sans l'amabilité de M. l'abbé Bruneau, custode de la cathédrale, qui, en dernier lieu, après avoir vu un de nos amis, M. Gabriel Révérend, frapper durant six semaines à toutes les portes, prit sur lui d'accorder l'autorisation demandée. Seulement il était bien convenu, d'une part, que l'enlèvement des boiseries se ferait à nos frais, et, de l'autre, que le tombeau ne resterait pas plus de deux ou trois jours à découvert.

Ces conditions acceptées, nous nous empressâmes de prendre la route de Nantes où, en attendant notre arrivée, des charpentiers étaient occupés à enlever les boiseries qui avaient été cause de tant de démarches. Ce travail demanda plus de vingt-quatre heures, car il s'agissait d'enlever de lourds panneaux de chêne soigneusement pris dans de solides montants. Mais, enfin, le dernier obstacle disparut et nous pûmes étudier dans tous ses détails une œuvre, pour ainsi dire, inconnue de la

génération actuelle. En réalité, le tombeau de Guillaume Guéguen avait peu souffert dans sa décoration architecturale et le marteau des mutilateurs, en dehors des écussons[1], n'avait guère atteint que les rinceaux formant frise au-dessus de l'enfeu. Il était donc de plus en plus difficile de s'expliquer pourquoi ce monument avait été ainsi dérobé à la vue. Certes son état de dégradation ne pouvait servir d'excuse dans la circonstance (voy. pl. 2).

Mais tout cela importait peu ; ce que nous cherchions, c'était une statue de Michel Colombe et il fallait voir si nous l'avions trouvée. Or, dès le premier instant, il ne fut pas difficile de reconnaître que le marbre en question n'avait aucune affinité de style avec les grandes figures du tombeau de François II (voy. pl. 3). La manière de sentir et d'exécuter était toute différente. Jamais le grand sculpteur n'eût donné si peu de relief à son œuvre, vu surtout les dimensions de l'arcade destinée à la recevoir. Si la tête est belle, les mains sont mauvaises et, quant aux draperies, elles ne présentent pas ces plis énergiques et étoffés qui caractérisent la manière du maître. Enfin le moindre rapprochement avec le dessin de la collection

1. Guéguen portait : *d'argent à un arbre de sinople, au franc quartier d'hermines chargé de deux haches adossées de sinople.* Suivant Gaignières (Bibl. nat., VIII, 163), cet écusson aurait été répété jusqu'à huit fois. Mais il est bien facile de constater, tout au moins pour la partie inférieure, que le dessinateur du XVII[e] siècle s'est trompé. Les cinq divisions du sarcophage doivent se réduire à quatre.

Heliog. Dujardin Imp. Dumas Vornet

LE TOMBEAU DE GUILLAUME GUÉGUEN, À LA CATHÉDRALE DE NANTES

Hélioy Dujardin Imp Thomas Verneé

TOMBEAU DE GUILLAUME GUÉGUEN, À LA CATHÉDRALE DE NANTES

Statue attribuée, par erreur, à Michel Colombe

Gaignières suffit pour nous affermir encore dans notre opinion. Est-il admissible que les mains du prélat soient ici croisées sur la poitrine et là relevées dans l'attitude de la prière, que le lion sur lequel reposent ses pieds ait pu indifféremment être négligé ? L'infidélité dans la reproduction ne saurait, quoi qu'on dise, être poussée aussi loin.

Du reste, un historien de Nantes, dont le témoignage est d'autant moins récusable qu'il parle de choses qui se sont passées sous ses yeux, ne nous dit-il pas : « Guillaume Guéguen mourut en 1506 ; il fut inhumé dans la cathédrale, devant l'autel Saint-Clair, et transféré depuis dans la chapelle de la Madeleine où l'on voyait sa statue en albâtre attribuée à Colombe. Cette statue n'a pas été détruite, mais volée en 1793 ; depuis, elle a été brisée et vendue par morceaux à un mouleur. Nous eussions voulu sauver les fragments les plus curieux, mais il n'était plus temps et ceux qui n'ont pas été portés au four pour faire du plâtre n'offrent aucun intérêt[1]. » Il n'y a donc plus à discuter sur un sujet qui ne peut trouver les gens en désaccord. Nous le regrettons infiniment, mais le chef-d'œuvre que l'on croyait posséder encore a disparu depuis longtemps. A sa place figure une statue dont il est bien difficile de déterminer la provenance. Peut-être même appartient-elle à un tombeau qui se trouvait dans une église détruite

1. Guépin, *Histoire de Nantes*, 1839, 2e édition, p. 185.

et la cathédrale l'aura reçue au commencement du siècle, en même temps que le superbe mausolée de François II[1]. Dans tous les cas, la sculpture indique le XV^e^ siècle et c'est, croyons-nous, parmi les prélats du temps de Jean V ou d'Arthur III qu'il faut aller chercher celui dont la statue eût été probablement perdue si l'enfeu de Guillaume Guéguen ne s'était trouvé prêt à la recevoir[2].

Le fond de l'enfeu présente une surface rugueuse et il est évident qu'à cette place figurait sur métal une longue inscription[3]. Les crampons destinés à la maintenir existent encore, du reste, tout autour du cadre. Mais malheureusement ce texte pour nous a disparu, nous en donnons une copie d'après Fournier qui, contre son habitude, ne semble avoir rien mis du sien dans la circonstance[4] :

Cy gist tres reverend pere en Dieu Guillaume Guégen, abbé commendataire de Saint-Sauveur de Rhedon, archidiacre de Penthievre en Saint-Brieuc,

1. Le même fait s'est reproduit en bien des endroits. Citons seulement, à la cathédrale de Laval, la statue d'un évêque de Rennes, Guillaume Ouvrouin, qui occupe non plus cette fois l'enfeu d'un autre prélat, mais celui d'un chevalier nommé Laurent Le Chat et de son épouse. Elle se voyait, au siècle dernier, dans l'église Saint-Michel dont Ouvrouin était le fondateur.

2. Aucun des noms gravés sur la statue ne remonte au delà du XVI^e^ siècle. Voici les plus anciens par ordre de date : *Dubreil,* 1545. — *P. Mallet,* 1568. — *J. Cotereau,* 1622.

3. Gaignières a remplacé l'inscription par un écusson timbré d'une crosse à gauche et soutenu par deux anges. C'est là de la fantaisie au premier chef.

4. *Histoire lapidaire de la ville de Nantes,* mss. t. II.

archidiacre de la Mée à Nantes, vice-chancelier de Bretagne, conseiller du roy et de la reine, premier auditeur de la chambre des comptes, prieur des prieurés de Nozay et de Saint-Jacques de Pirmil, chanoine de Nantes[1], *lequel trépassa la nuit du mardi du 23 au 24 novembre environ minuit de M.DVI et fut soubs ce tombeau ensepulturé.*

A la voûte, de grands caissons feuillagés occupent toute la profondeur de l'arcade qui est de $0^{m}90$. Enfin, des niches à coquilles, à ses deux extrémités, lui donnent intérieurement une longueur de $2^{m}70$, tandis que l'ouverture ne mesure que $2^{m}38$. Sans doute cette disposition avait été prise pour donner place aux anges qui figurent dans le dessin de Gaignières. Avec la statue actuelle, nous avons ainsi, de chaque côté, un espace de $0^{m}55$, ce qui est beaucoup trop considérable. Celle due au ciseau de Colombe était très certainement plus longue, en même temps qu'elle accusait un plus haut relief.

Si, pour la statue et la tablette qui la supporte immédiatement, on avait employé le marbre, c'est dans le granit que sont sculptées les arabesques des petits pilastres en avant du sarcophage aussi bien que celles des deux côtés, jusqu'à la hauteur de la naissance de l'arc. Ce dernier, au contraire, est taillé dans une pierre blanche d'un grain très fin dont nous ne saurions indiquer la provenance.

1. C'est *évêque* qu'il y avait probablement sur le bronze.

De là résulte deux teintes différentes dans l'ensemble de la décoration qui est sombre pour les deux tiers et claire pour le reste. Quoi qu'il en soit, la sculpture se montre partout d'une extrême délicatesse. On dirait le premier essai de la main habile qui, dix ans plus tard, devait se distinguer dans l'ornementation de la chapelle de Thomas Leroy à la Collégiale[1]. C'est le même faire et la même inspiration.

En résumé, un fait demeure désormais acquis, c'est que la statue de Guillaume Guéguen n'existe plus depuis longtemps. Que l'on cesse donc de la faire figurer parmi les œuvres heureusement conservées de Michel Colombe. Plus que tout autre nous regrettons ce résultat de nos recherches, mais il y aurait véritablement mauvaise grâce à ne pas se rendre à l'évidence.

1. Les débris de cette chapelle se voient aujourd'hui au Musée archéologique.

NOTICE

SUR

LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. FERDINAND DE LASTEYRIE DU SAILLANT.

Par M. Pol NICARD, membre résidant.

Ferdinand-Charles-Léon, comte de Lasteyrie du Saillant, naquit le 15 juin 1810. Il appartenait à une des plus anciennes familles du Limousin. Son père, Charles-Philibert, a laissé un nom universellement respecté, comme nous le dirons un peu plus loin. Sa mère, Marie-Geneviève-Jeanne de Lasteyrie du Saillant, était fille du marquis du Saillant et de M^lle^ de Mirabeau. Ferdinand de Lasteyrie était fils unique, contrairement à l'assertion de la plupart des biographes qui lui donnent pour frère son cousin, Jules de Lasteyrie, dont le père avait épousé Virginie de Lafayette, fille du général.

M. et M^me^ Philibert de Lasteyrie, ayant perdu de bonne heure plusieurs enfants, ne consentirent pas à se séparer du seul fils qui leur restât, dont

la santé était assez délicate; cette circonstance seule expliquerait comment M. Ferdinand de Lasteyrie, au lieu de suivre les leçons d'un établissement public d'éducation, a été élevé constamment sous les yeux d'une mère qui a laissé le souvenir d'un dévouement entier aux malheureux. M^me^ Philibert de Lasteyrie a su inspirer à son fils les sentiments de tolérante et douce piété qui l'animaient elle-même, tandis qu'il apprenait de son père à imiter les exemples de la conduite ferme et droite que celui-ci a menée durant tout le cours d'une vie prolongée au delà du terme ordinaire de l'existence humaine. M. le comte de Lasteyrie, mort à l'âge de 90 ans, a conservé jusqu'à ses derniers jours les opinions religieuses et politiques de sa jeunesse, opinions qui lui étaient communes avec M. de Lafayette, dont il s'est toujours glorifié d'être l'allié, mais avec une nuance beaucoup plus prononcée de républicanisme. Auteur d'un grand nombre d'ouvrages qui tous se recommandent autant par la noblesse des sentiments que par leur utilité pratique, le père de notre regretté confrère crut devoir imprimer à l'instruction et à l'éducation de son fils une direction toute spéciale et, à coup sûr, assez rare en France au commencement de la première Restauration. Son plus grand désir était dès lors de communiquer à celui-ci le goût de connaissances utiles et en même temps l'amour des beaux-arts qu'il cultivait lui-même. N'est-ce pas en

effet à M. le comte Philibert de Lasteyrie que nous devons l'introduction en France de la lithographie, de cette industrie charmante qui, après avoir eu longtemps une vogue méritée, semble maintenant beaucoup trop délaissée. Nous verrons plus loin qu'à l'exemple de son père M. Ferdinand de Lasteyrie a lithographié avec succès les planches qui accompagnent son histoire de la peinture sur verre en France. Je trouve ici l'occasion de faire observer que, dans un dictionnaire général des artistes de l'école française, M. Philibert de Lasteyrie et notre confrère M. Ferdinand de Lasteyrie ont été confondus au point que les lithographies du père, exécutées en 1816, sont attribuées au fils, quoique celui-ci atteignît à peine l'âge de six ans à la même époque.

Cependant, non content de faire apprendre au seul fils qu'il eût conservé les lettres anciennes par Labat, cet excellent humaniste qui comptait dans nos rangs en 1840, M. le comte Philibert de Lasteyrie confia encore à d'autres maîtres le soin d'enseigner à son fils les principaux idiomes modernes, et il chargea en même temps quelques artistes renommés de notre école de lui apprendre les éléments du dessin et de la peinture. Un peu plus tard au surplus et pendant plusieurs années, notre confrère a fréquenté successivement différents ateliers de peintre; mais c'est auprès de David d'Angers et d'Ary Scheffer, dont il devint

l'ami et dont il a écrit l'éloge, qu'il a fait ses plus sérieuses études.

Arrivé à sa vingtième année, M. Ferdinand de Lasteyrie suivit les cours de l'école des mines en qualité d'*élève libre*. C'est sur les bancs de cette école qu'il s'était lié avec un jeune chimiste mort prématurément et qu'il était bien loin d'avoir oublié lorsqu'en 1863 il renouvelait (*Causeries artistiques*) l'expression des regrets que cette perte lui avait inspirés dans les termes suivants : « Laurent, chimiste éminent et novateur hardi, dont les découvertes n'ont commencé à faire leur chemin dans le monde qu'après sa mort, arrivée en 1853. »

M. Ferdinand de Lasteyrie n'avait pas encore cessé de fréquenter l'école des mines lorsque la révolution de 1830 éclata. Inutile de dire qu'il la vit avec non moins de plaisir que Lafayette, dont il fréquentait assidûment la maison à l'exemple de son père, et, lorsque le vieux général fut appelé pour la seconde fois, après les journées de juillet 1830, au commandement de toutes les gardes nationales du royaume, maître de choisir ses aides de camp, il ne crut pas pouvoir mieux faire que de placer, en cette qualité, auprès de sa personne, les deux cousins, son petit-fils Jules de Lasteyrie et Ferdinand de Lasteyrie, sur lesquels il croyait pouvoir compter, comme la suite le prouva. En effet, à l'époque du procès des derniers ministres du roi Charles X que la

chambre des Pairs, constituée en corps de justice, avait condamnés à une détention perpétuelle, F. de Lasteyrie se trouvait aux côtés du général Lafayette les 21, 22 et 23 décembre 1830, dans ces jours agités où la garde nationale parisienne sauva heureusement la vie des aveugles conseillers du dernier roi de France.

A partir de l'année 1830, la vie de M. F. de Lasteyrie fut remplie par des occupations en apparence très différentes, mais qu'il sut toujours ramener au même but. Pendant près d'un demi-siècle, il a été tour à tour simple employé du gouvernement, député, membre du conseil municipal de la ville de Paris, conseiller général du département de la Corrèze, dont sa famille était originaire, presqu'en même temps journaliste tantôt sous son nom tantôt sous le voile de l'anonyme, critique d'art, artiste, archéologue, membre de l'Institut, il s'est montré toujours prêt à défendre en tout lieu et contre tous ce qui méritait de l'être. Cependant je ne veux considérer notre ancien confrère que sous les rapports qui doivent nous intéresser plus particulièrement. Je passerai donc entièrement sous silence le rôle qu'il a joué comme député ou comme conseiller municipal. Je dirai seulement quelques mots des emplois modestes dont il s'est contenté assez longtemps.

Pendant les années qui suivirent immédiatement 1830, M. F. de Lasteyrie se borna à rem-

plir des fonctions peu en vue dans les bureaux de quelques-unes de nos administrations. Mais peut-être me sera-t-il permis de signaler le rôle joué par M. F. de Lasteyrie au sein des trois assemblées législatives, où il a siégé, dans toutes les occasions où il s'agissait de protéger les arts et les sciences. Quoique doué d'une très grande facilité d'élocution, notre confrère montait assez rarement à la tribune et ne prenait même la parole dans les bureaux qu'autant qu'il jugeait utile de le faire pour défendre nos écoles, nos musées, nos édifices publics lorsque leur existence était menacée ou compromise, ou qu'il s'agissait d'accroître les richesses des uns et de développer celles des autres. Sa compétence était reconnue par tout le monde dans toutes les questions relatives à l'art proprement dit ou à l'instruction publique, et il sortait toujours vainqueur du terrain où sa modestie naturelle aimait à se retrancher ; c'est ainsi que notre confrère a contribué à sauver l'École des chartes sérieusement menacée et réduite à peu de chose quelques années à peine après sa création. En effet, cette institution, établie originairement sur des bases beaucoup trop étroites, n'avait en réalité qu'une existence précaire et était sur le point de s'éteindre lorsqu'une nouvelle ordonnance royale la remit en activité à partir du 1er janvier 1830. Depuis cette époque les choses étaient restées à peu près dans le même état; cependant les Chambres se montraient hostiles à

l'École, lorsqu'en 1845, où il en fut question à la Chambre des députés à l'occasion du budget des dépenses, M. F. de Lasteyrie parvint non seulement à en obtenir la conservation, mais encore les développements auxquels elle avait droit de s'attendre. Pouvait-il se douter qu'un jour son propre fils compterait non seulement au nombre des élèves de cette institution, mais qu'il jouirait un peu plus tard de l'honneur de remplacer, comme professeur, l'homme éminent que notre pays vient de perdre?

Un peu plus tard, à peu près à la même époque et toujours à la même tribune, notre confrère parla habilement et surtout utilement à propos de la restauration et de l'achèvement de plusieurs monuments publics, notamment en faveur de la cathédrale de Saint-Denis, mutilée par l'architecte qui dirigeait les travaux de restauration de cet édifice, confiés plus tard à des mains plus habiles. M. de Lasteyrie a toujours demandé avec raison que nos vieux édifices religieux fussent plutôt consolidés que restaurés toutes les fois que cela est possible. A ses yeux, les restaurations prétendues sont trop souvent de véritables mutilations, sans profit pour la gloire des architectes qui les exécutent, mais au grand détriment des monuments eux-mêmes.

La proclamation de la république en 1848, à laquelle M. de Lasteyrie se montra favorable, agrandit et compléta l'influence de celui-ci, non

seulement au sein de l'assemblée nationale, mais encore auprès des chefs du nouveau gouvernement, qui devint en quelque sorte la chose de l'ancien député de 1844. Tour à tour membre de la Commission du pouvoir exécutif, secrétaire du Comité de l'Intérieur, membre du Conseil d'État, il fut appelé un peu plus tard à faire partie de la Commission des beaux-arts, du Comité des monuments historiques, de la Commission des édifices diocésains au ministère des cultes, du Conseil de perfectionnement des manufactures nationales, de la Commission d'organisation des bibliothèques publiques, etc. : partout la franchise, la loyauté, l'élévation de ses opinions politiques le firent apprécier du gouvernement comme il méritait de l'être, et, en outre, par les deux assemblées des représentants du peuple de 1848 et de 1850, dans toutes les matières qu'il avait étudiées. C'est ainsi que l'Assemblée constituante ayant remis à une commission le soin d'examiner le projet de loi relatif à un crédit de deux millions, destiné à subvenir aux frais de la restauration de diverses salles du Louvre, confiée à Félix Duban, F. de Lasteyrie fut choisi comme rapporteur par ses collègues dans une commission qui comptait au nombre de ses membres M. Thiers, le duc de Luynes, M. Walferdin et plusieurs autres personnages importants. Le rapport de notre confrère contribua à faire accorder le crédit sollicité.

A quelques mois de là, les manufactures natio-

nales de Sèvres, des Gobelins, de Beauvais se voyaient attaquées avec violence. Tout ce qui relevait alors de l'ancienne royauté était devenu suspect; le conseil de perfectionnement de ces établissements, dont faisait partie M. F. de Lasteyrie, lui confia le soin de signaler au ministre de l'intérieur les améliorations désirables. La lecture du travail de M. F. de Lasteyrie suffirait au besoin à montrer qu'en rendant, avec sa bienveillance ordinaire, justice pleine et entière aux administrateurs, aux artistes, aux ouvriers de nos manufactures devenues nationales depuis quelques mois à peine, le rapporteur, avec une autorité incontestable et qu'il devait tout à la fois à des études techniques longtemps poursuivies et à un goût sûr et éprouvé, jugeait avec une impartialité bien rare ce qui avait été fait et ce qui restait à faire pour que ces établissements répondissent à ce qu'on était en droit d'en attendre. L'effet des observations d'un si bon juge ne fut pas aussi considérable qu'il eût été à désirer, comme notre confrère a paru le regretter lui-même lorsqu'à la date des 21 et 22 août 1863 et 8 mai 1867, il a parlé des mêmes manufactures devenues impériales, en avouant qu'elles n'avaient pas profité autant qu'elles l'auraient dû des excellents conseils que leur avait donnés le conseil de perfectionnement durant sa courte existence. Depuis, les mêmes observations ont été reprises, étendues, complétées, à la suite d'une véritable enquête, par M. Duc,

au nom de la commission de perfectionnement de la manufacture de Sèvres, et par M. Denuelle, au nom de la commission de la manufacture nationale des Gobelins, dans trois rapports différents, en date des 20 avril 1874, 14 février et 29 mars 1877, adressés au ministre de l'instruction publique. Les auteurs de ces rapports partageaient entièrement les idées générales sur la technique et l'esthétique des arts décoratifs émises par notre confrère ; l'un d'eux, mentionnant en quelques mots les conclusions du rapport de celui-ci, reconnaissait qu'elles étaient sur beaucoup de points conformes à celles qu'il formulait lui-même. Cependant, en parlant de quelques-uns des membres du conseil de perfectionnement, il a passé sous silence le nom du rapporteur qui n'était pas à coup sûr le moins compétent. Je ne veux pas oublier de rappeler ici que les ouvriers de la manufacture de Sèvres, dont F. de Lasteyrie avait pris la défense, s'étaient empressés de lui offrir un témoignage de leur gratitude par le don d'une œuvre d'art sortie de leurs mains que ses enfants conservent pieusement depuis la mort de leur père, dont le cœur avait été profondément touché de la marque de reconnaissance qui lui avait été ainsi spontanément offerte.

Tandis que M. F. de Lasteyrie contribuait autant qu'il le pouvait à sauver les manufactures nationales, le conseil municipal électif de la ville de Paris ayant été dissous révolutionnairement en

1848, notre confrère fut appelé au nombre des membres du nouveau conseil institué en attendant que les électeurs se fussent prononcés à ce sujet. Durant le peu de temps que M. F. de Lasteyrie a siégé en cette qualité, il a montré toutes les qualités qui le distinguaient et dont il avait donné déjà tant de preuves au sein de l'assemblée nationale pendant les dix années qu'il y avait passées. Si M. F. de Lasteyrie n'avait pas chargé sa plume de remplacer sa parole devenue muette, à partir de la dissolution du même conseil, nous ne saurions absolument rien dire du rôle qu'il y a joué.

C'est principalement dans quelques feuilles périodiques que M. F. de Lasteyrie, à diverses reprises depuis l'année 1852, a manifesté ses idées sur l'administration municipale de Paris. Comme il serait trop long de renvoyer ici aux nombreux articles qu'il a insérés dans les journaux, je me contente d'indiquer les *Lettres à M. Chaix d'Est-Ange*, *Question parisienne*, *Travaux de Paris*, *Examen critique*, les *Causeries artistiques*, Paris, 1863, parce que ces trois ouvrages seront toujours consultés avec fruit. Ne renferment-ils pas en effet des critiques aussi sages que judicieuses de l'administration sans contrôle du second empire?

Mais en même temps qu'il portait son attention sur les monuments publics, M. F. de Lasteyrie ne manquait pas de visiter les collections artistiques que renferment plusieurs d'entr'eux. Il n'a

pas oublié notamment de faire connaître ce qu'il pensait de l'urgente question de l'amélioration de nos musées pour lesquels il réclamait dès lors une publicité plus étendue, mais surtout l'augmentation des crédits annuels qui leur étaient alloués avec une parcimonie ridicule et en même temps la réversibilité de tout ou partie de ces mêmes crédits sur les années suivantes, lorsqu'ils n'ont pas été épuisés dans l'année pour laquelle ils ont été votés. Il demandait également la fusion des collections particulières léguées au Louvre avec l'ancien fonds dans un but facile à reconnaître. Il a parlé en homme du métier de la restauration des anciens tableaux de ce Musée, question toujours renouvelée, jamais résolue, de l'achèvement désirable de quelques monuments publics dans lesquels les objets d'art, propriété de la France entière, sont trop souvent mal exposés; des tendances fâcheuses de l'art contemporain, des encouragements aux sciences, aux lettres et aux arts, avec une compétence absolue, mais toujours en observant les égards que méritent les vivants.

J'appellerai particulièrement l'attention sur la proposition faite à plusieurs reprises par notre confrère de créer un musée municipal consacré aux arts industriels à l'imitation de l'Angleterre. M. F. de Lasteyrie, qui avait fait de nombreuses visites au musée de Kensington, non content de montrer les avantages d'une création semblable,

a cru devoir tracer le plan du musée dont il demandait l'établissement. Cette fois encore l'idée de M. F. de Lasteyrie, de la nécessité de la création d'une collection semblable, a fait assez de progrès pour nous faire espérer, dans un avenir prochain, l'accomplissement du vœu de notre confrère.

Nous croyons utile de mentionner ici le compte-rendu de l'*Exposition du travail humain* que M. F. de Lasteyrie a publié en 1867.

Le coup d'État du mois de décembre 1851 l'ayant rendu à la vie privée d'où il ne sortit plus, il sut reprendre ses travaux archéologiques trop longtemps interrompus.

Depuis vingt-cinq ans au moins, il s'occupait de l'étude des monuments encore existants de la peinture sur verre sur toute la surface de l'Europe, de ce grand art si longtemps abandonné et auquel il devait rendre des services au moins égaux à ceux que son père, le comte Philibert de Lasteyrie, a rendus à la lithographie. Comme l'a dit très bien notre confrère M. de Montaiglon, il est rare que l'érudit soit doublé d'un artiste capable de dessiner les monuments qu'il décrit; or la fidélité du dessin est la première condition d'un pareil livre, et M. F. de Lasteyrie, en commençant son histoire de la verrerie française, avait pris la résolution de se faire lui tout seul l'artisan de son œuvre, c'est-à-dire de dessiner toutes les planches et de les lithographier de sa propre main. En effet,

les anciens vitraux dessinés par M. de Lasteyrie ont été reproduits avec leurs couleurs et pour la première fois également sans dissimuler ni leur armature ni leur monture en plomb. Le coloriage des planches est la seule partie pour laquelle l'auteur ait eu recours à des mains étrangères, et ce coloriage a été fait sous ses yeux. Tout le monde peut aujourd'hui avoir la preuve de ce que nous avançons par la lecture du savant et consciencieux ouvrage qui a pour titre : *Histoire de la peinture sur verre d'après ses monuments en France*[1].

Né avec le christianisme, le grand art de la peinture sur verre a parcouru les phases diverses des croyances du christianisme surtout, quoiqu'il ait fini par emprunter ses sujets à la vie civile. Le plan que M. F. de Lasteyrie avait imaginé était peut-être trop vaste pour qu'il fût possible à un seul homme, livré à ses propres ressources, de l'accomplir, quand bien même il eût été assez heureux pour rencontrer autour de lui les encouragements nécessaires à une pareille entreprise.

Quoique fortifié dès le début par les suffrages unanimes de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le succès d'argent ne répondit pas à ce

1. La première livraison a paru en 1838 et non en 1828, comme on lit dans le manuel de Brunet ; la 33e livraison, la dernière publiée depuis 1858, termine le 1er volume seul publié, et à ce texte malheureusement resté incomplet sont jointes 110 planches coloriées, sur lesquelles sont représentées les verrières les plus remarquables de notre pays du XIIe au XVIIIe siècle.

que notre confrère était en droit d'attendre d'une pareille œuvre, aujourd'hui fort recherchée, presqu'introuvable même en librairie, mais dont les progrès ne furent pas aussi prompts qu'elle le demandait, par plusieurs motifs, sur un terrain où rien de semblable n'avait été tenté et où tant de difficultés ralentissaient les pas de celui qui s'y était risqué le premier.

Comme nous l'avons déjà dit, notre confrère ayant été entraîné à consacrer aux affaires publiques la plus grande partie du temps qu'il employait à l'étude de la peinture sur verre, dès que par le fait des événements il eut reconquis son indépendance, il se hâta d'achever les planches, au nombre de plus d'une centaine, des principales verrières de notre pays, à toutes les époques, les disposant par ordre chronologique du XII^e^ au XVIII^e^ siècle.

L'étude patiente et consciencieuse de l'histoire de la verrerie française, quoique restée inachevée par des circonstances indépendantes de la volonté de l'auteur, lui a permis néanmoins d'établir sur des bases solides, presque inébranlables, la théorie de l'art du verrier dans un livre publié en 1852 sous le titre modeste de *Quelques mots sur la peinture sur verre*. Dans cet excellent traité que les peintres verriers contemporains ne sauraient assez étudier, M. F. de Lasteyrie, fidèle à lui-même et aux principes qu'il avait adoptés, a parlé des conditions requises pour faire de bons vitraux. Et, quelques années plus tard, analysant

les ouvrages les plus remarquables relatifs à la peinture sur verre, publiés dans ces dernières années, il a réussi à démontrer que le succès ou l'insuccès des verrières modernes tient uniquement à l'observation ou à la violation des règles théoriques telles qu'il les a conçues.

Je ne voudrais pas terminer ce que j'avais à dire sur les travaux de notre confrère relatifs à la peinture sur verre sans appeler l'attention sur deux appendices du traité dont je viens de parler; le premier est intitulé *Bibliothèque du peintre verrier* : M. F. de Lasteyrie, y appréciant avec son impartialité et sa courtoisie habituelles les écrits parus soit en France, soit à l'étranger, depuis l'ouvrage de Levieil, a cru devoir rappeler ses propres travaux en s'excusant, du reste, de le faire dans les termes que voici : « Sans doute je « n'aurais pas osé le faire, si je n'y étais en « quelque sorte obligé pour sauvegarder mes « droits d'auteur. J'ai commencé ma publication « en 1837 ; depuis lors on a bien voulu me faire « des emprunts. Je remercie sincèrement ceux « qui, en pareille circonstance, m'ont fait l'hon- « neur de me citer ; avec les autres je crois « devoir prendre date, afin qu'ils ne m'accusent « pas un jour de plagiat. » Cet appendice, auquel j'ai emprunté les lignes précédentes empreintes d'une délicatesse pleine de bon goût, est suivi d'un autre où l'auteur indique sommairement, mais à coup sûr de la manière la plus utile, les princi-

pales verrières de toutes les époques et de tous les pays. Dans plusieurs dissertations publiées successivement et quelques années plus tard, notamment dans la *Cathédrale d'Aoste*, *Bernard Palissy*, *le connétable de Montmorency* et quelques autres dont nous nous réservons de parler, lorsque nous montrerons la place importante qu'il a occupée au sein de la Société des Antiquaires, M. de Lasteyrie a décrit quelques verrières des XV^e^ et XVI^e^ siècles.

L'activité intellectuelle de M. Ferdinand de Lasteyrie ne s'était pas bornée à l'étude des monuments de la verrerie française, ce qui eût été désirable. A toutes les raisons que nous avons déjà données des principales causes de l'interruption de l'histoire de la verrerie française, nous devons en ajouter d'autres, telles que plusieurs voyages en Amérique : une santé ébranlée par des souffrances physiques, supportées il est vrai avec une courageuse résignation; puis, pour exprimer toute notre pensée, le désir de varier ses études a contribué sans aucun doute au résultat que nous déplorons. Notre confrère n'est pas resté inactif : une partie très importante de l'archéologie l'a occupé pendant plus de deux ans, je veux parler de l'orfèvrerie, qui comprend, comme on le sait, plusieurs branches distinctes quoiqu'issues du même tronc. M. F. de Lasteyrie a publié successivement d'importantes dissertations concernant les monuments de cette noble indus-

trie, hélas! trop rares aujourd'hui, à cause des matières précieuses dont elle se sert, et qui à toutes les époques ont tenté la cupidité humaine et se sont vus sacrifiés à des besoins pressants d'argent quand ils ne l'ont pas été, soit à la barbarie de sectaires politiques ou religieux, soit aux révolutions. L'importance des dissertations dont je viens de parler ne pouvait pas être la même; voici les plus dignes d'intérêt : *L'Electrum des anciens était-il de l'émail? Description du trésor de Guarrazar*, *les Origines de l'émaillerie limousine*. Toutes méritent d'être lues, mais, comme la plupart des observations qu'elles renferment se trouvent reproduites dans l'histoire de l'orfèvrerie, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, du même auteur, publiée en 1875, je me contenterai d'emprunter à cette histoire ce qui me reste à dire des travaux de notre confrère concernant l'art de travailler les métaux précieux et d'examiner en même temps à quelle époque appartiennent les monuments du même art venus jusqu'à nous et surtout à quels peuples nous pouvons les attribuer avec quelque certitude. Sans doute il ne faut pas considérer cette histoire comme un traité complet de l'orfèvrerie, mais plutôt comme un résumé court et substantiel des développements successifs d'une industrie sortie de l'atelier de l'orfèvre. C'est dans de semblables ateliers que sont nées tant d'inventions remar-

quables et trop connues pour que j'insiste à cet égard.

La crainte d'être trop long m'empêchera de suivre pas à pas M. F. de Lasteyrie dans l'examen des monuments de l'orfèvrerie dont les branches nombreuses s'entrecroisent et se confondent presqu'autour du tronc tant de fois mutilé. Je veux seulement insister ici sur quelques points longtemps controversés et sur lesquels notre confrère a constamment soutenu, et avec succès suivant moi, des opinions qui lui sont entièrement propres. Il s'est en premier lieu demandé si les anciens ont connu l'émail proprement dit ; en second lieu, si nous possédions aujourd'hui quelques monuments d'orfèvrerie qu'il faille attribuer exclusivement aux peuples nommés Barbares par les Romains ; enfin, et comme corollaire, il a étudié les origines de l'émaillerie limousine.

Dans la dissertation que nous avons citée un peu plus haut, intitulée : *l'Électrum des anciens était-il de l'émail ?* notre confrère nous paraît avoir résolu très pertinemment la question de savoir si l'art de l'émaillerie proprement dite avait été connu des Grecs et des Romains, en se prononçant pour la négative, tandis que Labarte n'a pas craint d'adopter l'opinion contraire. Ce contradicteur obstiné et convaincu a été jusqu'à prétendre que Pline l'Ancien s'était mépris lorsqu'il avait avancé qu'il existait deux espèces d'électrum : 1° l'ambre ou le succin ; 2° un métal

composé d'or et d'argent dans les termes suivants : *omni auro inest argentum vario pondere; ubicumque quinta argenti portio est, electrum vocatur.* Et cette méprise de Pline, au dire de Labarte bien entendu, aurait entraîné dans l'erreur non seulement les traducteurs et les commentateurs des écrivains latins des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, mais encore plusieurs hellénistes de nos jours. Labarte, ce qui peut paraître au moins singulier, opposait au témoignage à peu près unanime de l'antiquité à ce sujet un passage des prophéties d'Ezéchiel, chap. I^er^, dans lequel le mot hébreu *haschmal* qui ne se rencontre dans le texte des écrits bibliques que très rarement, se trouve traduit dans les Septante par le mot grec ἠλέκτρον et dans lequel saint Jérôme a vu une quasi *species electri*, et que tous les traducteurs postérieurs ont rendu par les mots de métal brillant, métal en fusion. Labarte au contraire veut reconnaître dans le même mot de l'or émaillé : suivant lui, à l'époque des Septante, la substance désignée ainsi, qui brillait au milieu du feu le plus vif et n'était ni de l'ambre ni un alliage d'or et d'argent, ne peut être que de l'or émaillé.

J'ai récemment consulté notre savant confrère M. Renan sur la valeur du mot *haschmal* et j'en ai reçu la réponse suivante :

« Le mot *achmal* d'Ézéchiel est fort obscur ; « car ce mot ne se trouve pas ailleurs, et les trois « endroits d'Ezéchiel où on le rencontre n'ap-

« prennent qu'une seule chose, c'est qu'il s'agit « là d'un métal incandescent qui éblouit les yeux. « Les traducteurs alexandrins, vers 200 avant « J.-C., ont rendu *achmal* par ἠλεκτρον, enten- « dant par là le métal précieux que l'antiquité « désignait par ce mot. L'auteur de l'Apocalypse « (chap. I, vers. 15), imitant Ezéchiel, emploie « le mot χαλκολιβανον qui paraît désigner l'ori- « chalque. Vous connaissez mieux que personne « les doutes qui restent sur la nature précise de « l'*electrum* des anciens et de l'orichalque. Une « chose est sûre, au moins, c'est que, pour « Ezéchiel et pour le traducteur alexandrin, il « s'agissait bien là d'un métal. L'interprétation « de *achmal* par émail est une vraie chimère « venue d'une étymologie puérile. *Chsml* = *smlt*. »

Je me permettrai de faire observer en passant que la version arménienne du texte d'Ezéchiel qui remonte à une date très ancienne donne au même mot la signification du texte grec. M. Rossignol, dans son ouvrage *Les métaux dans l'antiquité*, affirme de son côté que M. de Lasteyrie a péremptoirement démontré que Labarte se trompait.

La dissertation de notre confrère n'était, comme il le disait, que l'histoire d'un mot suivi de siècle en siècle, mais cette histoire lui a permis de conclure qu'à l'époque même de la plus grande décadence de la langue latine, c'est-à-dire en plein moyen âge, et lorsqu'il reçut sa plus grande exten-

sion, le mot électrum ne s'est jamais appliqué qu'à l'ambre (acception que personne ne conteste) ou à un produit métallique, soit artificiel, soit naturel à l'état de matière première ou d'objet fabriqué.

M. F. de Lasteyrie en offrant à Labarte sa dissertation sur l'*Électrum* s'était sans doute flatté que celui-ci ne se refuserait pas désormais à l'évidence, après avoir pris une connaissance plus approfondie des textes nombreux opposés à l'opinion qu'il soutenait, mais il n'en fut rien. En effet, dans son histoire des *Arts industriels*, publiée en 1865, parlant il est vrai avec beaucoup de courtoisie de son contradicteur, Labarte soutient pour la seconde fois, et plus explicitement encore que la première, que les anciens non seulement ont connu l'émail, mais qu'ils se sont servis du mot *electrum* pour désigner le produit de l'émaillerie.

Sur un autre point au moins aussi important M. F. de Lasteyrie devait rencontrer Labarte comme adversaire : je veux parler de l'orfèvrerie barbare, auquel notre confrère a consacré quelques pages au paragraphe 3e du chap. II de son histoire de l'orfèvrerie et dont il avait dit déjà quelque chose dans la description du trésor de Guarrazar, accompagnée de recherches sur toutes les questions archéologiques qui s'y rattachent. Et d'abord que faut-il entendre par *orfèvrerie barbare*, ou en d'autres termes parmi les

peuples nommés barbares par les anciens, tous, ou certains d'entre eux ont-ils exercé une industrie d'un genre spécial à laquelle il serait permis de rattacher quelques monuments existant encore aujourd'hui ? Ces monuments, suivant M. F. de Lasteyrie, sont reconnaissables à des signes caractéristiques, notamment à l'emploi de grenats en tables ou en lamelles, quelquefois aussi de cabochons, tantôt simplement enchâssés dans le métal lui-même, tantôt disposés en ornements symétriques fixés par une sertissure ou par un cloisonnage délicat. M. F. de Lasteyrie serait disposé à attribuer à ces peuples barbares, c'est-à-dire aux Francs, Anglo-Saxons, Burgundes, Goths ou Lombards, les ornements, bijoux ou autres, qui se trouvent maintenant conservés en Russie où ils forment deux collections distinctes. Il est d'avis qu'on peut en rapprocher quelques-unes des pièces récemment découvertes en Valachie, à Petrossa, diocèse de Busco, et qui paraissent d'origine gothique ; ces pièces nous offrent en effet des grenats soigneusement incrustés dans le métal dont elles sont faites. Les célèbres couronnes du trésor de Guarrazar, loin d'appartenir à un art prétendu latino-byzantin, comme quelques antiquaires l'ont prétendu, offrent aux yeux de notre confrère le même caractère et révèlent les procédés de fabrication de l'industrie propre et particulière aux peuples que nous venons de citer. D'un autre côté quelques objets sans doute plus modernes, notam-

ment l'Evangéliaire de la cathédrale de Monza, un reliquaire de l'abbaye de Saint-Maurice, les armes assez récemment trouvées à Pouhans en Champagne, les objets découverts dans le tombeau de Chilpéric et quelques autres conservés dans les collections publiques ou privées de l'Angleterre, sont également pour M. F. de Lasteyrie des produits de la même industrie barbare. Son opinion constante et éclairée à cet égard a été combattue par Labarte. Celui-ci prétend que l'épée de Chilpéric a dû être fabriquée à Constantinople et, attendu sa beauté, qu'elle ne pouvait être regardée comme l'œuvre d'un barbare ou d'un Gallo-Romain ; un de nos anciens correspondants, M. l'abbé Cochet, réfute de son côté Labarte à ce propos.

Nous voici conduits à rapprocher des monuments de l'orfèvrerie barbare l'émaillerie limousine dont F. de Lasteyrie s'est occupé dans une publication spéciale comme nous l'avons vu. Tous les érudits savent aujourd'hui, et notre confrère ne pouvait l'ignorer, que Philostrate attribue aux barbares la pratique de l'émaillerie : les barbares dont parle cet écrivain, qui peuvent-ils être si ce n'est les farouches conquérants qui envahirent à des époques différentes, mais assez rapprochées entre elles, les Gaules, la Grande-Bretagne, l'Espagne et l'Italie ; pour M. F. de Lasteyrie ces conquérants sont les inventeurs de l'orfèvrerie ou de la joaillerie limousine. Ce sont les envahisseurs

des Gaules et des contrées limitrophes qui, en se fixant au milieu des populations soumises par la force à leur autorité, ont importé, pratiqué et enseigné une industrie en quelque sorte inséparable de l'orfèvrerie ou plutôt une branche du même art, c'est-à-dire l'émaillerie à taille d'épargne imitée plus tard par les Lemovices et qui remonterait aux temps les plus reculés, malgré la rareté ou même l'absence totale aujourd'hui des émaux limousins antérieurs au XII^e^ siècle.

Nous ne devons pas oublier que notre confrère appartenait par l'origine de sa famille au Limousin et qu'en conséquence il devait porter un grand intérêt à tout ce qui concernait cette ancienne province ; mais néanmoins je ne puis admettre qu'il ait été assez prévenu en faveur de ses compatriotes pour fermer les yeux à la vérité, en défendant les titres que Limoges pouvait avoir à l'invention de l'art que cette ville a si longtemps et si heureusement exercé. Or, parlant au chap. III^e^ de son histoire de l'orfèvrerie pratiquée dans les siècles antérieurs à l'an 1000, c'est-à-dire sous la France mérovingienne et carlovingienne, M. F. de Lasteyrie a très justement rappelé que Limoges était depuis longtemps une des villes de la Gaule où le travail des métaux précieux avait acquis le plus d'importance. Elle possédait en effet un atelier monétaire, ce qui établit déjà à cet égard l'importance de cette ville, car, à l'époque dont il s'agit, la fabrication des monnaies était confiée

aux orfèvres qui ont joué un rôle très important dans les origines des arts modernes. En outre, parmi les monétaires de la même ville, Abbon avait pour élève saint Éloi dont la renommée a effacé la sienne. Ce dernier, né à la fin du VI^e^ siècle et canonisé depuis sa mort, est devenu le patron du corps de métier auquel il appartenait durant sa vie. Je ne raconterai pas sa vie et son histoire; une chanson populaire, transmettant d'année en année son nom à nos enfants, empêcherait à elle seule la mémoire du monétaire de périr. Mais quoiqu'il puisse paraître douteux que les œuvres d'orfèvrerie attribuées par saint Ouen à saint Éloi soient toutes sorties de ses mains, on peut néanmoins affirmer que celles-ci ont dû être fort nombreuses. Des causes diverses ont amené la perte et la destruction de tous les monuments précieux exécutés par cet orfèvre ; cependant l'existence à une époque assez rapprochée de nous du calice de l'abbaye de Chelles, qui lui a toujours été attribué, n'est pas douteuse; car il existait encore au XVII^e^ siècle, et tout récemment un de nos anciens confrères, Grésy, que je suis heureux de citer, le restitue dans nos mémoires et ne craint pas d'affirmer que ce calice était orné d'émaux dont la présence était révélée par les termes employés par André Du Saussay pour le décrire, et que je reproduis ici : *encaustoque artificiose eliquato infusoque coruscans*. Suger lui-même, parlant de la coupe de prisme d'émeraude qu'il possédait à

Saint-Denys, se sert d'expressions à peu près semblables, lorsqu'il dit : « *quod videlicet vas, « tam pro preciosi lapidis qualitate quam integra « sui quantitate mirificum inclusorio sancti Eligii « opere constat ornatum quod omnium aurificum « judicio pretiosissimum estimatur.* »

Enfin l'un de nos correspondants, juge très compétent en pareille matière, n'est pas éloigné de partager aujourd'hui l'opinion de Grésy après l'avoir longtemps combattue. Hâtons-nous de remarquer cependant que M. F. de Lasteyrie a été beaucoup moins affirmatif à cet égard que Grésy. Il se contente en effet de dire : « On n'a aucune « preuve que saint Eloi ait jamais fait des émaux, » en ajoutant il est vrai : « L'émaillerie était pra- « tiquée par les peuples de la partie occidentale « des Gaules dès une époque très reculée, l'émail- « lerie sur bronze s'entend, du moins ne l'y « voyons-nous reparaître que quatre siècles plus « tard. Pour ce qui est des incrustations de gre- « nats ou de verroteries, c'est autre chose ; le « grand orfèvre ne pouvait évidemment ignorer « les procédés de l'art spécial importé dans les « Gaules, depuis plus d'un siècle déjà, par les « Francs et les autres peuples d'origine sem- « blable[1]. »

1. « Le calice de Chelles, omis dans ma nomenclature parce que la Révolution l'a envoyé au creuset, est fort légitimement attribué à saint Éloi. L'illustre orfèvre du VII^e siècle, né aux environs de Limoges, doit être regardé comme le chef, sinon

La gravure qui a été reproduite par Grésy dans son mémoire nous offre à la bordure du calice des cabochons appliqués sur un cloisonnage triangulaire irrégulier avec incrustation probablement de grenats de table. La patrie de saint Eloi, c'est encore M. F. de Lasteyrie qui l'a fait observer, était restée, depuis la mort de cet habile artiste, le centre de la fabrication de l'émaillerie, et du XI^e^ au XII^e^ siècle, si ce n'est même antérieurement, l'émaillerie à taille d'épargne que Limoges pratiquait habilement et que les barbares septentrionaux, les Celtes notamment, lui avaient transmise, valut à cette ville une réputation considérable dans toute l'étendue de l'Europe, au point que les objets émaillés par le même procédé reçurent le nom d'émail limousin, *opus lemovicense*, qui servait alors à le désigner et qui a servi longtemps encore après à désigner les produits de cette

comme le fondateur de l'école limousine, et ses précieux ouvrages, s'il en existait encore, serviraient de criterium pour classer les anciens produits de cette école. Or, si l'original du calice de Chelles a disparu, la *panoplia sacerdotalis* d'André du Saussay nous en offre une copie exacte, copie que l'emploi des hachures héraldiques sur les parties polychromes permet de restituer en couleur. La coupe dans sa hauteur est striée de baguettes en grenats cloisonnés dont le style mérovingien saute aux yeux ; elles encadrent des panneaux échiquetés vert et blanc, cause innocente d'un désaccord entre le comte F. de Lasteyrie, E. Grésy et moi. Mes deux savants adversaires voyaient de l'émail là où je ne reconnaissais que l'incrustation à froid ; je les ai ardemment combattus, mais je pense qu'ils avaient mille fois raison. » (Charles de Linas, *La châsse de Gimel*, 1883.)

industrie propre au pays où elle était exercée. En parlant de Limoges un archéologue dont nous ne saurions trop invoquer le témoignage, M. de Laborde, n'hésite pas à dire : « Cette brillante colonie « romaine devient, sitôt le calme rétabli en « France, un centre de fabrication d'orfèvrerie « si fécond, qu'on ne saurait attribuer ce rapide « développement à autre chose qu'à des traditions « anciennes, qu'à un corps de métier établi de « longue date et fortement organisé. L'histoire « de ses orfèvres, par son caractère légendaire « lui-même, prouve combien était célèbre et « remontait haut leur habileté. C'est vers le « milieu du XI^e^ siècle qu'on voit, tant par les « monuments que par les textes, combien les « émaux se perfectionnent et gagnent en vogue : « Limoges leur donne son nom. »

En considérant l'époque si éloignée de nous où les produits de l'art limousin, qui n'avait rien de commun avec l'émail cloisonné que les Allemands ont emprunté aux Byzantins, commencèrent à se répandre par la voie du commerce dans tout le reste de l'Europe, nous nous croyons autorisés à croire que l'émaillerie à taille d'épargne a été seule longtemps pratiquée comme à Limoges ; mais il est nécessaire d'observer ici que le nombre des châsses émaillées par les artistes limousins, encore considérable à l'heure actuelle dans maints édifices religieux de la province qui a vu naître l'émaillerie à taille d'épargne et dans

plusieurs autres provinces de France, malgré toutes les chances de destruction auxquelles ces monuments ont été exposés, devait être très supérieur à ce qu'il peut être aujourd'hui. En conséquence, doit-on s'étonner que les émaux limousins antérieurs au XII^e^ siècle soient devenus rares, quand pendant des siècles les guerres religieuses, le fanatisme des sectaires, les fureurs des révolutionnaires et les variations de la mode se sont réunis pour amener la destruction de la plupart d'entr'eux? Quelques archéologues, notamment MM. de Verneilh, Labarte, du Sommerard, ont nié qu'on pût citer des émaux de la même fabrication, antérieurs à la fin du XII^e^ siècle; bien plus, ils ont été même jusqu'à prétendre que les artistes limousins n'avaient fait qu'imiter l'émaillerie pratiquée soit en Allemagne, soit en Italie : et dans le but de prouver ce qu'ils avançaient, les mêmes archéologues ont cherché à contester l'âge de quelques émaux célèbres trouvés en France et sauvés du grand naufrage où les monuments du même genre ont été engloutis. Mais ces antiquaires n'ont pas expliqué comment il se faisait que Limoges n'eût pratiqué d'abord que l'émail à taille d'épargne et presque jamais l'émail cloisonné; du reste, n'est-ce pas seulement à la fin du XII^e^ siècle que se montre la seconde manière de l'émaillerie limousine, dans laquelle le champ creux commence à être substitué au champ levé : le contraire aurait dû avoir lieu. Comment dès lors admettre que tout

d'un coup, et pour ainsi dire du jour au lendemain, les émaux limousins aient été si habilement fabriqués qu'ils aient pu acquérir immédiatement une réputation incontestée et incontestable dans l'Europe entière? La force de cette objection ayant été sentie par quelques archéologues, ils se sont laissé tenter par l'idée d'attribuer quelques émaux, reconnus sans conteste jusqu'à nos jours comme d'origine limousine, à des Allemands. L'un d'eux, pour ne citer qu'un exemple, M. Darcel, regarde l'*émail du Mans* comme l'œuvre d'un artiste allemand, tandis que Labarte se contente de dire que cet émail ne remonte pas à la date à laquelle le placent quelques savants en renom, notamment M. de Laborde, le plus grand connaisseur de l'émaillerie.

Mais, en enlevant au Limousin la gloire de l'invention de l'émaillerie à taille d'épargne, on n'explique pas davantage que l'art limousin ait pu toucher à sa perfection au lendemain de sa naissance, sans essais malheureux, sans tâtonnement. Chez tous les peuples, à toutes les époques, les arts naissent, croissent et dégénèrent par une loi qui n'admet pas d'exceptions, et, en l'absence de monuments de telle ou telle époque, on peut au moins affirmer que dans certains arts la période d'essai a précédé la période de perfection.

J'ai dit ailleurs que l'homme qui a le mieux connu les émaux et les a si bien décrits, après en avoir vu passer sous ses yeux un très grand

nombre, partageait entièrement l'opinion de M. F. de Lasteyrie au sujet de l'émaillerie limousine. M. de Laborde, qu'il faudra toujours citer, n'a pas hésité le moins du monde à dire que, contre toutes les vraisemblances, les émaux comme l'imprimerie restèrent inconnus à l'antiquité, bien qu'elle eût à sa disposition et à son usage quotidien pour l'un et l'autre de ces deux arts tous les éléments qui les constituent. Une main, puissante bien qu'invisible, maintint le voile sur l'impression jusqu'au XV^e^ siècle de notre ère et le retint sur l'émail appliqué au métal pendant toute l'antiquité. Quant à nous, nous osons dire hardiment, avec MM. de Laborde et F. de Lasteyrie : les Limousins tiennent leur art des barbares de Philostrate, ils n'ont été ni les élèves des Allemands, ni les disciples des Vénitiens, ceux-ci n'ayant jamais fabriqué que des émaux cloisonnés ou émaux de plique ou de plite et le plus souvent que des émaux champlevés. Malgré l'opinion de MM. du Sommerard et de Verneilh, l'émaillerie limousine doit être considérée comme un art national, ainsi que l'a proclamé notre confrère.

Nous croyons avoir expliqué plus haut pourquoi nous n'avions pas voulu suivre M. F. de Lasteyrie pas à pas dans son histoire de l'orfèvrerie, encore moins analyser les nombreux mémoires qu'il a publiés sur quelques branches de cette grande et puissante industrie pratiquée à toutes les époques de l'histoire, mais dont les monu-

ments ont en grande partie péri et devaient périr, attendu qu'ils formaient et forment même encore aujourd'hui une espèce d'épargne particulière, un fonds de réserve en un mot, où l'on vient puiser dans certains moments quand l'argent monnayé devient rare et se cache. Alors l'or et l'argent, convertis en ustensiles de ménage, en bijoux, en joyaux, sont fondus et retournent à l'état de matière première, sauf plus tard, où les temps sont redevenus plus calmes, l'aisance plus répandue, la richesse plus abondante, les métaux précieux employés auparavant à d'autres usages servent à la fabrication d'objets semblables à ceux qui avaient été convertis en argent monnayé.

En parlant de M. F. de Lasteyrie au point de vue de l'archéologie, je m'étais borné à rappeler quelques-uns des travaux qui assurent à sa mémoire une véritable durée; il me reste à considérer M. F. de Lasteyrie comme l'homme de notre maison, en sa qualité de membre de notre société à laquelle il a appartenu pendant près de trente ans et pour laquelle il travaillait encore à la veille de sa mort, au milieu d'infirmités précoces et de cruelles souffrances endurées avec stoïcisme.

M. F. de Lasteyrie, entré à la Société des Antiquaires, dont son père, M. le comte Philibert de Lasteyrie, avait fait partie lorsqu'elle portait le nom de Société Celtique, le 22 avril 1851, était élu l'année suivante second vice-président. Il passait premier vice-président en 1854. J'ignore

les raisons qui l'ont empêché d'être élevé en 1864 à la présidence qui lui aurait été dévolue suivant l'usage invariable de la Compagnie.

M. F. de Lasteyrie a pris une part active aux travaux de notre Société ; nos mémoires renferment plusieurs dissertations importantes dues à sa plume. La première en date est une notice sur une lampe chrétienne en forme de bélier, appartenant aujourd'hui au Musée du Louvre.

En 1856, il a lu à la Société une notice sur les vitraux de l'abbaye de Ratthhausen, ordre de Cîteaux, canton de Lucerne, aujourd'hui détruite. Un habitant du pays, qui s'était rendu acquéreur, au moment de la sécularisation du monastère, d'une des verrières qui ornaient l'église, vint à Paris pour les vendre ; notre confrère eut ainsi l'occasion de les voir et de les étudier, et c'est le résultat de ses observations que renferme la notice en question.

L'année suivante, M. F. de Lasteyrie lut une courte notice sur la vie et les travaux du père Martin qui était entré dans notre Société le même jour que son biographe et qui depuis plus de vingt ans entretenait avec lui des relations que la communauté d'études avait rendues aussi profitables à l'un qu'à l'autre.

En 1864, M. F. de Lasteyrie nous fit part des observations que lui avait suggérées la description du trésor de Conques par M. Darcel. Notre confrère, ayant fait une visite aux montagnes du

Rouergue pour contrôler *de visu* les descriptions contenues dans le livre de M. Darcel, a cru devoir faire connaître, toutes les fois qu'il s'est trouvé en désaccord avec ce dernier, les motifs qui le déterminaient à ne pas attribuer tel ou tel monument de ce précieux trésor à une époque admise par l'auteur. A partir de 1864, des souffrances réitérées, engendrées par une maladie très grave par elle-même, une chute malheureuse sur la voie publique le tinrent trop souvent éloigné du lieu de nos séances. Après avoir été très longtemps assidu parmi nous, il se vit contraint à n'y paraître que très rarement, et, quand il crut devoir abandonner nos réunions, il se détermina, mais à regret, à solliciter le titre de membre honoraire qui lui fut accordé le 1er avril 1874 avec un empressement mêlé de tristesse.

Cependant, même depuis cette époque, M. F. de Lasteyrie, loin de rompre les liens qui l'unissaient à notre Compagnie, nous a communiqué une notice sur quelques représentations allégoriques de l'eucharistie figurées sur des verrières françaises et étrangères. Cette courte notice renferme la description d'une verrière de l'église de Saint-Etienne-du-Mont, assez récente au surplus, car elle a été exécutée par Nicolas Pinaigrier, fils ou petit-fils de Robert Pinaigrier, auquel elle avait été attribuée à tort par Levieil et plus tard par Langlois.

Enfin, l'année dernière, notre Société a inséré dans le tome XL de ses *Mémoires* un dernier

travail de M. F. de Lasteyrie qui a pour titre : *Les peintres verriers étrangers à la France*, classés méthodiquement selon les pays et l'époque où ils ont vécu, dernier présent qu'il nous ait fait, car les maux qu'il endurait avec autant de résignation que de fermeté, et la mort survenue le 15 mai 1879 ne lui ont pas même permis de corriger les épreuves de ce travail : une main pieuse, celle d'un fils, a remplacé la sienne. J'avoue que ce n'est pas sans émotion que j'ai lu cette savante et intéressante notice qui renferme la classification méthodique des peintres verriers qui n'appartiennent pas à notre pays. Cette classification donne 480 noms par ordre alphabétique, tandis que la liste la plus complète que nous possédions avant ne dépassait pas le nombre de 250. En outre, en parlant des artistes qui figurent sur la liste nouvelle et auxquels il eût été possible d'en ajouter d'autres, notamment pour la Suisse qui a été si longtemps le siège d'une importante école de peinture sur verre, M. F. de Lasteyrie, à propos des verrières de l'Allemagne, de la Suisse, de la Belgique, de la Hollande, de l'Angleterre, de l'Italie et de l'Espagne, a fait des observations d'un autre intérêt sur plusieurs d'entre eux. C'est en 1838 que notre confrère fit paraître la première livraison de son histoire de la peinture sur verre en France, d'après les monuments encore existants. En 1879, quarante ans plus tard, il consacrait à ce grand art né

dans notre pays très probablement les dernières pages qu'il ait écrites. Quelle admirable et rare persévérance !

Le jour des obsèques qui eurent lieu le 17 mai 1879, le président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à laquelle M. F. de Lasteyrie appartenait en qualité d'académicien libre, M. de Rozière, a pu dire que M. F. de Lasteyrie avait apporté au sein de l'Académie, où il comptait beaucoup d'amis avant de lui être associé, cette urbanité de formes, cette bienveillance de sentiments et de langage qui forment en quelque sorte le fond même de sa nature.

Les amis dont parlait M. de Rozière appartiennent, si ce n'est tous, au moins presque tous, à la Société des Antiquaires à laquelle M. Ferdinand de Lasteyrie a toujours porté un vif et constant intérêt comme le témoignent les lignes suivantes, écrites à la date du 15 avril 1874 : « Je ne veux « pas tarder à vous remercier de votre aimable « billet et des sentiments d'affectueuse sympa- « thie, dont il est l'expression, que vous n'avez « pas cessé de me témoigner depuis notre entrée « mutuelle à la Société des Antiquaires qui date, « je crois, à peu près de la même époque, et ce « sont des relations auxquelles je tiens trop pour « ne pas attacher beaucoup de prix à leur conti- « nuation. »

Tel M. F. de Lasteyrie s'est montré au sein de l'Académie, tel il a été envers tous les membres

de notre Compagnie et particulièrement envers moi qu'il a honoré du titre d'ami. Du reste, il nous a donné mille preuves de son activité, de ses lumières, de son désir d'employer tous ses efforts pour communiquer à notre Société une vie plus active, plus intime, en allant jusqu'à demander la multiplication de nos séances. Assidu à nos réunions, il y prenait souvent la parole, toujours à propos, et nos anciens savent, comme moi, que son langage était aussi clair, aussi choisi qu'élégant. Il se faisait surtout admirer dans nos rangs par une qualité assez rare partout, celle de savoir écouter, sauf à contredire avec modération les opinions qui n'étaient pas les siennes, car sa modération, sa douceur, sa bienveillance et son urbanité ne l'abandonnaient jamais. Pendant un quart de siècle, il ne s'est jamais démenti.

Ce que je viens de dire, trop imparfaitement sans doute, doit suffire pour montrer quelle perte notre pays, l'Institut et notre Compagnie ont faite dans la personne de M. Ferdinand de Lasteyrie.

BIBLIOGRAPHIE

DES

OUVRAGES DE M. LE C^te^ F. DE LASTEYRIE.

1835.

1. Rubens, biographie.
La *Revue des enfants*, 2 mai 1835.

2. Les nouvelles statues des Tuileries.
Le *Réformateur*, 15 mai 1835.

3. L'Hôtel de Sens.
La *Revue des enfants*, n° 25, année 1835.

1838.

4. *Histoire de la Peinture sur verre en France*, 1 vol. in-fol. avec atlas in-fol. de 108 planches coloriées et dessinées par l'auteur. La 1re livraison a paru en 1838, la dernière en 1857.

1844.

5. Discours prononcé à la Chambre des députés, le 9 juillet 1844, en faveur de l'Ecole des chartes.
Moniteur du 10 juillet 1844.

1845.

6. Discours prononcé à la Chambre des députés, le 8 mars 1845, en faveur des professeurs de l'Ecole des beaux-arts.
Moniteur du 9 mars 1845.

7. Discours prononcé à la Chambre des députés, le 9 mai 1845, au sujet de la restauration de Saint-Ouen de Rouen.
Moniteur du 10 mai 1845.

8. Discours prononcé à la Chambre des députés, le 30 juin 1835, au sujet de la restauration de Notre-Dame de Paris.
Moniteur du 1er juillet 1845. — Tiré à part en une broch. in-12 de 12 p.

1846.

9. Discours prononcé à la Chambre des députés, le 26 mai 1846, en faveur de l'Ecole des chartes.
Moniteur du 27 mai 1846.

10. Discours prononcé à la Chambre des députés, le 17 juin 1846, à propos de la démolition du clocher de Saint-Denis.
Moniteur du 18 juin 1846.

1848.

11. Rapport au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à un crédit de deux millions demandé pour la restauration de diverses salles du Louvre.
7 décembre 1848.

1850.

12. Rapport présenté à M. le ministre du commerce et de l'agriculture par le Conseil de perfectionnement des manufactures de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais. Paris, Panckouke, 1850, in-12 de 23 p.
Extrait du *Moniteur* du 27 mai 1850.

1852.

13. Quelques mots sur la théorie de la peinture sur verre. Paris, Didron, 1852, in-18 de 168 p.

1853.

14. Une visite aux proscrits de Bruxelles ; lettre à M. Havin.
Le *Siècle*, 1er avril 1853.

15. Notice sur une lampe chrétienne en forme de bélier.
Mémoires de la Société des Antiquaires, t. XXII, p. 225.
20 juin 1853.

1854.

16. La cathédrale d'Aoste. Paris, Didron, 1854, in-8° de 54 p.

17. Le Piémont en 1854.
Le *Siècle*, 1er, 5 et 13 décembre 1854.

1855.

18. Les industries d'art.
Palais de l'exposition, revue hebdomadaire, n° du 16 mai 1855.

19. Exposition universelle, 1855.
Le *Siècle*, 13 et 25 décembre 1855, orfèvrerie; 12 octobre, orfèvrerie ecclésiastique; 18 octobre, ornements d'église; (sans date), argenture et dorure; 25 octobre, photographie; (sans date), id. second article.

1856.

20. La Gallia christiana.
Le *Siècle*, 29 octobre 1856.

21. Notice sur les vitraux de l'abbaye de Rathausen (canton de Lucerne).
Mémoires de la Société des Antiquaires de France, t. XXIII, p. 116. — Tiré à part sous le même titre. Paris, Lahure, 1856, in-8° de 49 p.

1857.

22. Lettre sur les canons d'Alexandrie.
Le *Siècle*, 7 janvier 1857.

23. Le Justinien d'Isambert, compte-rendu.
Le *Siècle*, 20 février 1857.

24. Les maîtres graveurs de Renouvier, compte-rendu.
Le *Siècle*, 2 septembre 1857.

25. Notice sur la vie et les ouvrages du P. Arthur Martin.
Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 1857, p. — Tiré à part. Gr. in-8° de 10 p.

26. L'Electrum des anciens était-il de l'émail? dissertation sous forme de réponse à M. Labarte. Paris, Firmin-Didot, 1857, in-8° de 78 p.

1858.

27. Ary Scheffer.
Le *Siècle*, 17 et 18 juillet 1858.

28. Exposition du centre de la France.
Le *Siècle*, 23 juillet et 3 août 1858.

1859.

29. Villard de Honnecourt. Les architectes français au XIIIe siècle.
Le *Siècle*, 3 janvier 1859.

30. Les arts et l'industrie française à Constantinople.
Le *Siècle*, 25 et 26 mars 1859.

31. Exposition de photographie.
Le *Siècle*, 23 juin, 14 et 19 juillet 1859.

32. Notice sur la châsse de saint Viance. Brive, Léon Roche, 1859, in-8° de 16 p. 1 pl.

1860.

33. Les historiens français du XVe s. Chronique de Jeanne la Pucelle, Chronique de Jean Chartier, éditions nouvelles publiées par Vallet de Viriville.
Le *Siècle*, 2 février 1860.

34. Italie centrale ; l'annexion considérée au point de vue italien et français. Paris, Dentu, 1860, in-8°, 2 éditions.

35. Description du trésor de Guarrazar accompagnée de recherches sur toutes les questions archéologiques qui s'y rattachent. Paris, Gide, 1860, in-4° avec figures en couleur.

1861.

36. La peinture sur verre au XIXe s.
Gazette des Beaux-Arts, 1861. — Tiré à part. Gr. in-8° de 16 p.

37. Manin et Venise.
Le *Siècle*, 22 mars 1861.

38. Lettre au rédacteur en chef de la *Perseveranza* relative à l'expédition de Rome ordonnée par le général Cavaignac.
La *Perseveranza* de Milan, le 10 août 1861.

39. Les travaux de Paris; examen critique. Paris, Michel Lévy, 1861, in-18 de 252 p.

40. Notice sur un pied-fort émaillé.
Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. XIX, 1861, 1 pl. — Tiré à part, in-8° de 6 p. et 1 pl.

41. Le Musée Campana.
Le *Siècle*, 22 avril 1862.

42. La céramique à l'exposition de Londres.
Le *Siècle*, 29 octobre, 6 novembre, 3 et 23 décembre 1862.

1862.

43. Causeries artistiques. Hachette, 1862, in-12 de 257 p.
(Réimpression d'articles publiés dans le *Siècle* en 1861.)

44. Des origines de l'émaillerie limousine.
Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. XII, 1862.

1863.

45. La peinture à l'exposition universelle. Etude sur l'art contemporain. Paris, Castel, 1863, in-18 de 191 p.

46. Projet de création d'un musée municipal pour les arts industriels.
Le *Siècle*, 9 et 21 février 1863. — Tiré à part en 1 vol. pet. in-8° de 62 p.

47. De la nouvelle organisation de l'Ecole des beaux-arts.
Le *Temps*, 27 décembre 1863.

48. Ecole des beaux-arts; réponse à M. Beulé.
Le *Temps*, 31 décembre 1863.
(La lettre de M. Beulé était déjà une réponse à l'article du 27 décembre.)

1864.

49. L'hiver à Turin.
Le *Temps*, 15 février 1864.
(Sous le pseudonyme de F. Stella.)

50. Les titres et les noms.
Le *Temps*, 16 juillet 1864.

51. L'Hôtel-Dieu de Paris.
Le *Temps*, 10 août 1864.

52. Les Eaux-fortes de Jacque.
Le *Temps*, 22 octobre 1864.

53. Des progrès du goût en Angleterre. Le Musée de South-Kensington.
Le *Temps*, 12 et 29 novembre 1864.

54. Question parisienne; lettres à M. Chaix-d'Est-Ange. Paris, Pagnerre, 1864, in-12 de 69 p.

55. Observations sur le trésor de Conques et sur la description qu'en a donnée M. Darcel.
Mémoires de la Société des Antiquaires, t. XXVIII, p. 48. 1865. — Tirage à part dont 25 exemplaires de format in-4°.

1865.

56. Jeanne d'Arc à la Butte-des-Moulins.
Opinion nationale, 10 juillet 1865.

57. Bernard Palissy; étude sur sa vie et sur ses œuvres.
La *Revue des Beaux-Arts*, des 15 juillet et 1er août 1865. Paris, Pillet, in-8°. 1865.

58. Esquisses américaines; souvenirs d'un séjour chez les planteurs du sud.
Extrait de la *Revue française*, n° du 1er août 1865.

59. Les précurseurs de M. Haussmann.
Opinion nationale, 15 août 1865.

60. Exposition des beaux-arts appliqués à l'industrie.
Opinion nationale, 20 août, 4 et 24 octobre, 13 novembre, 28 décembre 1865.

61. Simple conversation à propos du pavillon de Flore.
Opinion nationale, 30 novembre 1865.

62. Petite chronique des arts.
Opinion nationale, 18 décembre 1865.

1866.

63. L'Autriche et les archives de Venise.
Opinion nationale, 22 août 1866.

64. Les Beaux-Arts aux Etats-Unis.
Opinion nationale, 5 septembre 1866.

65. De la Police de Paris.
Opinion nationale, 6, 11 et 20 octobre 1866.

66. Destruction du faubourg Saint-Germain.
Opinion nationale, 8 décembre 1866.

1867.

67. A propos de la démolition de la Butte-des-Moulins.
Opinion nationale, 16 et 22 janvier 1867.

68. Exposition de 1867.
Opinion nationale, 19 avril; 2, 8, 24 et 26 mai; 12, 25 et 30 juin; 6 et 28 juillet; 9, 22, 29 août; 8 et 15 septembre; 5, 18 et 24 octobre; 1er et 10 novembre.

69. Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au nom de la Commission des antiquités de la France, lu dans la séance du 12 juillet 1867.
Tiré à part. Paris, Didot, 1867, in-4° de 18 p.

70. L'Histoire du travail à l'exposition universelle.
Revue moderne, des 1er septembre et 1er octobre 1867. — Tiré à part. Paris, Didron, 1867, in-8° de 59 p.

1868.

71. L'Union centrale des beaux-arts appliqués à l'industrie.
Opinion nationale, 1er janvier 1868.

72. Vallet de Viriville.
Opinion nationale, 27 février 1868.

73. De l'abus des changements de noms dans les rues de Paris.
Opinion nationale, 28 février 1868.

74. Anniversaire de la confédération de Bar.
Opinion nationale, 2 mars 1868.

75. M. Naudet.
Opinion nationale, 11 mai 1868.

76. Salon de 1868.
Opinion nationale, 11, 18 et 20 mai; 8, 13, 20, 21 et 26 juin; 20 et 24 juillet 1868.

77. Une légende savoisienne.
Gazette du village, 31 mai 1868.

78. Essai de restitution d'un des boucliers daces représentés sur les bas-reliefs de la colonne Trajane. In-8° de 8 p.
Extrait du *Bulletin de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, des mois de juillet et août 1868.

79. Inauguration de la statue de Bernard Palissy à Saintes; lettre signée Théophile Potier.
Opinion nationale, 13 août 1868.

80. Tapisseries peintes à la main.
Opinion nationale, 17 août 1868.

81. De l'organisation de l'exposition des beaux-arts.
Opinion nationale, 27 août 1868.
(Un article dont la suite n'a pas paru.)

1869.

82. Nécrologie artistique. Calamatta et L. de Laborde.
Opinion nationale, 12 avril 1869.

83. Publications artistiques.
Opinion nationale, 16 ou 17 avril 1869.

84. Enseignement populaire du dessin; école du 3e arrondissement.
Opinion nationale, 28 mars 1869.

85. Où en est l'Opéra ?
Opinion nationale, 1er mai 1869.

86. Salon de 1869.
Opinion nationale, 12, 25 et 27 mai; 2, 9, 12, 21 et 26 juin; 5 et 12 juillet.
(Signé : Claudius Stella.)

87. L'Histoire ancienne de l'Orient, par Fr. Lenormant.
Opinion nationale, 7 juin 1869.

88. Le Guide du Verrier, par Bontemps.
Opinion nationale, 27 juillet 1869.

89. Concours de sortie de l'Ecole centrale et spéciale d'architecture.
Opinion nationale, 8 août 1869.

90. Groupes et statues de la façade de l'Opéra.
Opinion nationale, 19 août 1869.

91. Le grand prix de cent mille francs.
Opinion nationale, 24 août 1869.
(Signé : Claudius Stella.)

92. 8e exposition de photographie.
Opinion nationale, 4 et 28 octobre 1869.

93. Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres au nom de la Commission des antiquités de la France, lu dans la séance du vendredi 5 novembre 1869. In-4° de 23 p.

94. A travers les arts par Charles Garnier.
Opinion nationale, 5 novembre 1869.

95. La Coupe de Suez des frères Fannière.
Opinion nationale, 13 novembre 1869.

96. Collection Lacaze.
Opinion nationale, 7 décembre 1869. Un autre dans l'*Opinion nationale* du 1er avril 1870.

97. Exposition des œuvres de Paul Huet.
Opinion nationale, 27 décembre 1869.

98. Chefs-d'œuvre de la peinture italienne, par Paul Mantz.
Opinion nationale, 31 décembre 1869.

99. Le paysan, ce qu'il est, ce qu'il devrait être. Paris, Armand Le Chevalier, 1869, in-16.

1870.

100. Décoration de la chapelle du prince Albert.
Opinion nationale, 10 janvier 1870.

101. Le Ministère des beaux-arts.
Opinion nationale, 11 janvier 1870.

102. Jules André.
Opinion nationale, 24 janvier 1870.

103. Vente de la galerie San-Donato.
Opinion nationale, 15 février et 20 mars 1870.

104. Un Raphaël.
Opinion nationale, 14 mars 1870.

105. Service de Sèvres de la vente Demidoff.
Opinion nationale, 25 mars 1870.

106. La salle Lacaze au Louvre.
Opinion nationale, 1er avril 1870.

107. Chronique d'art : les peintures de la maison de Tibère, l'hôtel de ville de Lyon, peintures de Saint-Germain-des-Prés, encore un Raphaël.
Opinion nationale, 30 avril 1870.

108. Salon de 1870.
Opinion nationale, 4, 10 et 18 mai; 1er, 8, 13, 18 et 22 juin; 3 juillet 1870.

109. Achèvement de la *Gallia Christiana*.
Opinion nationale, 8 août 1870.

1871.

110. Le Drapeau blanc.
Opinion nationale, 13 juillet 1871.

111. De la reconstruction des édifices incendiés.
Opinion nationale, 14 août 1871.

112. L'Hôtel de ville.
Opinion nationale, 10 et 11 octobre 1871.

113. Félix Duban.
Opinion nationale, 15 février 1872.
(Un autre article dans la *Gironde*, du 18 octobre 1870.)

114. Le Théâtre par Charles Garnier.
Opinion nationale, 5 décembre 1871.

1872.

115. Salon de 1872.
Opinion nationale, 5 février 1872.

116. Beaux-arts sous l'empire.
Opinion nationale, 27 février 1872.

117. M. Jaubert et l'Institut.
Opinion nationale, 27 mars 1872.

118. La dotation de nos musées.
Opinion nationale, 4 avril 1872.

119. Les Arts industriels au moyen âge par M. Labarte.
Opinion nationale, 22 avril 1872.

120. Le Musée des souverains.
Opinion nationale, 6 mai 1872.

121. Salon de 1872.
Opinion nationale, 11, 17, 19, 23 et 29 mai; 7 juin 1872.
(Sous le pseudonyme de Claudius Stella.)

122. La Vénus de Milo.
Opinion nationale, 6 juillet 1872.

123. Appellation des rues de Paris.
Opinion nationale, 23 juillet 1872.

1873.

124. Art industriel; exposition de la maison Christofle.
Opinion nationale, 7 janvier 1873.

125. A propos des projets de reconstruction de l'hôtel de ville.
Opinion nationale, 20 mars 1873.

126. Vitet.
Opinion nationale, 13 juin 1873.

127. Comptes et mémoriaux du roi René par Lecoy de la Marche.
Opinion nationale, 15 juillet 1873.

128. Charles Rivet; notes recueillies pour une conférence interdite par le préfet de la Corrèze. Brive, Valéry, 1873, in-8° de 36 p.

1874.

129. Notice sur une ancienne croix éthiopienne conservée à Florence. Paris, 1874, in-4°.
(Extrait des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXVIII, 1re partie.)

130. Réorganisation des musées.
Opinion nationale, 25 et 29 mai 1874.

131. Modes du jour.
Opinion nationale, 2 juillet 1874.
(Sous le pseudonyme SUTOR.)

1875.

132. Histoire de l'orfèvrerie. Paris, Hachette, 1875, in-8° de 322 p., fig.

133. Collection Lenoir.
Opinion nationale, 18 mars 1875.

134. Nouvelle appellation de certaines rues de Paris.
Opinion nationale, 13 avril 1875.

135. Le Jardin des Tuileries.
Opinion nationale, 2 et 14 décembre 1875.

1876.

136. Exposition universelle de 1878.
Opinion nationale, 15 avril 1876.
(Sous la signature Claudius STELLA.)

1877.

137. Notice sur une amulette d'Alfred le Grand. Limoges, Chapoulaud, in-8°, 1877.

138. Un enterrement à Paris en 1697.
(*Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, 1877, p. 146.)

1878.

139. Dissertation sur le véritable sens du mot Anacleus.
(Extrait des *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, août 1878.)

1879.

140. Le cimetière de Saint-Firmin (Oise).
Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris, 1879, p. 101.

141. Un grand seigneur du XVI^e^ s., le Connétable de Montmorency. Paris, Quantin, 1879. Gr. in-8° de 38 p. avec fig.
(Extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*, avril et août 1879.)

142. Notice sur quelques représentations allégoriques de l'Eucharistie.
(Extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. XXXIX, 1879.)

143. Les peintres verriers étrangers à la France, classés méthodiquement selon les pays et l'époque où ils ont vécu.
(Extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. XL, 1880.)

NOTES

D'UN

VOYAGE EN CORSE

Par M. G. LAFAYE, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 28 novembre 1883.

Pendant un court séjour que j'ai fait en Corse au mois de juillet 1883, j'ai recueilli çà et là quelques indications archéologiques que je crois utile de communiquer à la Société des Antiquaires. La Faculté des lettres d'Aix envoie chaque année dans l'île trois de ses membres pour y faire passer les examens du baccalauréat. Les professeurs désignés pour cette tâche tiennent deux sessions, la première à Ajaccio, la seconde à Bastia. Ils se rendent d'une ville à l'autre en suivant en voiture la grande route qui coupe l'échine de la Corse au col de la Foce et, après avoir passé par Corte, longe la côte orientale jusqu'au point où commence le cap. C'est dans ce trajet et pendant les loisirs que me laissaient mes fonctions que j'ai étudié les antiquités de l'île. Le temps dont je disposais était trop limité pour que je pusse tenter une exploration méthodique. Mais je suis revenu

sur le continent avec la conviction que des recherches mieux conduites produiraient d'excellents résultats. Prosper Mérimée a le premier indiqué dans un rapport au ministre de l'Instruction publique les points principaux qui devraient attirer l'attention d'un archéologue[1]. Mais depuis quarante ans personne n'a pris soin de développer ce sommaire, de le compléter par des informations nouvelles et de faire connaître par des reproductions plus fidèles les monuments qu'il signale. Quelques voyageurs zélés ont, il est vrai, essayé, en passant, d'apporter leur part à ce travail nécessaire. Ainsi, il y a une vingtaine d'années, M. le baron Henri Aucapitaine a communiqué à diverses sociétés savantes des observations judicieuses sur des antiquités de la Corse[2]. M. Alexandre Grassi, aujourd'hui sous-préfet de Corte, a écrit sur la ville romaine d'Aleria une brochure qui ne manque pas d'intérêt[3]. Mais ce sont là des efforts isolés, et M. Mommsen se plaint dans le X^e^ volume du *Corpus inscriptionum latinarum*, récemment publié, que la Corse ne soit

1. *Notes d'un voyage en Corse*, par M. Prosper Mérimée, inspecteur des monuments historiques de France, 1 vol. in-8°. Paris, Fournier jeune, 1840.

2. *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1864. — *Nouvelles annales des Voyages*, juin 1864, p. 372. — *Bulletin monumental*, t. XXIX (1863), p. 299.

3. *Aleria*, étude historique et archéologique, par M. Alex. Grassi. In-8°. Paris, Arthur Bertrand, éditeur, 1864, extrait des *Nouvelles annales des Voyages*, novembre 1864.

représentée dans ce recueil que par une seule page ; il attribue à l'état de barbarie, dans lequel l'île se trouve aujourd'hui, la pauvreté de la récolte que les épigraphistes y ont faite : reproche dont une bonne part retombe évidemment sur notre administration et sur nos sociétés savantes. La Sardaigne est soumise à une exploration régulière et féconde : elle a une université et un musée archéologique à Cagliari ; elle a des inspecteurs des fouilles, nommés par le gouvernement italien, qui transmettent à Rome des observations soigneusement enregistrées dans les *Notizie degli Scavi*. Il est fâcheux que la Corse ne soit pas aussi bien partagée. Les objets antiques tirés de son sol, dont quelques-uns ont un véritable prix, sont épars chez les particuliers ; d'autres ont passé en Italie. A Ajaccio, on m'a montré dans le coin d'une armoire du Musée des monnaies romaines entassées pêle-mêle. A Bastia, quelques inscriptions sont conservées à la bibliothèque de la ville. Ce sont là toutes les collections archéologiques que j'ai rencontrées sur ma route. Cependant, on commence en Corse même à chercher un remède à cet état de choses. En 1881 a été fondée à Bastia une *Société des sciences historiques et naturelles de la Corse* qui publie un *Bulletin*. Je serais heureux qu'elle pût être encouragée dans ses recherches par le succès qu'ont eu les miennes. Ce n'est pas que j'attache un grand prix aux renseignements que je transmets aujourd'hui à la

Société. J'ai donné au *Bulletin épigraphique de la Gaule* huit inscriptions romaines inédites, le meilleur de ma récolte. Je me contente de consigner ici mes observations sur des antiquités qui ne sont pas du domaine de l'épigraphie classique.

Corte. — M. le chanoine Venturini, curé de Corte, que j'ai eu l'honneur de voir dans cette ville, a été autrefois aumônier du pénitencier de Casabianda, situé près de l'ancienne ville romaine d'Aleria. Il a profité de ce voisinage pour former une collection des objets antiques que le hasard ou des investigations habiles amenaient au jour. Plus tard, étant allé à Rome et y ayant séjourné plusieurs années dans la maison du prince Sciarra en qualité de précepteur, il a cédé à un Américain, nommé M. Story, ce qu'il avait recueilli à Aleria. Il serait peut-être bon qu'un membre de notre École de Rome recherchât cette collection et la décrivît. Les antiquités de la Corse découvertes jusqu'ici sont en si petit nombre qu'il importe de n'en laisser aucune se dérober aux regards des connaisseurs.

A un kilomètre de Corte, à droite de la route qui conduit à Bastia, est un champ aride que l'on appelle le Champ du Sang, *lo Campo Sanguesaio;* ce nom lui a été donné à la suite d'une bataille acharnée entre les Corses et les Sarrasins, dont il a été jadis le théâtre. De l'autre côté de la route, sur la hauteur, on m'a montré une ruine, qui me paraît mériter d'être décrite. Le lieu

où s'élèvent ces restes a conservé parmi les habitants du pays le nom de *Santa Marione*. Il était occupé jadis par le village de *Santa Maria*, qui, sous la domination génoise, faisait partie de la *pieve* ou district (*plebs*) de *Talcini*, dans laquelle étaient compris aussi Castirla, Omessa, Soveria, Tralonca, Santa Lucia et Corte[1]. Ces ruines sont celles de la chapelle de Santa Maria. Elles présentent cette particularité très curieuse que l'abside y est géminée. Prosper Mérimée et M. Aucapitaine avaient déjà observé la même construction dans l'église de Sainte-Christine, près de Cervione[2]. Mais le présent exemple montre qu'ils avaient tort de la croire unique. Elle n'est pas même particulière à la Corse. Viollet-Leduc l'a rencontrée en France dans les églises de Varen (XII^e siècle, Tarn-et-Garonne) et du Thor, à Toulouse (fin du XIV^e)[3]. Elle a été employée dans plusieurs églises des bords du Rhin et à Rome même, à San Pietro in Vincoli. Viollet-Leduc ne l'expliquait pas, comme Mérimée, par une idée mystique de l'architecte, qu'il est au surplus assez

1. V. *Recherches historiques et statistiques sur la Corse*, par F. Robiquet, ingénieur en chef des ponts et chaussées, in-8°, avec figures et un atlas in-fol. de 122 tableaux et planches, dont 6 cartes de l'île. Paris, chez le frère de l'auteur, 1835. — Tableau XXVII.— Cf. la carte de l'état-major, feuille 263.

2. Mérimée, p. 154. — Aucapitaine, dans le *Bull. monum.* T. XXIX (1863), p. 299.

3. *Dictionnaire d'architecture française du XI^e au XVI^e s.* Abside.

difficile de deviner ; il y voyait un mélange de la basilique latine et du plan de Sainte-Sophie de Constantinople [1]. Il est très naturel de penser que les Pisans, dont les relations avec le Levant étaient journalières au temps de leur splendeur, firent cet emprunt à l'architecture byzantine et qu'ils le mirent à profit chez les Corses, leurs vassaux. La plupart des grandes églises de l'île datent de l'époque de leur domination (1091-1284) et il est probable que Santa Marione doit aussi leur être attribuée.

Chacune des deux absides est percée, au fond, d'une meurtrière, ce qui s'explique par la nécessité où étaient souvent les habitants de se défendre contre les incursions des Sarrasins ; presque toutes les églises de la Corse ont des ouvertures semblables, notamment celles de la Canonica et de San Perteo, près de Mariana ; celle de Nebbio, près de Saint-Florent ; Saint-Michel de Murato, sans compter Sainte-Christine, près de Cervione, dont les deux absides sont éclairées de la même manière [2]. Les dimensions de Santa Marione sont très petites ; chaque abside a 3 m. de largeur ; leur hauteur au-dessus du sol n'est guère que de $3^{m}50$. Les meurtrières ont à l'intérieur une ouverture de $0^{m}35$, à l'extérieur de $0^{m}10$. Cette chapelle, quoique bâtie avec soin, et même, à en juger par le plan, avec une certaine recherche,

1. *Bullet. monum.* T. XXI, p. 448.
2. Mérimée, p. 99-100, 108, 121, 127, etc., etc.

n'a jamais dû servir qu'à un village d'une population très restreinte. Toute la construction est, comme à Sainte-Christine, en pierres carrées, de grosseurs inégales, taillées dans le schiste du pays.

Dans un des replis de la montagne sur laquelle s'élève Santa Marione, on m'a montré, en travers d'un vallon, les restes d'un mur qui paraît être d'appareil romain ; tout auprès, suivant la pente du vallon, coulent les eaux d'une source à sédiments calcaires. La tradition appelle ce lieu *li bagni di Santa Marione*. Il ne serait pas impossible en effet qu'il y ait eu là des bains d'origine romaine ; on peut reconnaître de distance en distance des amorces de murs de séparation perpendiculaires au premier ; cette disposition permet de supposer une série de petites chambres assez propres à l'attribution qu'on leur prête ; chacune d'elles mesurerait $2^{m}50$ de large.

Près de Corte aussi, au hameau de *Caporalino*, commune d'Omezza, un paysan découvrit, en 1873, quatre vases de bronze, trois ayant l'apparence de seaux ou de chaudrons munis d'anses et ornés d'appliques d'un beau caractère, le quatrième en forme de broc ; de plus quelques fragments. Cette découverte a fait, au mois de février 1874, l'objet d'une communication de M. Joannon, de Marseille, associé correspondant, insérée dans le *Bulletin* de la Société. Les bronzes ont été acquis par le Musée du Louvre.

Erbalunga (arrondissement de Bastia, canton

de Brando). — M. Mommsen donne, en exprimant les doutes qu'elle lui inspire, une inscription prétendue romaine, que Mérimée avait copiée dans le village [1]. Elle était ainsi conçue :

CALISTO NIEIM : CI

Cette inscription a disparu. D'après les renseignements que j'ai recueillis sur les lieux, elle a dû être déplacée et effacée dans des travaux entrepris peu de temps après le passage de Mérimée pour le percement de la route qui fait le tour du cap. J'ai déjà dit dans le *Bulletin épigraphique de la Gaule* que je ne croyais pas plus que M. Mommsen qu'elle fût romaine. Il y a deux autres inscriptions à Erbalunga, dans le jardin de M. le comte Valéry, ancien directeur d'une compagnie de bateaux à vapeur bien connue à Marseille. Elles proviennent du couvent de Saint-François, situé près du village de Castello, à peu de distance d'Erbalunga. Ce sont des épitaphes modernes ; je ne doute pas que la pierre de Mérimée n'ait la même origine. Je les donne ici toutes deux ; elles y seront mieux à leur place que dans le *Bulletin épigraphique*. La première que j'ai vue date de 1611 ; elle est gravée sur une sorte de margelle rectangulaire, qu'on a adaptée au regard d'un canal d'arrosage.

SEPVLCRV DE POLO E IAGOMO SANTO DI ANTON PADOANO DA FISCOLACCIO DI BRANDO, L'ANO 1611.

1. Mérimée, p. 68. Mommsen, C. I. L. X. 8039.

Tombeau de Paul et Jacques-(Tous)saint, (fils) d'Antoine Padoano, (du village) de Fiscolaccio, (district) de Brando, l'an 1611.

Cette épitaphe, rédigée en dialecte du pays, recouvrait la sépulture des deux fils d'un gentilhomme honorablement connu en Corse au XVI^e^ siècle. Antoine Padoano de Brando fut un de ceux qui, avec le fameux Sampiero, essayèrent de soustraire l'île à la domination génoise au profit de la France. Il commanda une compagnie sous les ordres de Sampiero et fut employé à plusieurs reprises dans des négociations que celui-ci entretenait avec Charles IX et Catherine de Médicis, notamment en 1565. Le traité de Cateau-Cambrésis (1559) avait rendu la Corse aux Génois. Sampiero, ne se tenant pas pour battu, fit une nouvelle tentative auprès de la cour de France. On conserve à la Bibliothèque nationale un mémoire qu'il remit à Antoine Padoano dans cette circonstance, et qui contenait ses instructions. Il demandait un secours en hommes et en argent : Charles IX lui envoya treize drapeaux avec la devise *Pugna pro patria*, mais des subsides tout à fait insuffisants. Quelque temps après, Sampiero fut tué, et son lieutenant périt à son tour dans des circonstances dramatiques, que tous les historiens de la Corse ont racontées (1568) [1].

1. V. entre autres Cambiagi (ab. Giovacchino), *Istoria del regno di Corsica*, 4 vol. in-4°. Firenze, 1770. T. II, p. 235-

Fiscolaccio[1] est un hameau du canton de Brando. Dans le mémoire de la Bibliothèque nationale, Antoine Padoano est appelé *del Pozzo* di Brando; et non *da Fiscolaccio* di Brando. On pourrait donc douter de l'identité de notre personnage avec celui qui servit sous Sampiero. Mais Fiscolaccio est tellement près de Pozzo, qu'il en est, à proprement parler, un faubourg. Il me paraît évident que les deux appellations sont équivalentes.

L'autre inscription, datée de 1778, m'a été communiquée quelques jours après ma visite à Erbalunga. Elle est appliquée sur les côtés d'une porte intérieure de la maison du comte Valéry.

†	O
OSI	TEO
DI	PER
MAT	ERRE
CELI	SSORI
SVCCE	
1778	

Si la copie de mon correspondant est fidèle, la lecture de cette inscription n'est pas facile. Au reste, elle présente trop peu d'intérêt pour qu'il importe de la déchiffrer. Il me suffit d'en relever la date. Comme la précédente, elle confirme les

238. Filippini (Anton Pietro), *Istoria di Corsica*, 2ª ed., 5 vol. in-8°. Pisa, Capurro, 1827. T. V. Append., p. vij. Robiquet, ouvrage cité, p. 223 à 233.

1. Sur la carte de l'état-major, ce nom est écrit *Friscolaccio*.

doutes de M. Mommsen au sujet de celle du *Corpus*.

Saint-Florent. — On m'avait beaucoup engagé, à Bastia, à aller visiter près de Saint-Florent Sainte-Marie de l'Assomption, ancienne cathédrale de la ville de Nebbio, détruite par les Sarrasins. On m'assurait que je devais y trouver une inscription romaine. Je ne regrette pas l'excursion que j'ai faite sur la foi de cette indication. L'église de Sainte-Marie est un monument de l'architecture pisane qui a son prix. Mais l'inscription qu'on m'avait signalée n'est pas romaine. Pour éviter à un confrère de s'y tromper comme moi, je la donne ici telle que je l'ai copiée sur place. Elle est encastrée dans le pavé de la place, devant l'église.

NE QVIS AB.....EHOCQVEM
IOHANNES VSVS MARIS MELIA DV
CIS SENATORII AC PATRICII VIRI
FILIVS CVM IMPERIO OBTINENS
CVRNEAM PROVINCIAM ERIGEN
DVM IVSSIT AD PARIETINAS DIVÆ
MARIAE TVGORIOLVM QVIDEM IN
TERDVCAT CVM DIRVTIONIS AC
ANIMADVERSIONIS PÆNES MAGI
STRATVM PLECTIONE SENATVS
GENVENSIS SEREAE AC ECEME RIPCE
AVCTORITAS INTERCESSIT GRAVISSIMA

Ne quis ab (lapid)e hoc, quem Johannes Usus Maris, Meliaducis, senatorii ac patricii viri, filius, cum imperio obtinens Cyrneam provinciam, eri-

gendum jussit ad parietinas divae Mariae, tugoriolum quidem interducat, cum dirutionis ac animadversionis paenes, magistratum plectione. Senatus Genuensis serenissimae ac ecellentissimae reipublicae auctoritas intercessit gravissima.

Jean Uso da Mare, fils de Meliaduce (da Mare), ancien sénateur et patricien, a fait élever cette pierre auprès des murs de Sainte-Marie, étant gouverneur de la province de Corse. Il est défendu de construire au delà de cette limite, fût-ce une chaumière. Les contrevenants verront leur ouvrage démoli et seront poursuivis et frappés par les magistrats. L'autorité redoutable du sénat de la sérénissime et excellentissime république de Gênes a dicté cet ordre.

Il est difficile d'imaginer un latin plus pitoyable que celui que je viens de traduire ; il ne fait guère honneur à l'érudition corse. Meliaduce et Jean Uso, son fils, appartenaient à la famille de Mare, qui a laissé d'importants souvenirs dans l'histoire et sur le sol de l'île. C'est dans leur château, situé près de Luri, qu'était enclavée la tour, à laquelle la tradition populaire a donné le nom de *tour de Sénèque*. Ces puissants seigneurs, originaires et alliés de Gênes, eurent une autorité considérable dans tout le Cap, et ils jouèrent un grand rôle dans les guerres civiles du XV^e^ et du XVI^e^ siècle. Meliaduce fut gouverneur de la Corse en 1541[1]. Son

1. Cambiagi, ouvrage cité. T. I, p. 377.

fils, Jean Uso, exerça les mêmes fonctions depuis la fin d'avril 1573 jusqu'aux premiers jours de janvier 1575[1]; il fut un de ceux que Gênes chargea de pacifier sa remuante vassale après la mort de Sampiero (1567). L'édit du sénat qu'il était chargé de faire exécuter à Nebbio avait pour but d'empêcher que les abords de l'église ne fussent envahis par les constructions particulières.

Il y a à l'intérieur de Sainte-Marie, le long des murs latéraux, des tombes avec des épitaphes, qui n'offrent aucun intérêt.

1. Ibid. — T. II, p. 235-238. Il y a encore à Bastia des descendants des *da Mare*; ils y portent le nom de *de Mari*.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

Barthélemy (Anatole de), M. H. Étude sur une Vie inédite de saint Tudual, attribuée au vie siècle . . 104

Baye (baron J. de), A. C. N. Sujets décoratifs empruntés au règne animal dans l'industrie gauloise. . . 124

Boislisle (A. de), M. R. Le camp de Taverny . . . 65

Duplessis (G.), M. R. Essai bibliographique sur les différentes éditions des « Icones veteris testamenti » d'Holbein. 45

Duvernoy (Cl.), A. C. N. Note sur une enceinte récemment découverte à Mandeure (Doubs) 29

Lafaye (G.), A. C. N. Notes d'un voyage en Corse . 193

La Noë (G. de). Rapport sur le camp de Taverny. . 72

Nicard (Pol), M. R. Notice sur la vie et les travaux de M. Ferdinand de Lasteyrie du Saillant. . . . 143

Palustre (Léon), A. C. N. Le tombeau de Guillaume Guéguen à la cathédrale de Nantes 133

Roman (Joseph), A. C. N. Documents fixant la date de la construction des cathédrales d'Embrun et de Gap 85

Schlumberger (G.), M. R. La Vierge, le Christ, les Saints sur les sceaux byzantins des xe, xie et xiie siècles 1

AVIS AU RELIEUR

pour le placement des planches des Mémoires.

Pl. I. Antiquités trouvées à Mandeure 28
Plan du camp de Taverny. 70
Pl. II et III. Tombeau de Guillaume Guéguen . . . 138

Imprimerie Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

ART LIBRARY

Stanford University Libraries
3 6105 014 204 619